

*Arpentages—
Parti M.*

Base d'approvisionnement à la baie du Tonnerre à 400 milles des travaux. 4164. A quel distance du commencement de vos travaux?—Quatre cent milles je crois par la route Dawson. Je ne sais réellement pas, quelle était la distance exacte en milles, mais par le chemin suivi par ces approvisionnements la distance était d'environ 400 milles.

4165. De quel endroit avez-vous commencé à recevoir vos approvisionnements?—Nous avons commencé à les recevoir de la Baie du Tonnerre.

4166. Quel parti avez-vous amené avec vous?—Le parti d'exploration était composé de moi-même, en qualité de chef, d'un assistant (*transit man*), d'un niveleur, d'un aide-niveleur, d'un jalonneur, de deux chaineurs et d'environ vingt-cinq bucherons et porte-faix.

Le parti se composait de trente-deux. 4167. Environ trente-deux en tout?—Oui, environ trente-deux je crois.

Approvisionnement. 4168. Qui était chargé de vous approvisionner?—Je crois que c'était M. Alp. Jones qui nous expédiait les approvisionnements de la Baie du Tonnerre. Il y avait un officier du commissariat attaché à chaque parti ; mon officier du commissariat était M. John Breden. Il m'accompagnait.

4169. Cet officier doit-il être ajouté au nombre d'hommes que vous avez mentionnés?—Oui je ne l'avais pas mentionné.

4170. Était-il subordonné à M. Jones?—Je le crois.

4171. Exerciez-vous un contrôle immédiat sur votre officier du commissariat?—Oui ; nous agissions de concert au sujet de la réception des approvisionnements. Je lui disais quels étaient les approvisionnements dont j'avais besoin et il prenait les moyens de me les procurer. Après novembre 1871 ou durant le mois de novembre il reçut l'ordre de rester dans la forêt durant tout l'hiver, et j'ai alors envoyé un homme à la Rivière Rouge pour y acheter des provisions.

4172. Qui était-ce?—M. Gray.

A envoyé Gray à Winnipeg pour acheter des provisions chez Bannatyne. 4173. A qui s'est-il adressé?—Je l'ai envoyé ici chez M. Bannatyne pour y acheter les provisions dont nous avons besoin.

4174. M. Bannatyne avait-il quelque chose à faire avec le chemin de fer Pacifique?—Non ; il tenait un magasin général ici.

4175. Étiez-vous autorisé à prendre cette mesure ou cela avait-il été laissé à votre discrétion?—Non ; j'ai fait cela sous ma propre responsabilité. Le parti était là, les approvisionnements étaient presque épuisés et j'ai cru pouvoir épargner beaucoup de temps en les achetant à Winnipeg plutôt que d'attendre qu'ils pussent nous parvenir de la baie du Tonnerre. Mes provisions sont arrivées d'ici plus tôt que celles qui m'ont été envoyées de la baie du Tonnerre.

Instructions données au messager quant à la manière de se procurer les provisions. 4176. Avez vous permis à votre messager d'user de sa propre discrétion quant au prix qu'il devait payer?—Non ; il n'y avait pas d'ordres quant aux prix. Les instructions données au messager était d'acheter ces approvisionnements avec l'entente que ceux qui les fourniraient devraient tirer sur M. Fleming à Ottawa pour le montant convenu. En partant on nous avait fourni une petite somme en argent, \$50, ce qui n'a pu aller bien loin pour cette dépense.

Prix des approvisionnements. 4177. Je veux découvrir maintenant de quelle manière les prix de ces provisions ont été fixés?—Je présume que c'étaient les prix cou-

*Arpentages—
Parti M.*

rants ordinaires d'ici. Je n'avais moi-même, nul contrôle sur les prix excepté que l'on m'a envoyé des doubles des factures avec les marchandises. Je connaissais les prix et j'ai certifié avoir reçu les marchandises. La question des prix ne me regardait pas.

4178. Alors vous avez laissé aux autorités à Ottawa le soin de régler la question du prix avec ceux qui avaient fourni les effets?—Oui.

4179. Lorsque vous avez reçu les factures vous rappelez-vous si vous avez trouvé que dans votre opinion les prix étaient raisonnables ou non?—Les prix m'ont paru élevés mais pas beaucoup plus que je ne m'attendais de les trouver ici à cette époque. L'endroit était isolé et nous ne pouvions pas espérer de les avoir à meilleur marché, dans les circonstances.

4180. Avez-vous fait quelques représentations aux autorités à Ottawa au sujet des prix?—Non, aucune. J'ai tout simplement fait rapport de ce que j'avais fait.

4181. Quant aux approvisionnements qui vous ont été fournis de la Baie du Tonnerre pendant la première saison, vous rappelez-vous avoir éprouvé des difficultés à recevoir ce qui était nécessaire à la subsistance de votre parti?—La saison était très avancée, je me rappelle, lorsque nous les avons reçues, et grâce à la longueur du trajet probablement, les provisions ont presque toute été consommées par le parti qui nous les a apportées. Lorsque les provisions qui étaient censées durer tout l'hiver, nous sont arrivées, elles étaient si près d'être épuisées que nous avons été obligés d'envoyer ici pour en avoir d'autres.

4182. C'était les provisions pour la saison d'hiver?—Oui; les seules approvisionnements que nous ayons reçues de la Baie du Tonnerre étaient des vêtements et des provisions qui étaient censées devoir nous durer tout l'hiver.

4183. Avez-vous fait quelques représentations à quelqu'un à Ottawa au sujet de cet état de choses?—J'ai fait rapport de ces faits à Ottawa.

4184. Vous rappelez-vous quelle était, en chiffres ronds, la valeur des provisions que vous vous êtes procuré à Winnipeg pour cet hiver?—Je ne me le rappelle pas. Je pourrais peut-être dire le prix de celles que je me suis procuré moi-même, mais d'autres ont été achetées vers Noël lorsqu'un autre officier du commissariat avait été nommé. M. Breden m'avait laissé au commencement de l'hiver et M. W. E. Jones avait été nommé à la charge d'officier du commissariat pour mon parti et le parti voisin du mien—le parti sous la charge de M. Jones.

4185. Les approvisionnements envoyés de la baie du Tonnerre pour cet hiver étaient-elles bien insuffisantes?—Tout à fait insuffisantes.

Les provisions expédiées de la Baie du Tonnerre étaient insuffisantes.

4186. Savez-vous si vous en aviez assez pour la moitié de l'hiver ou le quart, où pouvez-vous dire pour combien de temps elles auraient pu suffire?—Je crois qu'il n'y en avait probablement pas assez pour un mois.

4187. Si je comprends bien vous avez été obligé de demander qu'on en envoyât assez de la baie du Tonnerre pour vous durer tout l'hiver?—Non; nous n'avons rien demandé. L'ordre est venu de l'ingénieur en chef à Ottawa, nous enjoignant d'hiverner dans le bois et déclarant que des provisions et des vêtements d'hiver nous seraient expédiés, sans

L'ingénieur en chef a envoyé l'ordre d'hiverner dans le bois et a déclaré que des provisions et des vêtements seraient expédiés.

*Arpentages—
Paris M.*

nous dire par où passeraient ces provisions ni le nom de celui qui serait chargé de nous les livrer.

4188. Et c'est après cela que les approvisionnements dont vous parlez sont arrivés?—Oui quelques temps après.

4189. Mais non en quantités suffisantes?—Non, pas en quantités suffisantes à l'exception des vêtements. Les vêtements d'hiver étaient amplement suffisants.

Comment il est venu chercher des provisions à Winnipeg.

4190. Alors dans cette éventualité, vous avez décidé d'envoyer un message à Winnipeg?—Non; je ne me suis pas expliqué assez clairement. Lorsque je suis arrivé en premier lieu à la Baie du Poisson Blanc, les provisions étaient presque entièrement épuisées. J'ai alors expédié à Winnipeg un messenger, porteur d'une lettre pour l'ingénieur en chef, et informant ce dernier de ce que j'avais fait. Ce messenger était en outre chargé d'acheter des provisions. Naturellement j'ai reçu mes provisions avant que M. Fleming eût reçu mon rapport.

4191. Ces approvisionnements étaient pour l'automne?—Oui; mon messenger n'est revenu d'ici que tard en septembre. Les autres approvisionnements dont j'ai parlé comme ayant été envoyés pour l'hiver ont été expédiés je suppose par ordre du bureau central.

Les provisions achetées à Winnipeg étaient pour terminer les travaux de l'été.

4192. Ceux que vous avez achetés à Winnipeg étaient-ils pour l'hiver ou tout simplement pour terminer l'exploration?—Seulement pour terminer les travaux de l'été.

4193. Était-ce après que vous eussiez été notifiés que vous deviez rester tout l'hiver et que des approvisionnements vous seraient envoyés?—Oui.

4194. Vous vous attendiez à ce que des provisions vous seraient envoyées en quantité suffisante pour votre subsistance durant l'hiver?—Oui.

4195. Sont-elles venues en quantités suffisantes?—Non.

Des provisions en quantité suffisante expédiées par Jones.

4196. Comment a-t-on supplié à cette insuffisance?—On y a supplié après la nomination de M. Jones comme officier du commissariat. Il me rejoignit, je crois, vers le milieu de novembre, et je lui exposé alors l'état des affaires. Il repartit immédiatement pour Winnipeg, m'expédia des provisions d'ici. Je lui ai fait remarquer que les provisions que j'avais reçues en même temps que l'ordre de rester étaient insuffisantes pour me durer tout l'hiver et qu'il fallait immédiatement d'autres provisions.

4197. Savez-vous de qui il a acheté ces approvisionnements?—Il les a achetés de diverses personnes: de M. Bannatyne, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, du Dr Schultz et d'autres personnes ayant des magasins.

Système d'approvisionnement.

4198. À cette époque le gouvernement n'avait pas nommé dans cette localité un officier appelé pourvoyeur, ni d'autres personnes pour fournir des provisions en son nom?—Non; il n'y avait pas de pourvoyeur. Une certaine somme avait été placée au crédit de M. Jones entre les mains du sous-receveur-général ici, et il a employé cet argent. Cette question dépendait entièrement du département et de mon officier du commissariat. Je n'avais aucun contrôle là-dessus.

*Arpentages—
Parti M.*

4199. Des travaux d'exploration ont-ils été faits durant cet hiver?—
Oui, nous avons travaillé tout l'hiver.

4200. Toujours en avançant à l'ouest?—Oui, nous avons travaillé
jusqu'au 30 mars, date à laquelle nous avons atteint la Rivière Rouge.

4201. Je comprends que cette ligne dont vous parlez partait de la
Baie du Poisson Blanc et se continuait jusqu'à l'endroit connu sous le
nom de Kiwatin?—Oui; Kiwatin, ou Portage du Rat. Première ligne de la
baie du Poisson
Blanc jusqu'à
Kiwatin.

4202. Pouvez-vous indiquer la direction sur quelque distance à partir
de ce point en allant vers l'ouest?—Le tracé actuel est presque identique
à ma ligne jusqu'à tout près de la rivière de la Bouche Blanche. Le tracé actuel sur la
même ligne depuis le
Portage du Rat jus-
qu'à la rivière de la
Bouche Blanche d'où
le témoin a continué
plus directement vers
Winnipeg que par
le tracé actuel.

4203. Et de là?—Et de là ma ligne se continuait plus directement
vers Winnipeg que le tracé actuel. J'ai atteint la Rivière Rouge à un
endroit situé à dix milles au nord d'ici à mi-chemin, environ entre ici
et le fort de Pierre. le témoin a continué
plus directement vers
Winnipeg que par
le tracé actuel.

4204. L'exploration s'est terminée en mars 1872?—Oui vers le 30
mars.

4205. Etes-vous resté à l'emploi du gouvernement après cette explo-
ration?—Oui.

4206. Qu'avez-vous fait ensuite?—Après que j'eus payé mes hommes
mes assistants sont restés ici deux mois, je crois, faisant le travail du
bureau relativement à nos travaux de campagne pendant les neuf mois
précédents. Nous avons fait les plans, les profils, les détails estimatifs, et
préparé les rapports que nous avons envoyés à Ottawa. Plans et profils faits,
détails estimatifs.

4207. Les rapports de cette ligne?—Oui; de cette ligne. Nous avons
pour instruction d'établir une ligne, mais j'ai écrit à l'ingénieur qu'il
nous était impossible d'établir une ligne avec les données que je possé-
dais. Le pays était entièrement inconnu à cette époque; et nous
n'avions pas les données suffisantes d'après l'exploration incomplète que
nous avions faite pour établir convenablement un tracé. Nous avons
établi un tracé approximatif, c'est-à-dire, pas sur le terrain mais les plans
que nous avons levés d'après nos notes prises sur le terrain.

Par M. Keefer :

4208. Vous avez fait le plan d'un tracé sur le papier?—Oui, d'après
les sections transversales et les angles des pentes. Ont fait un tracé sur
le papier.

Par le Président :

4209. Voulez-vous me dire de quelles données vous parlez lorsque
vous dites des données insuffisantes?—Voulez-vous dire que les données
que vous aviez n'étaient pas d'une exactitude suffisante ou que vous
n'aviez pas du tout les données nécessaires?—Nous avions assez de
données pour compléter un tracé approximatif—c'est-à-dire que nous
pouvions, au moyen de nos notes, marquer sur le papier où nous croyions
que la ligne devrait passer comme ligne établie, quelquefois à une cer-
taine distance de notre ligne préliminaire. Ces données étaient basées
sur nos notes prises sur le terrain au moyen de sections transversales et
d'études de ligne.

4210. Avez-vous établi des sections transversales de la ligne que vous
avez étudiée à cette époque?—Oui à certains endroits. A établi des sections
transversales à cer-
tains endroits de la
ligne.

*Arpentages—
Parti M.*

4211. Pas sur toute la distance ?—Non pas sur toute la distance.

4212. Avez-vous établi des sections transversales de cette partie de la ligne qui fait maintenant partie de la ligne adoptée ?—Oui, partie de cette ligne à Kiwatin et au lac Travers;

4213. C'est là la partie sur laquelle vous avez établi des sections transversales ?—Oui ; des sections transversales ont été établies sur une partie de la ligne à ces endroits.

Impossible de comparer les quantités vu le changement du tracé.

4214. Y a-t-il eu sur la ligne assez de sections transversales d'établies pour pouvoir donner des renseignements propres à fournir les détails estimatifs de la ligne telle que définitivement établie et maintenant adoptée ?—Non, je ne crois pas. Je crois que le tracé a été tellement changé, bien qu'il adhère de très près à la direction générale de la ligne, qu'il serait impossible maintenant de comparer les quantités. Dans cette partie du pays, une déviation très-légère ferait une différence importante dans les sections transversales.

Les plans et les données du témoin ont été brûlés lors de l'incendie des bureaux du chemin de fer Pacifique à Ottawa.

4215. Alors tous les renseignements obtenus par vous sur la ligne que vous avez étudié n'ont été d'aucune utilité pour préparer les détails estimatifs, à l'époque de la demande des soumissions pour cette entreprise ?—D'aucune. On ne s'en est jamais servi en aucune manière. Ils n'existaient pas à cette époque. Mes plans et profits ont été brûlés lors de l'incendie des bureaux de chemin de fer du Pacifique en 1873 ou 1874.

4216. Mais j'ai cru comprendre que vous disiez que même au cas où ils existeraient ils ne fourniraient aucuns renseignements sur lesquels l'on pourrait baser un devis estimatif ?—Non.

4217. De fait ils n'auraient été d'aucune utilité pour calculer le détail estimatif de cette ligne ?—Non ; ils n'auraient été d'aucune utilité pour cela.

Les instructions ne fixaient aucun point sur la rivière Rouge. Le terminus ouest et la ligne à suivre pour y arriver étaient laissées entièrement à la discrétion du témoin.

4218. Vous rappelez-vous si vos instructions d'alors vous ordonnaient de vous diriger vers un point particulier sur la Rivière Rouge ?—Non, elles ne m'ordonnaient rien de tel.

4219. Elles laissaient le choix du terminus occidental à votre discrétion ?—Oui ainsi que la route à suivre pour s'y rendre.

4220. La rivière Rouge à l'ouest et le point du départ à l'est étaient les deux seuls points indiqués ?—Ils étaient fixés. La latitude approximative de l'endroit où je devais traverser la rivière Rouge m'avait été donnée.

4221. Vous rappelez-vous comment cela vous a été indiqué ?—Si je me rappelle bien la latitude du Fort Garry m'a été donnée sans aucunes instructions définies quant à la ligne à suivre pour arriver à ce point. C'était tout simplement un point fixe nommé la latitude nord 49. 52 ; se qui est à peu près la latitude du Fort Garry. Ce point n'avait été donné plutôt à titre de renseignements que comme instructions, je crois.

Instructions écrites.

4222. Des instructions écrites vous ont-elles été données ?—Oui, il y avait des instructions écrites.

4223. Connaissez-vous quelque chose de l'établissement de la ligne actuelle entre Wentworth et Selkirk ?—Je n'ai rien eu à faire avec cette ligne en ma qualité d'ingénieurs, mais je l'ai parcourue.

Arpentages—
Parti M.

4224. D'après vos propres observations vous êtes-vous formé une opinion sur la question de savoir si cette ligne est plus praticable ou moins praticable que la ligne sud que vous avez établie ou étudiée?—
Je suis sous l'impression que ma ligne était meilleure. En d'autres termes je crois que les travaux sont à peu près du même genre, mais ma ligne était plus directe.

4225. Voulez-vous dire que le prix de revient aurait été à peu près le même. Je suppose que le coût, mille pour mille, aurait été à peu près le même excepté sur un endroit où je crois qu'on a dépensé beaucoup d'argent. Il est connu sous le nom du muskeg Julius dans la section 14.

4226. Votre ligne aurait-elle évité cet endroit dispendieux?—Oui, mon opinion est que ma ligne l'aurait évité complètement.

Le muskeg Julius dans la section 14 aurait été évité.

4227. En la comparant à cette partie de tracé du chemin de fer qui se trouve à l'ouest de la rivière de la Bouche Blanche, croyez-vous que la ligne sud serait préférable?—Je crois qu'elle le serait.

4228. A moins qu'on n'ait eu un autre but à atteindre en allant plus au nord?—Oui; elle était préférable, à moins que l'on n'ait un autre but à atteindre.

La ligne sud préférable sous tous les rapports.

4229. En supposant qu'il eût été indifférent que le terminus de cette ligne eût été fixé à Selkirk ou à l'endroit que vous avez atteint, croyez-vous que la ligne du sud aurait été préférable à la ligne du nord?—S'il eût été indifférent d'atteindre un point ou l'autre, je crois que la ligne sud eût été préférable. Je préférerais la ligne sud pour deux raisons: le fait qu'on évite le muskeg, et la plus grande facilité du ballastage offerte en passant au pied de la côte aux oiseaux, ou l'on aurait pu se procurer d'excellent ballast.

4230. Avez-vous établi des sections transversales de quelque partie de ce ligne—je veux dire à l'ouest de la Bouche Blanche?—Non.

4231. Quel travail avez-vous fait ensuite?—Vous voulez dire après avoir terminé ces plans?

DU LAC DE L'AIGLE
AU LAC DE L'ETURGEON.

4232. Oui?—J'ai été envoyé à un endroit nommé le lac de l'Aigle et situé à 200 milles à l'est de la rivière Rouge pour y étudier une ligne à partir du poste de la compagnie de la baie d'Hudson à cet endroit et se dirigeant à l'est jusqu'au lac de l'Eturgeon.

Employé ensuite à l'étude d'une ligne du lac de l'Aigle au lac à l'Eturgeon.

4233. Quelle distance cela fait-il?—Je crois que la distance est d'environ 150 milles par notre ligne.

Cent cinquantemilles.

4234. C'était durant l'été et l'automne de 1872?—C'était depuis le mois de juin 1872 jusqu'à la fin d'octobre.

4235. Où était alors votre base d'approvisionnement?—A Winnipeg.

Base d'approvisionnements et moyens de se les procurer.

4236. Etait-ce encore d'après le système que vous avez déjà décrit?—Non; durant cette saison aucun officier préposé au commissariat n'a été attaché à mon parti.

5237. Quelle était votre manière de vous procurer des approvisionnements?—J'ai reçu instruction d'acheter moi-même les approvisionnements, M. Jones n'était chargé que de voir au transport.

A reçu instruction d'acheter lui-même les approvisionnements.

4238. Avez-vous acheté les provisions durant cette saison?—J'ai acheté moi-même les provisions que j'ai apportées avec moi,

*Arpentages—
Du Lac à l'Éagle au
Lac à l'Éurgeon.*

4239. En avez-vous apporté assez pour toute la saison?—Non; j'ai envoyé M. Jones en acheter d'autres.

4240. Vous rappelez-vous de qui vous avez acheté vos provisions durant cette saison soit directement, soit par l'entremise de M. Jones?—De tous les principaux marchands de l'endroit.

4241. Avez-vous fixé les prix?—Je ne les ai pas fixés.

Marchandises vendues aux prix courants.

4242. Qui les a fixé?—Je présume que les marchandises ont été vendues aux prix courants.

4243. Avez-vous fait des arrangements au sujet des prix?—Non, je me suis tout simplement mis au fait des prix du marché ici, et j'ai constaté que les effets m'avaient été vendus aux prix réguliers pour lesquels ils se vendaient ici.

4244. Vous a-t-on informé des prix avant que de vous vendre les effets?—J'ai été informé des prix à l'époque de l'achat.

4245. Alors vous vous êtes entendu avec les vendeurs quant aux prix?—Je puis dire que je me suis entendu avec eux quant aux prix. Je savais à quels prix les effets se vendaient, et je savais les prix des effets que j'achetais dans le temps, parce que j'ai certifié les comptes.

Cette seconde étude n'a pas été utilisée pour l'établissement de la ligne.

4246. A-t-on utilisé cette seconde étude pour l'établissement de la ligne telle qu'aujourd'hui adoptée entre la baie du Tonnerre et la rivière Rouge?—Je crois que non. Cette ligne a été étudiée dans le but de passer au nord du lac Nipigon. La ligne actuelle diverge considérablement au sud-est.

4247. Elle traverse la ligne actuellement établie?—Oui.

4248. A un seul endroit?—Je crois que c'est à un seul endroit. C'est l'endroit entre le lac Wabigoon et le lac du Tonnerre. C'était le seul point d'intersection.

4249. Quel était le nombre de votre parti durant cette saison?—Le même que durant la saison précédente.

Difficultés relatives aux approvisionnements.

4250. Avez-vous éprouvé des difficultés relativement aux provisions qui ont été fournies à votre parti?—Aucunes au sujet de celles que j'ai apportées avec moi, mais j'en ai éprouvé d'assez sérieuses au sujet des nouvelles provisions que M. Jones m'a expédiées.

4251. Quelle était la difficulté?—C'est qu'elles ont été presque entièrement consommées avant que de nous parvenir. Les hommes qui ont transporté les effets n'ayant pas été fournis de provisions ont consommé celles qu'ils nous apportaient, et comme ils ont été près d'un mois en chemin ils les ont presque entièrement consommées.

4252. Savez-vous qui avait été chargé de l'organisation du parti?—C'est moi-même qui en avait été chargé.

4253. Voulez-vous dire que c'étaient des hommes de votre parti qui avaient été choisis pour être envoyés à Winnipeg?—Non; l'ordre avait été expédié à M. Jones de m'envoyer les provisions.

A envoyé à Jones l'ordre d'expédier les provisions nécessaires pour nourrir le parti pendant un mois.

4254. Il était alors à Winnipeg?—Il était soit à Winnipeg, soit entre mon parti et Winnipeg. Je lui ai envoyé l'ordre de m'expédier les provisions nécessaires pour nourrir mon parti pendant un mois.

*Arpentages—
Du Lac à l'Aigle au
Lac à l'Éturgeon.*

4255. Qui a organisé le parti qui devait transporter ces provisions?—
M. Jones a organisé le transport.

4256. De quel nombre d'hommes se composait le parti chargé de transporter les provisions?—Je crois qu'il y avait seize hommes.

Nombre du parti
d'approvisionnement
seize hommes.

4257. Y avait-il des animaux?—Non.

4258. Ont-ils transporté les effets sur leur dos?—Les marchandises ont été transportées en voiture sur le chemin de l'Angle Nord-Ouest—partie du chemin Dawson—jusqu'à l'Angle Nord-Ouest.

Transport des provi-
sions.

4259. Il y avait un chemin bien battu dans cette partie du pays?—
Oui, à cette époque le chemin était tenu ouvert. De l'angle Nord-Ouest, les effets ont été transportés en bateaux.

4260. Quelle espèce de bateaux?—Je crois que c'étaient des bateaux d'York—des bateaux de la baie d'Hudson.

4261. Jusqu'à quel point les bateaux ont-ils transporté les effets?—
Les bateaux se sont rendus à mi-chemin du lac de l'Aigle.

4262. Comment nommez-vous l'endroit?—Je crois que le nom du lac jusqu'où les bateaux sont venus est le lac Vermillon. A partir de ce lac les effets ont été transbordés dans des canots.

4263. Les canots les ont-ils transportés jusqu'à votre point de départ?—
Non, les canots m'ont suivi. Les hommes avaient reçu l'ordre de me rejoindre sur la ligne.

4264. Ont-ils pu vous trouver à un endroit plus à l'est que votre point de départ?—Oui, à la rivière des Anglais. J'étais à plus de 100 milles de mon point de départ.

4265. Est-ce que tout ce voyage a été plus long qu'on ne s'y était attendu d'abord?—Oui; je crois qu'il y a eu des délais inutiles.

4266. Où croyez-vous que les délais ont eu lieu?—Je crois que la faute en était à ceux qui avaient la charge immédiate du transport.

Délais inutiles causés
par ceux qui étaient
chargés du transport.

4267. Vous rappelez-vous leurs noms?—Non, c'étaient des métis.

4268. Vous rappelez-vous les noms de quelques uns d'entre eux?—
Oui, le chef du parti se nommait Mousseau. Il était alors au service de la compagnie de la baie d'Hudson.

4269. La compagnie de la baie d'Hudson avait-elle entrepris le transport de ces effets?—Je ne sais pas si c'était la compagnie qui les transportait, ou si les services de cet homme avaient été loués par elle pour ce service. Le transport avait été organisé par M. Jones.

4270. Savez-vous où est actuellement M. Jones?—Je crois qu'il est à l'ouest d'ici à Qu'Appelle ou au Fort Ellice.

4271. Est-il actuellement employé au service du chemin de fer Pacifique?—Non il ne l'est pas.

4272. N'avez-vous aucune idée de la valeur des effets qui ont été achetés pour vous être expédiés à cette époque?—Par M. Jones?

Pas d'idée de la
valeur des effets.

4273. Oui?—Non, aucune.

4274. Avez-vous quelque idée de la valeur totale des effets que vous avez achetés à une période moins avancée de la saison?—Non; je ne puis me rappeler.

*Arpentages—
Du Lac à l'Église au
Lac à l'Éturgeon.*

4275. Pouviez-vous donner quelque idée approximative ?—Non je n'ai pas de données sur lesquelles je puisse baser une estimation, excepté ma mémoire et je ne crois pas qu'elle me servirait bien sur ce point. Je pourrais deviner à peu près, mais cela ne vous donnerait aucun renseignement.

Valeur des marchandises fournies au parti, environ \$1,000, coût de l'équipement du parti pour la saison environ de \$10,000 à \$12,000.

4276. Pourriez-vous donner quelque idée de la valeur des effets ou des approvisionnements qui ont été perdus grâce à ces délais ?—Non.

4277. Était-ce moins de \$1000 ou plus ?—C'était dans les environs de \$1000. Nous estimions le coût de l'équipement du parti pour la saison à \$10,000 ou \$12,000.

4278. Quelle était la longueur de la saison ?—À prendre une saison avec une autre soit la saison d'hiver ou la saison d'été—environ six mois de l'année.

4279. Voulez-vous dire environ la moitié de l'année, soit du printemps à l'automne ou de l'automne au printemps—est-ce là ce que vous appelez une saison ?—Oui.

4280. En supposant que ce fut là la valeur des approvisionnements pour la saison, pour le parti que vous aviez avec vous, pouvez-vous faire une estimation du montant des provisions que M. Jones a acheté ?—Ce ne serait qu'une estimation. Je crois qu'il a acheté pour \$15,000 à \$15,000 vaillant.

Défectuosités du commissariat.

4281. Lorsqu'elles vous sont arrivées vous dites qu'une grande portion de ces provisions avaient été consommées ?—Oui.

4282. A-t-il été nécessaire pour vous de commander de nouveaux approvisionnements pour terminer la saison ?—Non, il était trop tard alors. Le reste des provisions ne m'est arrivé qu'une semaine avant que j'eusse fini mon travail de l'été, ou pour être plus exacts les approvisionnements ne me sont pas parvenus du tout. Car lorsque je devins à bout de provisions j'ai envoyé un de mes assistants en arrière pour voir ce qu'elles étaient devenues et il a constaté qu'elles se trouvaient à environ quinze milles en arrière du point où je me trouvais. Il apporta avec lui ce qu'il put transporter dans son petit canot, quelques sacs de farine et un peu de pemican. Il apporta cela à mon camp, et j'envoyai dire à ces hommes de ne pas venir plus loin.

A court de provisions.

4283. Après avoir reçu ces provisions en avez-vous eu assez pour terminer la saison ?—Non ; nous avons été à court de provisions pendant quelque temps et nous nous en sommes passé.

4284. Est-ce que le fait que les provisions ne vous sont pas parvenues à temps à eu d'autre résultat que celui de vous obliger à rationner ?—Pas d'autre.

Les travaux n'ont pas été retardés.

4285. Les travaux n'ont pas été arrêtés ?—Non ; les travaux n'ont pas été retardés du tout.

4286. Je crois vous avoir entendu dire que ces travaux vous ont duré jusqu'en octobre 1872 ?—Nous sommes arrivés à Wennipeg à la fin d'octobre 1872.

4287. Êtes-vous resté à l'emploi du gouvernement dans cette ville ?—Oui.

Arpentages—
Du Lac à l'Aigle au
Lac à l'Eturgeon—

4288. Etiez-vous au bureau ici, durant cette saison d'hiver ?—Durant l'hiver j'ai laissé mes assistants ici à faire les plans et les profils et je suis allé moi-même à Ottawa. A Ottawa depuis l'automne de 1872 jusqu'à janvier 1873.

4289. Pendant combien de temps y êtes vous demeuré ?—J'ai demeuré à Ottawa jusqu'à la fin de janvier. J'ai travaillé dans le bureau central jusqu'à la fin de janvier 1873.

4290. Etes-vous resté à l'emploi du gouvernement après cette date ?—Oui. DU LAC A L'AIGLE AU PORTAGE DU RAT.

4291. Qu'avez-vous fait ?—J'ai alors reçu instructions de relier les deux sections que j'ai déjà décrites en tirant une ligne du lac de l'Aigle au Portage du Rat, quatre-vingt milles.

4292. Avez-vous étudié cette ligne ?—Oui.

4293. Quel était le nombre de votre parti ?—J'avais un parti de trois assistants et de vingt hommes environ en tout, un parti beaucoup moins considérable que dans les deux autres occasions, parce que je me suis dispensé des services des canotiers et des porte-faix.

4294. Le pays avait-il été exploré entre ces deux points lorsque vous avez commencé ?—Oui ; je l'avais exploré moi-même l'année précédente. Le témoin avait lui-même exploré le pays auparavant.

4295. L'aviez-vous exploré pendant qu'on étudiait la ligne entre la rivière de l'Aigle et le lac à l'Eturgeon ?—Non ; c'était pendant qu'on faisait l'ouvrage entre le Portage du Rat et la rivière Rouge.

4296. C'était pendant la saison de 1871 ?—Oui ; environ un an auparavant, en janvier 1872.

4297. Était-ce tout simplement une exploration ou une étude de ligne ?—C'était seulement une exploration avec baromètre et boussole.

4298. Ce n'était pas ce qu'on appelle une étude de ligne ?—Non.

4299. Des chemins avaient-ils été ouverts à travers cette partie du pays ?—Non ; aucun. Nous avons dû ouvrir nos chemins à mesure que nous avançons. Ont ouvert des chemins à mesure qu'ils avançaient.

4300. Où était votre base d'approvisionnement durant cette saison ?—A Winnipeg. Winnipeg base des approvisionnements.

4301. En vertu de quel arrangement ?—Lorsque je reçus instructions d'Ottawa de faire une étude de ligne, j'envoyai à mes assistants l'ordre de se procurer les provisions nécessaires, d'engager les hommes et de partir pour un point que j'indiquais, et où j'irais les rejoindre. Mon premier assistant a exécuté mes ordres, il organisa un train, engagea des bucherons et partit pour le lac appelé Shébandowan. Arrangements au sujet des approvisionnements.

4302. Avez-vous trouvé là vos approvisionnements ?—Un dépôt fut fait et les provisions furent laissées là. Le parti se rendit ensuite au lac de l'Aigle où je le rejoignis vers le milieu de février avec un autre assistant. A rejoint le parti au lac de l'Aigle en fév. 1873.

4303. Y a-t-il eu quelque difficulté au sujet des provisions durant cette saison ?—Non ; pas une seule.

4304. La valeur des provisions que vous avez fournies de cette manière excédait-elle ou égalait-elle l'estimation que vous avez déjà donnée ?—Elle était de beaucoup moindre. Valeur des provisions.

*Arpentages—
Du Lac à l'Aigle au
Portage du Rat.*

4305. Était-elle moindre en proportion du nombre du parti?—Elle n'était pas moindre en proportion. La saison a été plus courte et le parti était moins nombreux.

4306. Mais était-elle en proportion du parti dont vous avez parlé; un parti de trente hommes pour une saison de six mois?—Je crois qu'elle était un peu moindre, elle était au-dessous de la moyenne.

Système d'approvisionnement supérieur à l'autre.

4307. Comment expliquez-vous ce fait, qu'une dépense au dessous de la moyenne des précédentes ait pu suffire à nourrir le parti; les prix étaient-ils baissés?—Non, je crois que la manière de se procurer les provisions et de les expédier était un peu meilleur.

N'avaient ni lard, ni sucre, rien que le nécessaire absolu.

4308. Voulez-vous dire la manière d'acheter ou de transporter les effets?—Il y a eu amélioration quant au transport et quant à la qualité des provisions achetées. Par qualité, je veux dire l'espèce de provisions. Mon assistant était un homme très compétent et très actif, et les hommes qu'il a engagés étaient tous des indigènes. Nous n'avions pas de blancs et nous n'avons apporté que les provisions ordinaires pour les sauvages. Nous n'avons pris rien autre chose que du pemican et de la farine. Nous nous sommes dispensés du lard, du sucre et autres effets de ce genre que nous avions apportés dans les saisons précédentes. Je n'ai rien fais de plus que ce qui était absolument nécessaire.

4309. Et le résultat a été une épargne?—Je le crois. De telle sorte qu'il restait encore une partie considérable de nos provisions lorsque nous sommes arrivés au Portage du Rat au mois de mars suivant, bien que nous eussions basé notre estimation sur les saisons précédentes.

4310. Vous avez atteint le Portage du Rat en mars?—Oui.

4311. A quelle date étiez-vous partis?—Vers le milieu de février.

4312. Alors cette étude de ligne ne vous a pris que quelques semaines?—Nous n'avons été que cinq semaines.

Une étude préliminaire avec instruments.

4313. Quelle était la nature de l'étude?—C'était une étude préliminaire avec instruments.

4314. Avez-vous étudié quelque ligne?—Nous avons fait un tracé approximatif au moyen des sections transversales.

Sections transversales à certains points.

4315. Ces sections transversales ont-elles été faites sur toute la ligne? Non; seulement à quelques endroits spéciaux.

Ont établi une ligne centrale.

4316. Avez-vous en cette occasion établi une ligne centrale pour le chemin de fer?—Oui.

4317. Avez-vous en aucun temps calculé les détails estimatifs sur ce tracé?—Non; pas à cette époque. Nous avons envoyé toutes les données à Ottawa.

4318. Savez-vous si les détails estimatifs ont été calculés à Ottawa, d'après ces données que vous avez fournies?—Je crois qu'ils l'ont été.

4319. Êtes-vous resté au service du gouvernement après le mois de mars 1873?—Oui, nous sommes restés ici durant les mois d'avril et de mai.

4320. Et après cela?—Nous avons été en voyés à la Colombie Anglaise au commencement de juin 1873.

*Arpentages—
De Cache Creek au
Lac Seton et à la
Rivière Thompson.*

*Se rend à la Colombie
Anglaise en juin 1873.*

4321. Comment vous êtes vous rendus à la Colombie Anglaise?—
Nous sommes passés *viâ* San Francisco.

4322. Quel parti?—Moi-même et trois assistants.

4323. Quand êtes-vous arrivés à la Colombie Anglaise?—Nous sommes arrivés le 25 juin 1873 et nous nous sommes présentés à M. Marcus Smith qui était alors chargé des explorations dans cette province.

4324. Avez-vous fait d'autres travaux?—Oui nous y avons fait une étude de ligne durant cette saison.

4325. Entre quels points?—Nous sommes partis de Cache Creek et nous avons exploré au sud-ouest jusqu'à la chaîne des Cascades, traversant la rivière Fraser à Lillooet et terminant notre exploration au lac Seton; de là à partir du Cache Creek au nord-ouest jusqu'à la rivière Thompson, en suivant la vallée de Bonaparte sur la rive nord de la branche nord de la rivière Thompson. Etendue de l'exploration.

4326. Environ combien de milles?—Je crois que c'est environ 180 ou 200 milles.

4327. Quel était le nombre du parti?—Il se composait de moi-même de trois assistants et d'environ vingt hommes accompagnés d'un train de mules et d'un train de transport.

Le parti était composé de lui-même, de trois assistants, de vingt hommes pourvus de mules et d'un train de transport.

Trente mules.

4328. Combien d'animaux?—Environ trente mulets.

4329. Où était votre base d'approvisionnement durant cette saison?—C'était surtout Yale, mais nous avons aussi reçu des approvisionnements de Clinton. Base d'approvisionnement à Yale.

4330. Avez-vous apporté avec vous des provisions en quantité que vous croyiez être suffisante pour la saison?—Oui; nous avons apporté avec nous les provisions de la saison.

4331. Les animaux avaient-ils été achetés ou simplement loués?—Je crois qu'ils avaient été achetés et qu'ils étaient la propriété du gouvernement. Tout l'approvisionnement avait été confié à un nommé John Trutch. John Trutch était l'officier du commissariat.

4332. Quel était le titre de ses fonctions?—Nous l'appelions l'officier du commissariat.

Par M. Keefer :

4333. Est-ce l'ingénieur de ce nom?—Non; il était le frère de l'ex-gouverneur.

4334. Où demeurait-il?—A Victoria.

4335. A-t-il pris la responsabilité d'acheter ces provisions et ces bêtes de sommes?—Quant aux provisions, je ne saurais dire, mais les bêtes étaient déjà la propriété du gouvernement avant la nomination de M. Trutch. Les bêtes de somme étaient déjà la propriété du gouvernement.

4336. Alors vous vous êtes servi d'animaux qui appartenaient déjà au gouvernement?—Oui.

4337. Des animaux n'ont-ils pas été achetés durant cette saison pour les besoins de votre parti?—Non.

*Arpentages—
De Cache Creek au
Lac Stora et à la
Rivière Thompson.*

Trutch a pris toute la responsabilité.

Le parti l'a précédé au point de départ.

Provisions amplement suffisantes.

Ont fait rapport à Trutch de l'excédant des provisions et de l'endroit où elles avaient été emmagasinées.

A fait de nouvelles explorations pendant un mois. Ensuite a payé les hommes. A envoyé les hommes à Victoria et les mules en quartier d'hiver à Kamloops.

4338. Pour ce qui a rapport à la quantité de provisions vous êtes vous consulté avec M. Trutch ou a-t-il pris la responsabilité de les commander en usant de sa propre discrétion?—Il a pris toute la responsabilité. Le système employé de l'autre côté de la montagne est tout à fait différent de celui qu'on emploie de ce côté-ci. Ici la responsabilité quant aux quantités retombe sur l'ingénieur chargé de la conduite du parti, là toute l'affaire était réglée par le département du commissariat.

4339. L'avez-vous renseigné sur le nombre de personnes employées et sur la durée du service?—Non, le bureau central lui a fourni ces détails. Je n'ai eu rien à faire à cela. J'étais complètement étranger à cette question. Je me suis tout simplement rendu avec mes assistants au point de départ où j'ai trouvé mon parti et mes provisions.

4340. Ne les avez-vous pas emportées avec vous?—Non, elles nous ont précédés de quelques jours.

4341. D'après les ordres de qui?—D'après les ordres de M. Trutch.

4342. Indépendamment des vôtres?—Oui; naturellement je les ai prises sur ma charge en arrivant.

4343. Avez-vous eu assez de provisions pour la saison des travaux?—Oui, amplement.

4344. Plus que vous en avez eu besoin?—Oui; plus que nous n'en avons eu besoin. Nous en avons rapporté en octobre.

4345. A quel endroit?—Nous les avons rapportées sur ce qu'on appelle le chemin carrossable, un chemin du gouvernement qui remonte la rivière Fraser.

4346. Et que sont-elles devenues après que vous les eûtes rapportées à cet endroit?—Nous les y avons remises au département du commissariat.

4347. Y avait-il à cet endroit une succursale du département du commissariat. Il y avait là un hotel et nous avons placé les provisions dans un magasin attenant à l'hôtel. C'était un magasin privé loué par le gouvernement.

4348. Avez-vous notifié M. Trutch?—Nous avons notifié M. Trutch de la quantité des provisions.

4349. Avez-vous continué à être responsable de ces provisions?—Non; après les avoir emmagasinées, j'en ai repris une certaine quantité, vu que j'avais eu l'ordre de faire de nouvelles explorations qui m'ont occupé environ un mois de plus. J'ai alors payé le parti et j'ai envoyé les hommes et les assistants à Victoria. Quant aux mules je les ai envoyées en quartier d'hiver à Kamloops.

4350. Sous la charge de qui les avez-vous envoyées?—Sous la charge de mon officier du commissariat.

4351. A qui les avez-vous envoyées?—Ses instructions étaient d'aller placer ces bêtes dans le lieu d'hivernement et d'aller ensuite se présenter à Victoria.

4352. Vous n'aviez pas la responsabilité de les livrer à personne?—Non.

4353. Vous les avez mises sous la charge de l'officier du commissariat?—Oui, avec instructions de les laisser à un certain endroit.

*Arpentages—
De Cache Creek au
Lac Seton et à la
Rivière Thompson.*

4354. Savez-vous si une partie des provisions emmagasinées ont été perdues dans les magasins?—Non, il n'y a pas eu de pertes d'aucune sorte à l'exception de quelques barils de farine.

Pas de pertes, excepté quelques barils de farine.

4355. Vous rappelez-vous à quelle époque vous avez terminé votre exploration sur la branche nord de la rivière Thompson?—Vers le milieu d'octobre.

4356. Vous dites qu'après cela vous avez fait une autre exploration?—Oui; j'ai fait une exploration dans la région connue sous le nom de région des Mouches à Cheval, à partir d'un endroit sur la rivière Fraser, près du Bridge Creek en allant vers l'est sur un parcours d'environ quatre-vingt milles. Nous avons continué jusqu'à ce que l'approche de l'hiver nous obligeât à retourner en arrière.

EXPLORATION—
RIVIÈRE FRASER
VERS LES LACS DES
MOUCHES A CHE-
VAL.

4357. Était-ce là une exploration ou une étude de la ligne?—Seulement une exploration avec compas et baromètre.

4358. Quel était le nombre de votre parti en cette occasion?—Trois hommes et une demi douzaine de mules.

Nombre du parti,
trois hommes; nom-
bre de bêtes, six
mules.

4359. En tout?—Oui; nous avons tout simplement parcouru le pays.

4360. Les travaux que vous aviez faits préalablement durant cette saison étaient-ils une exploration?—Tous les travaux faits précédemment étaient des études de lignes.

4361. Avez-vous éprouvé des difficultés au sujet des provisions pendant le temps qu'a duré votre dernier travail?—Non; je n'en ai pas éprouvée.

4362. Cela vous amène à l'automne de 1873?—Cela nous amène à la fin de novembre 1873.

4363. Pour les fins d'une exploration qui ne peut être appelée une étude de ligne, avez-vous une idée du nombre nécessaire pour former un parti suffisant?—Pour des fins d'exploration seulement?

Nombre d'un parti
nécessaire pour faire
une exploration, trois
ou quatre hommes.

4364. Oui?—Je crois qu'un parti ayant à peu près le nombre de celui que je viens de mentionner est à peu près suffisant pour explorer dans cette région.

4365. Environ trois hommes, à part l'ingénieur en charge?—Oui.

4366. Combien de bêtes?—Nous en avions une demi douzaine; c'est à peu près le nombre convenable. Nous nous attendions à être absents un mois au plus, et ce nombre suffisait pour un tel voyage. Le nombre requis varie dans certaines parties de la contrée. Il nous fallait plus d'hommes du côté est de la Rivière Rouge, parce que le transport des provisions est effectué d'une autre manière. Durant l'été elles étaient transportées dans des canots, et en hiver par des caravanes de chiens et à dos d'hommes, tandis que dans la Colombie Anglaise elles étaient transportées à dos de mulets.

Nombre de bêtes né-
cessaires pour une
exploration, six.

4367. Voulez-vous dire que les explorations dans les chaînes de montagnes, peuvent être faites à meilleur marché pour ce qui se rapporte au transport?—Oui, à l'ouest de la chaîne de montagne.

4368. Je crois que toute la section de la Colombie Anglaise a été appelée la partie montagneuse pour la distinguer de la section des

Nature du terrain
dans la section de la
Colombie Anglaise.

*Exploration—
De la Rivière Fraser
vers les Lacs des
Mouches à Cheval.*

prairies?—Oui, mais elle contient de vastes plaines. Lorsque vous montez jusqu'au cœur des Montagnes Rocheuses, les animaux cessent de trouver leur nourriture, mais en bas dans les vallées, il y a partout une grande abondance de pâturages.

Région explorée durant l'automne de 1873, près de la rivière Fraser et accidentée, mais onduleuse près de la rivière Thompson.

4369. La région que vous avez explorée durant l'automne de 1873 était-elle montagnueuse?—Non; l'extrémité la plus rapprochée de la Rivière Fraser était accidenté, mais près de la Rivière Thompson le pays l'était moins. Il était plutôt onduleux.

Retourne à Ottawa.

4370. Etes-vous resté à la Colombie Anglaise durant l'hiver de 1873-74?—Non; après avoir terminé l'exploration, j'ai rejoint mon parti à Victoria, et ensuite je suis retourné à Ottawa.

4371. Et vous y avez passé l'hiver?—Oui, mon parti est resté à Ottawa durant l'hiver. J'étais moi-même absent en congé, en Angleterre. Mon parti est resté au bureau, faisant l'ouvrage de bureau

DE LA CACHE DE LA
TÊTE JAUNE JUS-
QU'À LA RIVIÈRE
FRASER.

nécessaire pour compléter les études de lignes.

En avril 1874, part avec son parti pour la Colombie Anglaise.

4372. Quand êtes-vous revenu?—Je suis revenu à Ottawa en avril 1874, et je suis parti immédiatement avec mes gens pour la Colombie Anglaise.

4373. Le même parti?—Le même parti.

4374. Trois assistants?—Je faisais erreur en disant que les trois assistants m'avaient accompagné à Ottawa. L'un d'eux, M. Gray était resté à Victoria. Les deux mêmes sont revenus avec moi à la Colombie anglaise.

Etudie une ligne à partir de la Cache de la Tête Jaune jusqu'à la rivière Fraser.

4375. Aviez-vous encore de l'ouvrage à la Colombie Anglaise?—Oui; pendant cette saison, nous avons été envoyés au sommet des montagnes, à la Cache de la Tête Jaune et nous avons commencé à étudier une ligne de cet endroit à la rivière Fraser. Aucune exploration n'avait été faite auparavant dans cette région.

Force du parti, trente-trois hommes, quarante chevaux et quatre-vingt mules.

4376. Pouvez-vous vous rappeler le nombre du parti?—J'avais mes trois assistants déjà mentionnés, trente hommes et environ 120 bêtes.

4377. Des mules?—Des mules et des chevaux—environ quarante chevaux et quatre-vingt mules.

4378. Avaient-ils été achetés spécialement pour ce parti ou était-ils déjà la propriété du gouvernement?—Non; ils étaient la propriété du gouvernement.

Le parti emporte des provisions avec lui.

4379. Où était la base de vos approvisionnements durant cette saison?—Nous avons tout emporté avec nous de la partie basse du pays—une partie de Victoria et le reste de Yale.

4380. Et les bêtes aussi?—Non; nous avons pris les bêtes à Kamloops. Toutes les bêtes du gouvernement hivernaient à Kamloops. Il y avait un chemin de voiture de Yale à Kamloops.

4381. Et de là le transport a été fait par ces animaux?—Oui.

Le point de départ à la Cache de la Tête Jaune.

4382. La Cache de la Tête Jaune était votre point de départ?—Oui.

4383. Dans quelle direction l'exploration a-t-elle été faite?—Dans la direction nord-ouest en descendant la rivière Fraser.

*Arpentages—
De la Cache de la
Tête Jaune à la
Rivière Fraser.*

4384. Avez-vous eu assez de provisions pour cette campagne ou avez-vous éprouvé des difficultés au sujet des provisions?—Non ; nous en avons apporté suffisamment.

4385. Combien de temps avez-vous mis à faire cette exploration?—Durée de l'exploration. Depuis juin 1874 jusque vers le milieu d'octobre.

4386. Jusqu'à quel endroit avez-vous exploré?—Nous avons exploré M. Bell et son parti environ 200 milles en descendant la rivière Fraser jusqu'à ce que nous eussions rejoint le parti suivant qui remontait la rivière, sous la direction de M. Bell, près d'un endroit nommé les Grands Rapides.

4387. Que devinrent vos bêtes et vos provisions, s'il vous restait des provisions?—Les animaux furent renvoyés de la Cache de la Tête Jaune. Ils avaient fait deux voyages à la Cache de la Tête Jaune, une fois avec le parti et une fois après le commencement des travaux, et ils furent ensuite renvoyés à Kamloops. Le transport en descendant la rivière Fraser a été fait dans trois grands bateaux que nous avons construits à la Cache de la Tête Jaune, pour notre propre usage.

*Bêtes envoyées à
Kamloops.*

*Transports en ba-
teaux en descendant
la rivière Fraser.*

4388. Avez-vous cessé après cela d'être responsable de ces animaux?—Oui ; ils ont été confiés à la charge du chef des porte-faix et ce dernier a reçu ordre de se présenter à M. Marcus Smith lorsqu'il trouverait ce dernier. On supposait qu'il était quelque part entre ce point et Victoria.

4389. Le chef des porte-faix appartenait à votre parti?—Le chef des porte-faix avait été sous mes ordres jusqu'à ce que nous eûmes fini de nous servir des bêtes et je les mis ensuite sous sa charge pour les ramener à Kamloops.

4390. Savez-vous ce que devinrent les bêtes?—Elles retournèrent à Kamloops et furent employées plus tard dans d'autres parties du pays.

4391. Quelques-unes de ces études ou explorations que vous avez faites vers la Colombie Anglaise étaient-elles sur la ligne actuellement établie?—Non ; je crois que la ligne établie est tout-à-fait différente.

*Aucune étude n'a été
faite par le témoin
dans la Colombie
Anglaise sur la ligne
établie.*

4392. Vers quelle date avez-vous terminé cette exploration aux Grands Rapides?—Vers le milieu d'octobre nous sommes arrivés aux Rapides, et alors les deux partis sont allés en bateau à l'embouchure Quesnelle.—Non, après avoir terminé cette étude, nous sommes allés au Fort George ou M. Marcus Smith et moi, nous avons fait une courte exploration du pays, les deux partis travaillant de concert en remontant la rivière sur un parcours d'environ vingt milles.

*Les deux partis
vont au Fort
George et explorent
en remontant la
rivière Stewart.*

4393. Une exploration?—Non, l'étude d'une ligne qui devait être raccordée avec la ligne préalablement étudiée par M. Bell. Alors nous sommes retournés en bateaux à l'embouchure Quesnelle, en descendant la rivière. Là le parti fut payé et retourna à Victoria à l'exception de l'un des assistants, M. Harrington et de moi-même. L'ingénieur désirait qu'une exploration fût faite dans les montagnes, et j'ai offert de faire ce travail durant l'hiver. Il n'a pas voulu donner des instructions à cet effet, mais il a dit qu'il voulait qu'une autre exploration fût faite au nord de la Cache de la Tête Jaune à travers les Montagnes Rocheuses.

*EXPLORATION DU
FORT GEORGE A
EDMONTON.*

4394. Avez-vous étudié une ligne?—Oui, j'ai organisé, à l'embouchure Quesnelle, un parti comprenant mon assistant moi-même, six hommes et un train de transport composé de six chiens.

*Organise un parti
pour étudier la ligne
au nord de la Cache
de la Tête Jaune.*

Arpentages—
Exploration du Fort
George à Edmonton.

4395. Votre base d'approvisionnement, était-elle à l'embouchure Quesnelle?—Oui.

4396. Avez-vous emporté vos provisions avec vous?—Oui nous les avons emportées avec nous.

4397. Pour combien de temps?—Pour tout l'hiver.

But de l'exploration était de voir s'il existait un passage praticable à la tête de la rivière à la Boucane.

4398. Avez-vous fait l'exploration?—Oui; vous la verrez expliquée au long dans le livre bleu; toute l'histoire est là. Le parti a suivi la fourche nord de la rivière Fraser dans le but d'arriver à la source de la rivière à la Boucane qui se trouve sur le côté est des montagnes. On avait rapporté qu'un passage passable à travers les Montagnes Rocheuses existait à la tête de la rivière à la Boucane. Nous avons constaté, cependant qu'il n'y avait pas de passage à la tête du bras nord de la fourche nord. En conséquence, nous sommes revenu aux Fourches et nous avons remonté le bras sud de la fourche Nord; à la tête duquel nous avons traversé les montagnes, mais à une altitude très élevée et à travers un passage qui ne serait pas praticable pour une ligne. De là en suivant la base orientale des montagnes nous avons atteint la rivière Athabaska près de Jasper House. De là nous nous sommes dirigés vers le fort Edmonton où l'exploration s'est terminée. M. Fleming voulait faire explorer le pays au dessus d'Edmonton, au dessus de la Saskatchewan, mais la maladie nous a empêché de faire ce travail. D'ailleurs nos provisions étaient épuisées et nous avons failli mourir de faim.

A la rivière Athabaska et de là au Fort Edmonton.

Provisions épuisées.

Mauvais temps.

4399. Vos provisions étaient-elles insuffisantes?—Non, elles auraient pu nous suffire si nous avions eu un peu de beau temps, mais nous avons essuyé de terribles tempêtes. La profondeur de la neige était immense de sorte que notre voyage a été retardé pendant un temps très long—beaucoup plus long que nous ne l'avions prévu.

Longueur de l'exploration.

4400. Quelle était la longueur totale de la ligne d'exploration?—La longueur totale, telle que donnée dans le livre bleu pour 1877, est de 900 milles. C'est là la distance explorée à la boussole et au baromètre.

Terminus de l'exploration.

4401. Quel était le point de départ de l'exploration?—Le Fort George sur la rivière Fraser.

4402. Et où se trouvait l'extrémité orientale?—Au Fort Edmonton, sur la rivière Saskatchewan.

4403. Votre examen du pays à partir de la base orientale des Montagnes Rocheuses jusqu'à Edmonton était-il une exploration ou une étude de ligne?—Ce n'était qu'une exploration.

4404. Ce pays avait-il déjà été exploré?—Oui, à partir de la base orientale jusqu'à Edmonton, il avait déjà été exploré.

Est allé au nord des explorations faites préalablement à partir de la base orientale des Montagnes Rocheuses jusqu'à Edmonton.

4405. Avez-vous suivi la ligne qui avait été préalablement explorée?—Non; j'ai suivi une autre ligne plus au nord dans l'espoir de la trouver meilleure.

4406. Une partie de la ligne explorée par vous durant cette hiver, a-t-elle été adoptée maintenant comme le tracé probable du chemin de fer?—Oui, une partie de cette ligne entre le versant oriental et Edmonton, quant aux changements que nous avons suggérés dans cette partie au nord de la ligne étudiée par M. Moberly.

4407. Avez-vous réussi à amener le train avec vous jusqu'à Edmonton?—Non; j'ai laissé à Jasper House les chiens qui avaient survécu.

*Arpenlages—
Exploration du Fort
George à Edmonton.*

4408. Où étiez-vous, à peu près, lorsque vos provisions ont commencé à s'épuiser?—C'était quelque temps avant notre arrivée à Jasper House, à environ cinquante milles de cet endroit. Les provisions ont commencé à s'épuiser à environ 50 milles de Jasper House.

4409. En arrivant à Jasper House avez-vous pu vous procurer des provisions?—Non; la raison pour laquelle nous allions à Jasper House c'est que nous espérions recevoir des provisions de la compagnie de la Baie d'Hudson à cet endroit, mais nous avons trouvé le poste fermé.

4410. Ensuite avez-vous reçu quelques secours avant d'arriver à Edmonton?—Nous en avons reçu un peu des sauvagés. Nous avons reçu d'eux quelques provisions.

4411. Si je comprends bien, l'insuffisance des provisions ne provenait pas d'arrangements défectueux dans le principe, mais bien de tempêtes extraordinaires et du mauvais temps?—Oui; du mauvais temps et du fait que les pentes des montagnes étaient très-escarpées dans tout le pays en général, ce qui a retardé notre marche en avant.

4412. Vers quelle date avez-vous atteint Edmonton?—Vers la fin de mars. Edmonton atteint en mars 1875.

4413. Le parti a-t-il été débandé à cet endroit?—Il y avait avec moi trois sauvages lorsque je suis arrivé. J'en ai renvoyé deux à la Colombie Anglaise, et je me suis ensuite rendu à Winnipeg avec mes deux assistants et un autre sauvage.

4414. Vers quelle date avez-vous atteint Winnipeg?—Je suis arrivé ici le 23 mai 1875. A Winnipeg, 23 mai 1875.

4415. Avez-vous été employé au chemin de fer du Pacifique après cette date?—Non; je me suis ensuite rendu à Ottawa, laissant ici mon assistant, et j'ai fait mon rapport au bureau central à Ottawa, mais vu l'époque avancée de la saison, tous les partis avaient été nommés pour les travaux de la saison, à l'exception de celui de la Cache de la Tête Jaune. M. Fleming m'a demandé d'y aller, mais j'ai refusé vu que je ne désirais pas retourner aux montagnes. Au mois de juin suivant, j'ai quitté le service du gouvernement. Refuse d'aller à la Cache de la Tête Jaune et quitte le service.

4416. A part votre exploration du pays au sud de la section 14 en 1871, avez-vous parcouru le pays plus au sud?—Oui, j'ai parcouru la région qui se trouve à l'est de Winnipeg. TRACÉ DU CHEMIN DE FER—
CONTRATS Nos. 14 ET 15.
Avait parcouru le pays à l'est de Winnipeg.

4417. Vers quel temps avez-vous fait ce voyage?—Je crois que c'était au printemps de 1872.

4418. Comment l'avez-vous parcouru?—A pied.

4419. Était-ce au nord du chemin battu dont vous avez parlé?—Oui.

4420. Comment nomme-t-on ce chemin?—On l'appelle généralement le chemin Dawson.

4421. Vous dites que la direction que vous avez suivie était à l'est de Winnipeg?—Oui, le pays que j'ai vu se trouvait directement à l'est sur une distance de vingt milles.

4422. Et de là?—Et de là au sud jusqu'au chemin Dawson.

4423. De sorte que votre connaissance du pays situé entre le chemin Dawson et la ligne que vous avez étudiée en 1871 ne s'étend pas à plus traversé par lui. Etendue du pays

*Tracé du chemin de
fer—
Contrats Nos. 14 et 15.*

de quinze à vingt milles ?—A cela seulement, dans ce voisinage immédiat, mais plus loin à l'est je connais une autre partie du pays au sud de la ligne.

4224. Voulez-vous dire au nord du chemin Dawson ?—Oui, dans le voisinage du lac Traverse.

4425. En quelles occasions avez-vous pu acquérir des connaissances au sujet de ce pays ?—En diverses occasions durant mes études de lignes en parcourant le pays avec des provisions pour le parti.

4426. L'avez-vous parcouru plus d'une fois ?—Oui, j'ai passé trois fois dans la région qui se trouve au sud de la ligne établie.

Au sud on aurait pu établir une ligne meilleure que celle qui a été établie.

4427. Avez-vous dans ces occasions considéré la question de savoir s'il y avait moyen d'établir une ligne plus praticable que celle qui a été adoptée ?—Oui ; j'ai toujours considéré que l'on pourrait établir une meilleure ligne au sud.

4428. Voulez-vous dire en envisageant la question au point de vue du génie civil ?—Oui ; je n'ai jamais été nommé officiellement pour explorer cette partie du pays, mais après l'avoir parcourue, l'impression qui m'en est restée était telle que j'ai fait rapport que, dans mon opinion, une meilleure ligne pourrait être trouvée plus au sud.

4429. Vous rappelez-vous si c'était un rapport écrit ou une communication verbale ?—Je pense qu'elle se trouve dans le rapport écrit que j'ai envoyé à l'ingénieur. Je sais que j'ai souvent mentionné le fait en causant avec M. Rowan.

4430. Vous croyez que vous y avez aussi fait allusion dans votre rapport officiel ?—Je le crois.

Ferait dévier la ligne actuelle à un endroit à l'ouest du Portage du Rat.

4431. De quel point voudriez vous faire dévier la ligne actuelle vers le sud ?—Un tout petit peu à l'ouest du Portage du Rat je la ferais s'écarter de la ligne actuelle.

Il s'accorde avec Carre au sujet du tracé.

4432. Avez-vous jamais considéré le coût d'une ligne sur cette section ?—Pas indépendamment. J'ai discuté la question avec M. Carre ci-devant ingénieur de division pour cette section. Nous en avons parlé fréquemment. Je crois qu'il partageait mon opinion quant au choix du tracé.

Une épargne considérable aurait été effectuée en faisant passer la ligne au sud—en chiffres ronds \$500,000.

4433. Quelle est votre impression sur le coût comparatif de la ligne actuelle et de la ligne que vous considérez comme praticable ?—Je considère qu'on aurait effectué une épargne considérable en faisant dévier la ligne vers le sud. De cette façon la ligne aurait traversé une distance moins considérable de pays accidenté. La direction du pays accidenté est du nord ouest au sud est, en conséquence, si votre ligne eut passé plus au sud elle aurait traversé une partie moins considérable du pays accidenté.

4434. Avez-vous nommé le point où vous croyez qu'une déviation aurait pu être faite avec avantage ?—Oui ; cette déviation aurait dû commencer un peu à l'ouest du Portage du Rat.

4435. Quelle est en chiffres ronds l'épargne qui aurait pu être effectuée si cette ligne eût été adoptée de préférence au tracé établi ?—Nous disions lorsque l'entreprise a été adjugée que cela affecterait une épargne d'un demi million de piastres en chiffres ronds.

Tracé du chemin de fer—
Contrats Nos. 14 et 15.

4436. Etes-vous encore de cette opinion?—Oui; je ne connais pas l'entreprise No. 15, pour avoir exploré la ligne, mais, depuis que les travaux sont commencés, d'après ce que j'ai entendu dire à ce sujet et d'après ce que j'ai vu des profils, je crois qu'une épargne considérable aurait pu être effectuée.

4437. Mais sans vous occuper des rumeurs d'aucune sorte et sans prendre des données reposant sur des oui-dire quelle serait votre opinion sur le coût comparatif de ces deux lignes?—Mon opinion est telle que je viens de l'exprimer. Naturellement, j'ai dû m'appuyer sur des oui-dire quant au montant payé pour l'entreprise de M. Whitehead.

4438. En supposant que l'entreprise coûte \$2,500,000?—En supposant qu'elle coûte deux millions et demie, je crois qu'un demi million aurait pu être épargné en adoptant cette ligne.

4439. Vous êtes-vous fait une opinion quant au coût probable avant que l'entreprise eut été adjugée?—Je m'étais formé une opinion en 1872 quant aux avantages relatifs des deux lignes. J'ai fait mon rapport à ce sujet, mais non au point de vue du prix de revient parce que je ne m'étais pas occupé de cette question. Mais quant aux facilités de construction des deux lignes j'étais tout-à-fait en faveur de la ligne sud.

4440. Est-ce que n'importe quelle ligne n'est pas praticable si l'on ne regarde pas à la dépense?—A peu près. Seulement la question du coût n'a pas été soulevée alors.

4441. Lorsque vous dites "praticable," voulez-vous dire, moins dispendieuse à construire?—Oui; moins dispendieuse pour atteindre le même but.

4442. Plus praticable tant sous le rapport des dépenses que sous celui du génie civil?—Oui. J'ai toujours été d'avis que la ligne passerait au sud du point que j'ai indiqué. Il me semblait qu'elle se dirigerait au sud-ouest à partir de Kiwatin jusqu'à ce qu'elle eût atteint le lac Plat et de là se de la directement à l'ouest, autant que possible en traversant une région avantageuse. De Kiwatin au lac Plat, et de là directement à Winnipeg, comme étant la route la plus directe et la plus facile à construire.

4443. Etes-vous d'opinion que cette ligne offrait plus de chance pour obtenir un trafic local direct?—Oui je suis d'opinion qu'elle ferait passer le chemin à travers une bonne région milles, à travers une région propre à la colonisation, tandis que sur la ligne actuellement construite, le pays est impropre à la colonisation.

4444. A voir la carte, ne semble-t-il pas que la ligne sud serait plus longue que la ligne établie?—Jusqu'à quel point?

4445. Jusqu'à la rivière Rouge?—Non; elle est plus courte. Si je me rappelle bien, je l'ai mesuré sur la carte et je l'ai trouvée plus courte.

4446. Je crois me rappeler que dans votre témoignage précédent devant le comité du parlement vous avez dit qu'elle était plus longue de trois ou quatre milles jusqu'à Winnipeg?—Mon impression est qu'elle serait plus courte.

4447. Mais qu'en pensez-vous si le terminus absolu était à la rivière Rouge?—Je crois que la distance serait moins longue, mais cette ligne aurait la longueur de la ligne prise dans son ensemble et je crois qu'une

Tracé du chemin de fer—
Contrats Nos. 14 et 15.

ARPEMONTAGES.

Moyenne du coût comparatif des études de lignes.

A l'exception des prairies la moyenne du coût des explorations est la même sur tout le continent.

partie de la distance épargnée serait effectuée à l'est de la rivière Rouge, le point commun étant Kiwatin.

4448. Pour revenir au coût des explorations, à travers la Colombie Anglaise et la région située à l'est de la rivière Rouge; vous êtes-vous formé une opinion sur le coût comparatif de la durée du service? Par exemple, l'exploration d'une distance donnée dans la Colombie Anglaise a-t-elle coûté moins que la même distance dans le district de Kiwatin—je veux parler d'une simple exploration préliminaire?—Non; la moyenne est la même sur tout le continent.

4449. La moyenne par mille est la même?—Oui, à l'exception de la prairie, le coût moyen, que vous employiez des canots, des mules ou des trains de chiens—serait la même pour de simples explorations.

Etudes de lignes plus dispendieuses dans la Colombie Anglaise.

4450. Quelle serait la moyenne du coût comparatif des études de ligne?—Toujours en exceptant la prairie je crois que les études de lignes sont plus dispendieuses dans la Colombie Anglaise.

4451. Pour quelle raison?—Comme question de fait, je sais qu'elles ont été plus dispendieuses pour mes propres partis. Je juge d'après cela autant qu'autrement. Je sais que par exemple les gages sont plus élevés dans la Colombie Anglaise. Les gages des bucherons y sont plus élevés de 50 pour cent que dans cette partie du Canada. Nous avons été obligés de payer \$45 à la Colombie tandis que nous n'avons donné que \$30 ici.

DU LAC DE L'AIGLE AU LAC L'ETURGEON.

Nature du pays traversé par la ligne du lac à l'Aigle au lac à l'Eturgeon.

4452. Vous rappelez-vous quel était en général la nature du pays traversé par la ligne que vous avez étudiée du lac de l'Aigle au lac à l'Eturgeon?—C'était un pays de formation Laurentienne. C'était tout simplement un terrain onduleux et pierreux interrompu çà et là par de petits lacs mais n'offrant aucune difficulté insurmontable pour la construction d'une voie ferrée.

Par M. Keefer :—

4453. Ressemble-t-il aux sections 41, 42 et 25?—Je ne connais pas ces sections par leurs numéros. Le pays était beaucoup moins difficile que la partie située immédiatement à l'est du Portage du Rat.

Exploré du côté nord de la hauteur des terres.

4454. N'était-ce pas près du sommet, près de la hauteur des terres?—Non, la hauteur des terres se trouve de ce côté-ci du lac de l'Aigle. Durant cette exploration nous étions tout à fait du côté nord de la hauteur des terres. Nous ne l'avons pas traversée et nous avons dû être à quelque distance au-delà, du côté nord.

Par le Président.

4455. Y a-t-il d'autres questions sur lesquelles vous croyez que vous pourriez fournir des renseignements à ce sujet?—Non; je n'en vois pas d'autres. Je vous ai décrit toute la région que je connais d'après ma propre expérience et mes propres observations, à l'exception de la région occidentale entre ici et Edmonton dans la prairie.

DE LA RIVIÈRE ROUGE A EDMUNTON.

Une meilleure ligne au nord de la Saskatchewan.

4456. Qu'auriez-vous à dire à ce sujet?—La seule chose que j'aurais à dire à ce sujet se rapporte à l'établissement de la ligne: la ligne, à mon avis, pourrait être ramenée dans une autre direction où l'on trouverait un tracé beaucoup plus avantageux que le tracé actuel entre l'extrémité des travaux maintenant en voie de construction, et le deuxième cent

*Tracé du chemin de fer—
De la Rivière Rouge à Edmonton.*

milles de fait, à partir de la traverse de l'Assiniboine jusqu'à Edmonton. La ligne reste au sud de la branche nord de la Saskatchewan. Elle traverse du côté sud de la branche nord de la Saskatchewan et continue tout le long sur la rive sud sud. Si elle traversait la branch nord de la Saskatchewan en aval des Fourches, et si elle se continuait au nord de cette rivière, la ligne serait meilleure.

4457. A environ quelle distance en aval des fourches?—Tout près des Fourches. Elle devait traverser les côteaux à l'Original. Devrait traverser les côteaux de l'Original.

Par M. Keefer :—

4458. Est-ce à travers la forêt?—C'est un pays boisé, un très-beau pays. Je suis informé que le tracé proposé, de Bettelford à Edmonton passe à travers un désert stérile. C'est le rapport que m'en ont fait les sauvages et d'autres qui habitaient cette partie du pays. Un beau pays.

Par le Président :—

4459. Vous n'avez pas parcouru ces lignes?—Non.

4460. Alors vos connaissances précises se bornent à la ligne nord?—
Oui.

4461. Vous tenez vos renseignements des Sauvages, dites-vous?—
Oui.

4462. Et vous croyez que la ligne nord traverserait une partie très avantageuse du pays?—Oui. J'en ai vu une bonne partie et je crois que c'est une région très avantageuse. Ce qu'il y a de certain, c'est que cette ligne épargnerait la construction d'un pont sur l'un des bras de la Saskatchewan. La ligne nord traverserait un pays avantageux et épargnerait la construction d'un pont sur l'un des bras de la Saskatchewan.

Par M. Keefer :—

4463. Vous n'iriez pas du tout à Edmonton?—Non ; je passerais immédiatement au nord d'Edmonton. Les meilleurs établissements sont au nord d'Edmonton, et d'après cela je suppose que les meilleures terres sont là.

Par le Président :—

4464. Avez-vous fait aux autorités d'Ottawa un rapport de vos vues au sujet de cette ligne nord?—Je crois les avoir exprimées à M. Marcus Smith. A exprimé ces vues à Marcus Smith.

4465. Par écrit?—Non ; pas par écrit, mais en conversation au sujet de divers tracés.

4466. Avez-vous pris en considération la question des inondations causées par les débordements de la rivière Rouge?—Oui ; je l'ai fait. INONDATIONS DE LA RIVIÈRE ROUGE.

4467. Avez-vous fait à ce sujet quelque rapport au gouvernement, ou avez-vous aidé de quelque manière à faire un rapport?—Je n'ai fait de rapport que d'après mes propres explorations et sections transversales de la rivière. Au printemps de 1872, après notre retour, j'ai reçu instruction de faire un rapport sur l'endroit le plus favorable pour traverser la rivière Rouge. A reçu instruction de faire rapport sur l'endroit le plus favorable pour la traverser.

4468. De qui avez-vous reçu vos instructions?—De M. Fleming.

4469. A quelle époque de l'année était-ce?—Je crois que c'était en avril 1872.

*Tracé du chemin de
fer—
Inondations de la
Rivière Rouge.*

4470. Avez-vous fait quelque examen?—Oui, j'ai fait une exploration à partir d'en amont des Fourches de l'Assiniboine en descendant jusqu'au lac Winnipeg, et j'ai recueilli toutes les données qui pouvaient alors être recueillies au sujet de l'inondation qui avait eu lieu précédemment.

Sources de renseignements concernant les inondations.

4471. Vous rappelez-vous à quelles sources vous avez puisé vos renseignements?—Je les ai reçus des habitants, surtout de ceux qui avaient été témoins des faits. J'ai reçu mes principaux renseignements de l'archevêque Taché, d'après son expérience personnelle, ainsi que de M. McDermoth et des anciens colons du pays.

4472. Avez-vous recueilli des témoignages?—Oui, j'ai recueilli des témoignages à divers endroits.

Résultat de l'enquête, étendue couverte par l'eau diminue chaque fois. Chenal de la rivière beaucoup plus long. Les pluies contribuent de moins ou moins à gonfler les eaux de la rivière à mesure que le pays se colonise.

4473. Quelle est votre opinion à ce sujet?—J'ai constaté que l'étendue couverte par l'eau a diminué chaque fois qu'une inondation a eu lieu. Elle avait tellement diminué que j'en suis venu à la conclusion qu'aucune inondation en dehors du lit de la rivière n'arriverait plus jamais. Le chenal est beaucoup plus large en défriché. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles le volume d'eau qui s'écoule dans la rivière sera moins considérable qu'autrefois. Les terrains labourés absorbent une grande partie de l'eau qui, dans les années précédentes s'écoulait de la surface de la prairie dans la rivière. Les pluies semblent aussi diminuer à mesure que le pays se colonise et la débâcle des glaces au printemps est ressentie avec beaucoup moins de violence qu'elle ne l'était autrefois. C'est-à-dire que le printemps vient plus graduellement, et grâce au fait que la glace est plus *pourrie*, pour ainsi dire, il y a moins de danger qu'elle s'amoncele de façon à boucher le passage de l'eau et à causer des inondations.

Dernier amoncellement de glace a eu lieu à la Pointe Douglas.

4474. Vous rappelez-vous à quel endroit a eu lieu l'amoncellement de glace qui a causé la dernière inondation?—On dit qu'il a eu lieu à la Pointe Douglass, à deux milles en aval de la ville.

4475. Le pays n'a-t-il pas été inondé plus loin en arrière?—Rien que par le débordement des eaux. Autant que je puis comprendre, l'eau était alors refoulée sur l'emplacement actuel de Winnipeg et elle a inondé la prairie mais pas sur une étendue considérable. Je crois que les habitants de St. André n'ont pas quitté leurs maisons.

La rivière s'est élargi sur tout son parcours.

4476. Avez-vous tâché de vous assurer si la rivière s'est élargie aux endroits où ses rives offraient le plus de résistance ou si l'élargissement n'a eu lieu que sur d'autres parties de la rivière?—Je sais que toute la rivière s'est élargie tant aux endroits larges qu'à ceux où son lit était le plus resserré.

Les parties étroites resserrées par des rochers. En conséquence l'élargissement n'est pas aussi considérable, cependant il augmente.

4477. Les parties étroites sont-elles resserrées entre des rochers plutôt que les autres?—Oui et en conséquence l'élargissement n'a pas été aussi considérable.

4478. Il se fait plus lentement à ces endroits?—Oui.

4479. Cependant, vous croyez que l'élargissement augmente?—Oui; je crois qu'il augmente tout le long de la rivière.

Par M. Keefer :

Pas difficile d'enlever les rochers.

4480. Croyez-vous qu'il serait difficile d'enlever les rochers qui cause l'annoncellement en aval?—Je ne le crois pas.

Tracé du chemin de
fer—
Inondations de la
Rivière Rouge.

4481. Est-ce le rocher dans la rivière ou le rocher de chaque côté de la rivière qui empêche le chenal de s'élargir à ces endroits?—A l'un de ces endroits, à St André, c'est le rocher dans la rivière. Il y a des cailloux dans la rivière et une formation de gravier sur les rives. A l'autre endroit, au fort de Pierre ou le roc est *in situ* sur les rives le chenal se creuse.

Par le Président :

4482. A cet endroit n'y a-t-il point de roches dans la rivière?—Non, pas de pierres mouvants ni autre choses de semblable.

Par M. Keefer :

4483. Croyez-vous que le rocher traverse toute la rivière au fort de Pierre?—Je le crois. Je sais, d'après mes observations, que vis-à-vis la ville de Winnipeg la rivière s'est élargie de plus de cinquante pieds, d'après les explorations qui ont été faites ici.

Le rocher traverse
toute la rivière au
fort de Pierre.

4484. Savez-vous si ce rocher se compose de calcaire stratifié ou de granit?—C'est tout du calcaire.

Rocher en calcaire
stratifié.

4485. Du calcaire stratifié?—Oui.

Par le Président :

4486. Avez-vous remarqué depuis que vous êtes venu ici en premier lieu quelque élargissement dans les endroits où les berges sont en pierre?—Oui, j'ai remarqué que les rives ont été minées, mais pas beaucoup. Je suis sous l'impression qu'actuellement, la rivière couvre maintenant une espace plus considérable que lorsque j'ai fait mes explorations en 1871 et 1872.

La rivière traverse
aux rapides une éten-
due plus considérable
qu'en 1872.

4487. Croyez-vous que le lit est plus bas?—Je crois que le chenal s'est creusé et élargi à ces deux endroits parce que la navigation est beaucoup plus facile maintenant qu'elle ne l'était alors. A cette époque, durant certaines saisons, les vapeurs ne pouvaient passer de tout l'été. Je crois que l'eau a atteint son niveau ordinaire et que le chenal s'est miné. Il faut que la rivière charrie une quantité considérable d'alluvion car la barre qui se trouve à son embouchure augmente rapidement en étendue et tout cela vient du haut de la rivière.

Par M. Keefer :—

4488. L'eau de cette rivière est-elle jamais claire?—Je ne le crois pas.

L'eau de la rivière
n'est jamais claire.

4489. Pas même l'hiver?—Jusqu'à un certain point l'eau est plus claire en hiver qu'en été.

4490. Alors elle doit emporter avec elle une certaine quantité d'alluvion?—Durant l'hiver les rives ne sont pas diminuées par l'action de l'eau qui, pendant cette saison creuse le chenal. Dans aucun cas, une inondation ne saurait faire monter l'eau au-dessus du niveau de cette ville.

Par le Président :—

4491. Avez-vous jamais traversé la région au nord du lac Manitoba?—Non; je ne l'ai pas traversée.

LIGNE AU NORD DU
LAC MANITOBA.

*Tracé du chemin de fer—
Ligne au nord du
Lac Manitoba.*

Comparaison entre les avantages offerts par les lignes situées au nord et au sud du lac Manitoba. La ligne au sud du lac Manitoba est préférable pour la construction et pour la colonisation.

4492. En votre qualité d'ingénieur, vous êtes-vous formé une opinion quant à l'opportunité de faire passer la ligne à Selkirk et au nord du lac Manitoba, en le comparant à la ligne à travers Winnipeg et passant au sud du lac Manitoba?—Je considère que la ligne sud-est certainement de beaucoup préférable tant au point de vue de la construction qu'à celui de la colonisation et de l'agriculture.

4493. Maintenant quant aux dépenses d'exploitation?—Les dépenses d'exploitation dépendraient de la longueur des lignes. Les dépenses d'exploitation par mille seraient les mêmes sur les deux lignes.

4494. Cet élément dépendrait absolument de la longueur du parcours?—Oui; il dépendrait entièrement de la longueur du parcours. Je considère qu'il n'y aurait pas de différence entre l'exploitation de la ligne nord et celle de la ligne sud, à cause du fonds peu avantageux qu'elle offrirait à certains endroits.

4495. La ligne sud offre-t-elle des avantages bien marqués sur l'autre ou croyez-vous que ce soit là une question sur laquelle les opinions puissent être partagées?—Non; je ne vois moi-même aucune raison pour que l'on puisse donner la préférence à la ligne du nord.

La ligne sud est meilleur au point de vue du génie civil et au point de vue de l'économie.

4496. Est-ce que vous parlez maintenant au point de vue du génie civil ou parce que vous avez des intérêts dans cette localité?—Je parle au point du génie civil autant que parce que j'ai des intérêts dans le pays. Je crois que cela peut-être facilement démontré, vu qu'après l'établissement de la ligne dans cette partie, la colonisation ne s'est pas portée le long du tracé au nord, tout simplement parce qu'il était impossible de coloniser un pays composé presque en entier de savanes, tandis que la partie ouest de la province et la région limitrophe entre cette ville et la pointe sud du lac Manitoba devient journellement de mieux en mieux habitée et se remplit rapidement. De plus je crois que la ligne sud serait moins dispendieuse à construire. Relativement à un point, la traverse de la rivière Rouge, il faudrait une dépense énorme pour faire une traverse satisfaisante à Selkirk—une dépense de beaucoup plus considérable que la somme requise pour construire un pont à un ou deux endroits qui pourraient être nommés sur la rivière.

TRAVERSE A SELKIRK entraînerait une dépense considérable.

Coût d'un pont aux rapides \$150,000, à Selkirk \$300,000.

4497. En chiffres ronds, quelle serait à votre avis la différence dans le coût de ces traverses?—Je crois qu'il y avait une différence du double environ. Je crois qu'un pont pourrait être construit sur la rivière Rouge, à un endroit situé près des rapides, pour \$150,000, et à Selkirk cela coûtera \$300,000.

4498. Est-là une question que vous avez étudiée avec soin?—Pour ce qui est du coût d'un pont sur la rivière Rouge, je suis maintenant chargé de la construction d'un pont de chemin de fer que la ville de Winnipeg fait construire sur la Rivière Rouge.

4499. Avez-vous en votre qualité d'ingénieur, bien étudié la direction générale de la ligne, ainsi que la question de savoir si elle doit passer au nord ou au sud du lac Manitoba, ou est-ce là une question sur laquelle vous exprimez maintenant votre opinion sans l'avoir beaucoup étudiée?—Vous voulez dire relativement au parcours total de la ligne directe?

4500. Oui?—Elle serait probablement plus directe si elle passait par le rétrécissement du lac Manitoba.

*Tracé du chemin de fer—
Ligne au nord du Lac Manitoba.*

4501. Je parle de l'opportunité, au point de vue du génie civil, de construire la ligne nord ou la ligne sud dans leur ensemble respectif?—Je serais certainement en faveur de la ligne sud.

Plus opportun de choisir la ligne sud au point de vue du génie civil.

4502. Votre opinion est-elle donnée sans avoir beaucoup étudié la question?—Non; j'ai étudié avec soin la question des mérites relatifs des deux lignes, et je suis convaincu que celle qui a été adoptée à l'ouest d'ici—c'est-à-dire passant au sud du lac Manitoba—est la meilleure ligne des deux. C'est la ligne la plus avantageuse à construire au point de vue du génie civil, la plus facile et la moins dispendieuse à entretenir, et celle qui produira le plus de trafic local. Il n'y aura que peu ou point de trafic sur la ligne nord.

4503. D'après ce que vous avez dit de votre emploi sur le chemin de fer Pacifique, je suppose que ceci est une question sur laquelle vous avez été appelé, à une certaine époque, à faire un rapport officiel aux autorités à Ottawa?—Relativement à la ligne à l'ouest.

4504. A toutes, celle-ci comprise?—Non.

4505. Vous n'avez jamais fait de rapport officiel au sujet de ces lignes?—Non, mais j'ai fait une déposition devant le comité du sénat. Je n'ai jamais fait de rapport à ce sujet.

TRAVERSE DE LA RIVIÈRE ROUGE—

4506. Avez-vous fait un rapport écrit de l'exploration de la rivière dont vous avez parlé?—Oui; j'ai fait des rapports à ce sujet.

A fait rapport sur l'exploration de la rivière.

4507. Ce rapport a-t-il été fait à M. Rowan?—Non, je crois qu'il a été fait directement à l'ingénieur en chef.

Par M. Keefer :—

4508. A-t-il été imprimé dans le rapport de 1872?—Non; M. Fleming fait seulement allusion, dans un renvoi au bas de la page, au fort de Pierre, comme étant la traverse de la rivière Rouge.

Par le Président :

4509. Quel endroit avez-vous recommandé comme étant le plus praticable?—Le point que j'ai recommandé était immédiatement en aval des rapides à St. André.

4510. Dois-je comprendre que vous êtes d'opinion que M. Fleming avait adopté votre recommandation quant à la traverse du fort de Pierre, jusqu'à l'époque où il a fait le rapport en 1874?—Je n'avais pas recommandé de traverser au fort de Pierre, mais à un point en amont de ce fort—les rapides de St. André.

Le point recommandé pour la traverse se trouve à environ six milles en amont du fort de Pierre.

4511. A quelle distance en amont du fort de Pierre?—Six milles probablement.

4512. C'est-à-dire au sud du fort de Pierre?—Oui. En arrivant ici j'ai pris des renseignements, exprès pour cela, concernant la navigation de la rivière, et c'est parce que les rapides étaient impassables pendant une partie de l'année, que j'ai fixé la traverse au nord des rapides, de façon à ce que les bateaux pussent venir du lac Winnipeg jusqu'à la traverse sans rencontrer aucun obstacle à la navigation. Je suis d'opinion que c'est là le meilleur endroit du Manitoba, au point de vue du génie civil, pour traverser la rivière Rouge.

*Tracé du chemin de fer—
Traverse de la Rivière Rouge.*

A quatorze milles de Winnipeg.

Avantages de l'endroit recommandé.

4513. A quelle distance de Winnipeg, cela se trouve-t-il?—C'est à environ quatorze milles. En même temps nous avons trouvé ici une traverse très-satisfaisante à la Pointe Douglas, ou nous sommes actuellement à construire le pont; mais elle offre l'inconvénient de se trouver en amont des rapides. Il vous faut enlever les rapides ou les obstructions, avant que d'avoir l'avantage de la navigation de la rivière jusqu'au lac Winnipeg. La traverse aux rapides a pour la recommander le fait qu'elle est accessible à la navigation du lac, et qu'elle est la plus avantageuse au point du vue du génie civil. Les rives y sont élevées des deux côtés, la traverse est étroite et la formation est en calcaire et en gravier. Mais, comme je l'ai déclaré précédemment, les rapides ne sont pas maintenant considérés comme un obstacle aussi sérieux qu'il l'étaient autrefois. Ils étaient considérés comme un obstacle lorsque nous avons établi la ligne ici, mais maintenant, il a été prouvé par l'expérience de plusieurs années que les bateaux à vapeur franchissent les rapides jusqu'à une époque très-avancée de la saison.

4514. Vous êtes vous formé une opinion sur la raison, pour laquelle Selkirk a été choisie comme point de traverse pour le chemin de fer?—Je crois que c'était là la raison alléguée—que cet endroit était accessible à la navigation du lac.

Raison pour laquelle Selkirk a été choisie pour la traverse.

4515. Vous vous êtes vous formé quelque opinion sur les autres raisons qui ne sont pas alléguées?—Aucune excepté ma propre opinion individuelle. De fait, la raison que j'ai donnée est celle qui a été donnée par M. Fleming lorsque je lui ai demandé pourquoi il avait établi la ligne plus au nord.

4516. Mais s'il y a d'autres raisons, des motifs d'intérêt personnel, il est de notre devoir de nous en assurer, et je vous demande si vous croyez avoir raison de considérer que ceux qui ont ainsi établi la ligne étaient mûs par d'autres motifs que ceux qui leur étaient dictés par leur connaissance du génie civil?—Non; il est difficile de dire quelle raison pourrait être alléguée en faveur de cette traverse autre qu'un avantage purement nominal. Elle se trouvait certainement en ligne, plus directe lorsqu'on avait l'intention de faire passer le chemin au nord du lac Manitoba. Dans ce cas, plus la traverse se trouvait au nord plus la ligne se trouvait droite. Ce point peut avoir exercé une certaine influence sur la décision.

WINNIPEG, vendredi, le 17 septembre 1880.

McDonald.

JOHN J. McDONALD, assermenté et interrogé:

SOUSSIONS—
CONTRAT No. 42.

Par le Président:

Intéressé dans le contrat 42.

4517. Avez-vous été concerné dans quelque transaction se rattachant à la construction du chemin de fer du Pacifique-Canadien?—Je suis intéressé dans le contrat 42.

4518. Est-ce le premier contrat dans lequel vous avez été intéressé?—Oui.

4519. Quand avez-vous été intéressé pour la première fois dans cette transaction?—Le contrat a été donné il y a eu un an en mars.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

dernier. J'étais l'un de ceux qui ont soumissionné dans le temps pour les travaux avec M. Manning, M. Shields et d'autres.

4520. Vous étiez lié avec Manning et Shields dans la soumission pour ce contrat?—Oui. Soumissionna avec Manning et Shields.

4521. Votre soumission a-t-elle été acceptée?—Non.

4522. Comment vous êtes-vous donc trouvé intéressé dans le contrat?—Nous avons soumissionné pour l'ouvrage, et nous nous joignîmes plus tard à Grant, Fraser et Pitblado dont la soumission avait été acceptée. S'associa avec Grant et Pitblado.

4523.—Avez-vous fait des arrangements avec eux avant de savoir si leur soumission était acceptée?—Oui; nous convîmes avec eux que dans le cas où le contrat leur serait donné nous nous associerions à eux, nous passâmes un marché régulier entre nous, Shield, Manning et moi, nous signâmes une convention avec eux à cet effet.

4524. Avez-vous une copie de ce marché?—Non.

4525. Vous souvenez-vous que Fraser, Grant et Pitblado aient écrit une lettre au Ministre des Travaux Publics, lui disant que vous deviez vous joindre à eux?—Oui; il y a eu une lettre d'écrite. Lettre de Fraser & Cie au département disant que le témoin et sa compagnie devaient se joindre à eux.

4526. C'est là le marché dont vous parliez?—Je crois que la lettre a été envoyée par nous tous. Je sais qu'il a été envoyé une lettre au ministre des Travaux Publics à l'effet que si les travaux leur étaient accordés, Shields, Manning et moi nous leur serions associés.

4527. Etait-ce là le seul document qui contient vos conventions avec Fraser, Grand & Pitblado?—Ce fut le seul tant que notre acte de société n'a pas été dressé—du moins, autant que je puis me le rappeler.

4528. Au temps où vous avez passé ce marché avec eux, qui supposait-on être les heureux compétiteurs?—Morse & Cie, de Toronto. Morse & Cie supposés être les heureux compétiteurs.

4529. Etait-ce avant que la soumission de Andrews, Jones & Cie., eût été acceptée?—Oui; nous parlions à Grant & Fraser de l'éventualité de leur succès. Nous prîmes ensemble des arrangements de vive voix quelques jours avant d'envoyer cette lettre.

4530. Aviez-vous passé quelque document contenant ces conventions?—Non.

4531. Ainsi, vous vous étiez entendus mutuellement avant d'envoyer cette lettre?—Oui, nous avions un entendement verbal.

4532. Etait-ce un marché positif?—Oui; dans le cas où ils auraient le contrat, nous nous associerions à eux. Quand cet arrangement eut lieu avec Fraser & Cie, on supposait que Morse & Cie étaient les heureux compétiteurs.

4533. Vous dites que dans le temps de ce marché verbal, on supposait que Morse & Cie., étaient les heureux compétiteurs?—Oui. Morse & Cie n'ont pas fait de dépôt.

4534. Saviez-vous alors qu'on avait offert le contrat à Morse & Cie?—Ils n'ont pas fait leur dépôt, à ce que j'apprends. Leurs chiffres étaient trop bas; et ils n'ont pas même été capables de fournir les sûretés nécessaires.

4535. A qui ensuite fut donc offert le contrat?—Je crois que ce fut à quelque maison américaine, Andrews, Jones & Cie. Venaient ensuite Andrews, Jones & Cie.

Soumissions—
Contrat No. 42.

4536. Était-ce là la seule basse soumission qui suivit celle de Fraser, Grant & Pitblado?—Je pense qu'il y en avait une autre au-dessous de celle de Fraser, mais le chèque ou mandat qui l'accompagnait n'était pas marqué "Bon"—du moins c'est là ce que j'ai compris.

4537. Mais, si je saisis bien, on vous avait fait espérer que la soumission de Andrews, Jones & Cie., était celle qui serait acceptée au-dessous de celle de Fraser, Grant & Pitblado?—Oui.

On supposait que
Andrews, Jones & Cie
étaient fortement
soutenus.

4538. Ainsi, vous étiez devenu intéressé dans la transaction avant qu'on n'en fût arrivé à la soumission de Andrews, Jones et Cie?—Oui; nous pensions que Andrews, Jones & Cie réussiraient dans le temps, parce qu'ils passaient pour avoir l'appui d'une riche maison de New-York.

4539. Vous trouviez-vous à Ottawa vers ce temps-là?—J'étais là tout le temps.

4540. S'y trouvait-il il alors quelqu'un représentant Andrews, Jones & Cie?—Je n'en ai jamais rencontré aucun; il y en avait peut-être, mais je l'ignore.

4541. Savez-vous si M. N. F. Jones y était allé?—Il y a un Jones, de Brockville—un jeune homme qui était dans un temps, avec M. Shanly—mais que ce soient là ses initiales [après avoir consulté un papier que lui montre le président] je puis le dire, ni s'il était intéressé dans le contrat. C'est un ingénieur.

4542. Dites-vous que vous ne vous souvenez d'aucune personne qui fût là dans le temps comme représentant cette maison?—En matière de fait, je ne le sais pas personnellement; je ne me suis pas même rencontré avec Morse & Cie. Pendant longtemps j'ai ignoré qui représentait le contrat.

4543. Se trouvait-il alors à Ottawa quelque autre de vos associés?—M. Shields s'y est trouvé avec moi presque tout le temps; et M. Manning y venait quelquefois.

N'a pris aucune part
aux négociations avec
soit Morse & Cie ou
Andrews, Jones &
Cie;

4544. Avez-vous pris aucune part aux négociations avec soit Morse & Cie., ou Andrews, Jones & Cie, ou avec quelque autre personne en leur nom?—Aucune quelconque.

4545. Savez-vous qui a négocié avec eux au nom de votre société? Non; je ne sais pas qu'il y ait eu aucune négociation entre eux et un de nos associés, ou aucun autre en leur nom.

N'a entendu parler
d'aucune négociation
entre un de ses asso-
ciés et une personne
du département.

4546. Y a-t-il eu quelques négociations, sous forme de conversations, avec quelque personne liée à votre société et quelque personne attachée au département?—Non, pas que je sache.

4547. Vous voulez dire que vous n'avez pas entendu parler d'aucune entrevue entre aucun membre de votre société et quelque personne dans le département?—Je n'en ai jamais entendu parler, monsieur.

4548. Savez-vous quel temps on a accordé à Morse & Cie., pour leur permettre de fournir leurs sûretés après que le contrat leur a été accordé?—J'oublie pour le moment, mais je sais qu'ils ont eu un très long temps pour le faire.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

4549. La société qui venait ensuite, celle de Andrews, Jones & Cie., a-t-elle eu le même temps?—Je ne sais pas quel temps ils ont eu; ils avaient un certain temps pour déposer leur argent, et je pense que Morse faisait des efforts pour déposer l'argent en faveur d'Andrews, Jones & Cie, et pour négocier de façon à entrer dans leur soumission en abandonnant la sienne, mais le gouvernement ne voulait pas prêter la main à un arrangement de cette nature. C'était ce qui se disait dans le temps.

Pense que Morse & Cie ont essayé de fournir l'argent à Andrews, Jones & Cie; mais le gouvernement ne voulait pas admettre cet arrangement.

4550. Avez-vous compris que le gouvernement ne voulait pas souscrire à un tel arrangement?—Je l'ai entendu dire.

4551. Comment l'avez-vous su?—Je ne suis pas prêt à le dire. Nous étions généralement au courant de toutes les nouvelles à l'Hôtel Russell, car c'était là que nous arrivaient généralement tous les renseignements.

Refuse de dire comment il l'a su.

4552. J'entends que vous dites qu'il y a eu quelque négociation avec le gouvernement au nom de Morse & Cie?—On m'a dit qu'ils étaient allés au département, et là, comme de raison, on ne voulait pas du tout entendre parler de la chose.

4553. Vous dites que vous ne savez pas quel temps on a accordé à Andrews, Jones & Cie., pour leur permettre de fournir leurs sûretés?—Pas à présent. Je l'ai su. Je crois que c'était de cinq à huit jours, ou quelque chose comme cela.—J'oublie combien de jours; mais je sais qu'on leur avait accordé un certain temps pour le faire, et qu'ils n'ont pu le faire. Nous avons eu trois jours pour le même objet.

Temps donné pour fournir les sûretés.

4554. Comment avez-vous été notifié que vous n'aviez que trois jours?—Notre société a été notifiée que sa soumission était acceptée et que nous avions trois jours pour faire le dépôt.

4555. Quand vous dites votre société, vous voulez dire Fraser, Grant et Cie?—Oui.

4556. Avez-vous déposé vos sûretés à temps?—Oui.

Dépôt fait à temps.

4557. Avez-vous fait votre dépôt par parts égales?—Non; Fraser, Grant et Pitblado déposèrent une moitié, et Manning, Shields et moi-même l'autre moitié.

4558. Vous êtes vous occupé de ces sortes d'affaires auparavant?—Oui.

4559. Avec le gouvernement?—Oui.

4560. Où?—Sur le chemin de fer intercolonial.

4561. A quelle somme se montait votre contrat?—Quelque chose comme \$600,000 ou davantage. J'avais deux contrats.

A été employé sur le chemin de fer intercolonial.

Importance du contrat, et nature des sûretés.

4562. A-t-on exigé de vous quelque dépôt?—Non.

4563. Rien pour garantir l'exécution de votre contrat?—Nous eûmes à fournir deux cautions pour sûretés.

4564. Et pas de dépôt en argent?—Non.

4565. La caution a-t-elle été donnée après que le contrat a été passé?—Non; quand nous primes le contrat on nous fit donner un acte de cautionnement; nos cautions eurent à signer au contrat avec nous.

4566. Après que vous avez eu le contrat, vous a-t-on donné quelques jours pour fournir vos cautions?—Non; nous avions donné leurs noms pour fournir les cautions.

Nul temps accordé pour fournir les cautions.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

dans notre soumission. La soumission devait être signée par deux personnes consentant à devenir nos cautions.

4567. Avez-vous eu quelque expérience dans des contrats où la sûreté pour l'exécution du contrat se faisait sous forme de dépôt d'argent ?—Non ; pas avant le présent contrat.

Pense qu'on donne un temps raisonnable dans tous les cas.

4568. Ainsi, vous n'êtes pas en mesure de dire si le temps accordé à aucun des soumissionnaires pour ce contrat était-ce que l'on pourrait généralement considérer comme un temps raisonnable ?—Je pense que c'était un temps raisonnable.

4569. Je vous demande si vous croyez, d'après votre expérience, que c'était un temps raisonnable ?—Non, pas d'après mon expérience.

4570. Dites-vous que vous croyez raisonnable le temps accordé à Andrews, Jones et Cie ?—Oui.

4571. Savez-vous le temps qu'on leur a accordé ?—Je ne le sais pas au juste.

4572. Comment alors vous formez-vous cette opinion que c'était un temps raisonnable ?—Nous avions dans le temps formé cette opinion qu'ils avaient tout le temps auquel ils avaient droit. Je pensais ainsi peut-être parce que je venais immédiatement après eux, et que j'espérais que le contrat nous arriverait.

4573. Etes-vous sûr que vous saviez alors le temps qui leur avait été donné ?—Je ne puis dire positivement. Je pense que nous connaissions le temps, mais je ne dis rien positivement.

4574. Mais, vous ne vous rappelez pas à l'heure qu'il est quel temps vous croyiez qu'il leur avait été accordé ?—Mon je ne me le rappelle pas.

Acheta les intérêts de Fraser, Grant & Cie. 4575. Avez-vous toujours—je parle de votre société—un intérêt dans le contrat jusqu'à concurrence d'une moitié ou plus ?—Nous avons acheté l'intérêt de Fraser, Grant et Pitblado ; je l'ai acheté, et je pris avec nous de nouveaux associés. Je l'ai acheté au nom de ma société.

Autres associés.

4576. Vous avez pris d'autres associés aux lieu et place de Fraser, Grant et Pitblado ?—Oui.

4577. Qui sont-ils ?—Alexander McDonnell, James Isbester et Peter McLaren.

4578. En sorte que la société se compose toujours du même nombre d'individus ?—Oui.

\$52,500 payées pour le demi-intérêt de Fraser & Cie.

4579. Quel était le prix de leur demi intérêt ?—\$52,500.

4580. Était-ce à part les profits qui avaient été faits jusque-là ?—Non, ce prix couvrait tout excepté leurs dépenses jusque-là.

4581.—Cette somme couvre-t-elle les dépenses ?—Non ; je crois que l'acte dit que leurs dépenses jusque-là leur seraient allouées. Il y a un an que je n'ai pas vu l'acte.

4582. Votre impression est donc que vous leur avez donné un bonus de \$52,500 en sus de leurs dépenses pour leur demi intérêt dans le contrat ?—Oui.

4583. Ce qui serait calculer la valeur entière du contrat à \$105,000 ?—Oui.

Submissions—
Contrat No. 42.

4584. Avez-vous eu connaissance de quelqu'autre bon ou don Intérêt de D. G. donné à quelqu'un pour obtenir cet intérêt dans le contrat?—Il y a un Close.
intérêt que M. Manning et M. Shields sont convenus de donner à une certaine personne qui a signé au contrat à Toronto. Je n'ai rien à y voir.

4585. Voulez-vous dire que c'est une part de leur intérêt?—Il n'est pas encore réglé dans la société si ce sera sous cette forme ou sous une autre; mais nous n'avons rien à y voir.

4586. Il faut que vous nous rendiez la chose claire et intelligible; je Close devait avoir
ne saisis pas bien. Voulez-vous dire que Manning & Shields sont con- une certaine part dans
venus de donner à quelqu'un une part dans ce contrat?—Ils sont con- le contrat.
venus, si leur tour arrivait, de donner une certaine part dans le contrat. Je pense que M. Manning et M. Shields s'attendent à ce que toute la société accepte cette convention; mais la chose n'est pas encore réglée.

4587. Quelqu'un des autres membres de la compagnie ont-ils objecté à cette convention de la part de M. Manning et de M. Shields?—Oui; il y a eu quelqu'objection, durant le temps de Fraser & Grant; mais il n'y en a jamais eu depuis le nouvel arrangement.

4588. Pour quel motif donnaient-ils cette part?—Vous aurez à vous adresser à quelqu'autre; je n'étais pas là.

4589. Mais vos associés vous ont expliqué pourquoi cette part était Close était l'un des
donnée?—J'ai compris que l'individu était l'une des cautions de Morse cautions de Morse &
& Cie. Ils étaient sûrs qu'ils étaient trop bas, et ils dirent que s'il Cie.
voulait retirer son cautionnement le contrat nous viendrait et qu'ils lui donneraient cet intérêt; voilà tout ce que je sais de leur affaire.

4590. Vous voulez dire que c'est ce que vos associés vous en ont raconté?—Oui; autant qu'il m'est possible de le savoir, je crois que c'est là une version exacte.

4591. Avez-vous eu avec l'individu lui-même aucune conversation Rencontre Close à
sur le sujet?—Non, pas jusqu'au moment où le contrat fut adjugé; Toronto, qui voulait
mais je crois que je le rencontrai une fois depuis à Toronto. Il voulait savoir sous quelle
savoir sous quelle forme le contrat serait rédigé, et je lui répliquai que forme le contrat
je n'en savais absolument rien. devait se faire.

4592. Vous a-t-il fait part de ses vues à propos de la transaction—je veux dire de ce qu'il prétendait devoir lui revenir?—Non, je ne pense pas qu'il m'ait mis au fait, pas plus qu'il ne m'a dit ce qu'il s'attendait à recevoir.

4593. Quelle somme vous a-t-il dit qu'il espérait avoir?—L'intérêt qu'ils étaient convenus de lui donner.

4594. Quel était cet intérêt?—La vingt-quatrième partie des profits Importance de l'in-
du contrat, quels qu'ils fussent. térêt de Close.

4595. Qui était l'individu?—M. Close.

4596. Demeure-t-il à Toronto?—Oui, c'est un marchand de cette ville.

4597. Était-ce M. Manning ou M. Shields, ou tous les deux qui ont arrangé cette affaire avec M. Close, d'après ce qu'ils racontent?—Tous les deux.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

- Morse & Cie n'ont pu fournir de sûretés. 4598. Vous dites que Morse & Cie n'ont pas obtenu le contrat parce qu'ils ne pouvaient fournir de sûretés?—Oui; ils n'ont pas pu en fournir. Je crois que quand cet arrangement s'est fait, c'était quand Morse essayait de se joindre à Andrews, Jones & Cie. Je lui ai dit qu'il ne devrait pas le faire, parce qu'aucun gouvernement ne voudrait permettre à un soumissionnaire plus bas de se réunir à des personnes dont la soumission serait plus élevée. C'était ma manière de voir.
4599. Dites-vous que vous n'avez jamais fait de négociations avec qui que ce soit au nom de Andrews, Jones et Cie?—Je n'en ai eu aucune.
- Andrews, Jones & Cie n'ont pas fait tous leurs efforts pour trouver des sûretés. 4600. Croyez-vous qu'ils ont fait tous leurs efforts pour fournir leurs sûretés?—Je ne croyais pas qu'il faisait tout leur possible.
4601. Pourquoi pas?—Parce que, d'après ce que j'entendais dire à Ottawa dans le temps, Andrews partit pour New-York, et ne se tourmenta pas, et la sûreté déposée l'a été par Morse, lequel espérait que si ils avaient le contrat, on lui permettrait de se joindre à eux. Je pense que la maison de New-York était parfaitement en mesure de faire le dépôt nécessaire si elle l'eût voulu.
- Andrews, Jones & Cie appuyés de Smith qui passait pour fort riche. 4602. Qui, vous disait-on, étaient capable de déposer leurs sûretés?—Andrews, Jones & Cie. Ils étaient soutenus par un nommé Smith qui avait une réputation de grande richesse.
4603. La solvabilité de la société ne faisait pas de doute?—Non, mais ils considéraient le prix trop bas; et il ne leur convenait pas de remplir le contrat.
- Sources de renseignements. 4604. Vous rappelez-vous de qui vous tenez ces renseignements?—Non; j'ai parlé de cette affaire avec tant de monde que je ne sais vraiment pas qui m'a renseigné. J'étais là pour soutirer toutes les informations que je pouvais à toutes personnes avec lesquelles je me rencontrais.
4605. Teniez-vous ces informations pour fondées?—Cela dépendait des personnes qui me les communiquaient.
4606. Je suppose que des informations reçues de quelqu'un lié avec le département avaient plus de poids que celles qui vous venaient de personnes du dehors?—Quelque fois oui, et quelque fois non. J'aurais pu rencontrer quelqu'un au dehors à qui je n'aurais pas hésité de poser la question.
- A force de questionner on arrive à savoir quelque chose. 4607. Qui?—Je posais la question à M. Chapeleau, si je le rencontrais, ou à M. Townsend qui est aujourd'hui sur le canal Welland, ou à M. Douglass quelque fois je découvrais quelque chose, mais rien qui pût me servir de base pour asseoir mes calculs.
4608. Vous dites que quelque fois vous pourriez découvrir quelque chose?—Oui; voilà douze ou quatorze ans que je soumissionne, ça et là.
4609. Et quelque fois cela vous réussissait?—Je ne sais pas; je n'ai jamais obtenu que deux contrats.
- On recueillait plus de renseignements à l'Hôtel Russell que partout ailleurs. 4610. Je vous parle des renseignements à recueillir?—Je crois que nous recueillions plus de renseignements dans les environs de l'Hôtel Russell que partout ailleurs.
4611. Quels étaient ceux qui étaient le mieux informés?—Il y avait

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

A. P. Macdonald ; je recueillais beaucoup de nouvelles de sa bouche ; il y avait aussi M. Goodwin ; nous pouvions leur soutirer pas mal d'informations, il y avait encore John Heney qui pouvait nous dire des choses—nous le fesions parler.

4612. Avez-vous constaté que, règle générale, vous pouviez compter Plusieurs listes des sur l'exactitude des informations que vous tiriez des personnes que vous soumissions circu- venez de nommer?—Non, pas particulièrement. laient.

4613. Voulez-vous dire que vous avez recueilli de la bouche de ces individus des informations qui n'étaient pas bien fondées?—Non ; mais il y avait plusieurs listes, censées être des listes des soumissions qui avaient été envoyées.

4614. Qui avait ces listes?—A. P. McDonald en avait une. J'en obtins une—une liste de cinq noms—d'un homme de Montréal, du nom de Laberge ; il était lui-même l'un des soumissionnaires.

4615. Ces listes passaient-elles pour des listes exactes des soumissions qui avaient été déposées dans le département?—Elles passaient pour telles, mais je sais que quelques-uns ne l'étaient pas, parce qu'en les comparant les unes aux autres, je m'aperçus qu'elle différaient.

4616. Quelqu'une d'elles s'est-elle trouvée avoir été placée au rang assigné aux soumissions?—Je ne puis le dire. Ne peut dire si aucune d'elles était exacte.

4617. Pourquoi ne le pouvez-vous pas dire?—Parce que je ne les ai pas comparées avec la vraie liste. Je ne me suis jamais donné la peine de les comparer après que le contrat a été adjugé. Une fois le contrat adjugé, la liste régulière des soumissionnaires fut publiée.

4618. Ces listes étaient-elles écrit à la main ou imprimées?—Elles étaient généralement écrites au crayon.

4619. Avez-vous quelqu'une de ces listes qui étaient en circulation dans le temps?—Non. N'a aucune des listes en circulation dans le temps.

4620. Avez-vous eu quelques communications sur le sujet avec quelque personne attachée à l'un des départements, soit avant soit depuis l'adjudication du contrat?—Pas que je sache en particulier ; je suis très intime avec les employés, et s'il m'arrivait d'en rencontrer un, je lui parlais en passant, mais de rien en particulier. INFLUENCES SUR LES COMMIS, ETC.

4621. Déclarez-vous ici, comme matière de preuves, que la seule promesse, ou don, ou bonus de la part d'aucun membre de votre société à aucune personne, par rapport à l'obtention de ce contrat, a été faite, ou promis à ce seul monsieur de Toronto?—Oui, c'est tout ce qui a été fait de la part d'aucune personne attachée à l'entreprise. Ce Close passait pour l'une des cautions, et quand on le fit se retirer.—

4622. Avez-vous quelque connaissance qu'il ait été donné quelque chose à aucune personne n'appartenant pas à l'entreprise?—Oui ; moi-même j'ai promis de donner quelque chose à certaine personne. Le témoin promet, s'il obtenait le contrat, de donner \$4,000 à Chapleau.

4623. Sous quelle forme?—Si je réussissais à faire l'ouvrage, je ferais quelque chose pour elle.

4624. Avez-vous réussi à faire l'ouvrage?—Si je réussissais à obtenir le contrat.

4625. Sous quelle forme deviez-vous faire ce quelque chose?—Je devais lui donner quelque chose.

*Soumissions—
Contrat No. 22.
Influencant les com-
mis, etc.*

4626. Qu'était-ce que ce quelque chose?—Une certaine somme d'argent, si je réussissais.

4627. Où demeura cet homme?—Il demeura à Ottawa.

4628. Quel est son nom?—Chapeleau.

4629. Dans quel département est-il?—Il est aux Travaux Publics. Ce n'était pour rien dans le département que je devais lui donner cette somme.

4630. Quelle somme deviez-vous lui donner?—\$4,000.

Considération pour laquelle les \$4,000 devaient être données.

4631. Ainsi donc, suivant votre promesse vous auriez à lui donner \$4,000 aujourd'hui que vous avez obtenu le contrat?—Chapeleau était l'ami personnel de Smith à New-York. Il me dit que M. Smith ne pouvait pas venir déposer l'argent, et je lui dis : " Eh bien, s'il n'arrive pas à temps pour déposer les sûretés, je vous donnerai \$4,000. " Qu'il ait vu Smith ou non, je l'ignore, mais je sais qu'ils étaient amis personnels. Ils demeuraient ensemble à New-York quand il était là. Je ne sais pas s'il avait quelque influence sur Smith, ou s'il n'en avait pas ; j'étais enclin à croire qu'il en avait, car on m'avait dit qu'ils étaient amis personnels.

Position de Chapeleau dans le département des chemins de fer.

4632. Y avait-il plus d'un M. Chapeleau dans ce département?—Non ; pas dans ce département. Il est à présent le secrétaire des Travaux Publics, en sorte qu'il est très-facile de savoir qui il est. A cette époque il était le commis de la correspondance, je crois, dans le département des chemins de fer, ou copiste ou quelque chose comme cela ; le fait est que je ne sais pas quelle était précisément sa position, mais il était dans l'un de ces départements, écrivant tout le temps.

4633. C'était avant le changement des départements?—Oui.

4634. En sorte que, dans le temps, il était attaché au département qui avait la charge des contrats?—Oui ; il était dans le département, mais non pas dans le bureau où les soumissions étaient ouvertes. Il n'était aucunement lié avec le département dans lequel les soumissions étaient ouvertes. Les soumissions ne venaient jamais devant lui.

Les \$4,000 promises pour que Chapeleau empêchât Smith de déposer les sûretés pour Andrews, Jones & Cie.

4635. Vous voulez dire que votre promesse n'a en rien influé sur la position relative des soumissions?—Non ; ce qui me la fit faire c'était ceci : si Smith ne revenait pas (car je savais que c'était un homme qui avait beaucoup d'argent, ou je le croyais ainsi)—s'il ne se présentait pas là, les autres ne déposeraient pas leur argent, et je savais que Chapeleau était l'ami personnel de Smith, et je lui demandai s'il pouvait faire quelque chose pour moi.

4636. Vous a-t-il informé qu'il avait quelque raison de supposer que les \$4,000 feraient rester Smith coi?—Non ; il ne m'a pas donné cela à entendre.

4637. C'était une proposition que vous lui faisiez?—Je ne suppose pas pour un instant que Smith dût recevoir aucune fraction de cette somme.

4638. Vous supposiez qu'elle irait tout entière dans les mains seules de M. Chapeleau?—Oui ; il voulait user de son influence et agir sur Smith pour l'empêcher de se présenter.

Submissions—
Contrat No. 42.

4639. En se servant de son amitié personnelle ?—Oui ; c'est cela précisément.

4640. Lui avez-vous payé une partie de cette somme ?—Je lui ai donné \$500. Lui a donné \$500.

4641. Pas plus ?—Non.

4642. Quand les lui avez-vous données ?—Peut-être dans les derniers six mois ; je ne saurais préciser de date. Je pourrais la trouver en fouillant mon livre de chèques.

4643. Ce printemps ou cet été ?—Oui.

4644. Avez-vous raison de croire qu'aucune autre promesse ou bonus a été faite ou donné au nom d'aucun de vos associés à quelqu'autre personne ?—Non ; je ne pense qu'à part ces deux là, nous avons donné un centin à qui que ce soit. Ne croit pas qu'il ait été donné un centin à d'autres que M. Chapleau et Close.

4645. Avez-vous raison de croire qu'aucun de vos associés donne plus tard quelque chose de plus que ce vingt-quatrième à M. Close, et que ces \$4,000 à M. Chapleau ?—Non, je n'en ai pas la moindre idée.

4646. Avez-vous raison de croire qu'aucun de vos associés a contribué au soutien de quelque journal, on ait pris quelques autres moyens indirects de s'assurer son influence ?—Non ; et je pense que si la chose était arrivée, j'en aurais eu connaissance. La société n'a rien donné aux journaux pour s'assurer leur influence.

4647. Vous revient-il quelque'autre chose que vous devriez nous communiquer qui nous éclairerait sur les matières renvoyées à cette commission d'enquête ?—Non.

4648. Avez-vous, vous-même, quelque chose que vous désiriez nous dire sur le sujet ?—Non ; pas ici.

JOHN SHIELDS, assermenté et interrogé :

Shields.

Par le Président,

4649. Avez-vous été intéressé dans quelque transaction en rapport avec le chemin de fer du Pacifique Canadien ?—Oui.

4650. Quelle a été la première transaction ?—Le contrat 42.

4651. C'est le même contrat dont a parlé M. McDonald, le dernier témoin ?—Oui ; le même contrat.

4652. Vous rappelez-vous quand vous y êtes devenu intéressé pour la première fois ?—Je pense que nous avons passé le contrat avec le gouvernement le 20 mars 1879. Date du contrat, 20 mars 1879.

4653. Etiez-vous, avant ce temps, intéressé dans l'obtention du contrat ?—Oui, quand nous allâmes à Ottawa, après avoir envoyé notre soumission, M. McDonald, moi-même et d'autres qui nous étaient associés, nous rencontrâmes M. Fraser, M. Grant et M. Pitblado, et avant que moi, du moins, je connusse rien de la position des soumissionnaires, excepté par des rumeurs vagues auxquelles nous ne pourrions nous arrêter, nous convîmes que si notre soumission était la plus basse et Arrangements avec Fraser, Grant & Cie.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

était acceptée ils deviendraient nos associés, et que si la leur était acceptée, nous deviendrions leurs associés. Ils se sentaient incapables de conduire à bien une si lourde entreprise.

Fraser, Grant & Cie
ne se croyaient pas
assez forts.

4654. Qui les croyait incapables?—Ils déclaraient eux-même qu'ils ne se croyaient pas assez forts.

4655. Lequel d'entre-eux a déclaré cela?—Fraser et Grant l'ont déclaré.

4656. Etaient-ils tous deux à Ottawa?—Oui.

4657. Et Pitblado?—Oui; Pitblado se trouvait également à Ottawa.

4658. Alors vous vous êtes rencontré à Ottawa avec tous les associés de la Nouvelle-Ecosse faisant partie de votre compagnie?—Oui.

4659. Sont-ils restés à Ottawa jusqu'au moment où le contrat a été adjugé?—Non, je ne le pense pas. Je pense que tous s'en retournerent chez eux, à l'exception de M. Fraser.

Convention verbale
avec Fraser & Cie.

4660. Les négociations se trouvaient-elles terminées lors de leur départ?—La négociation entre eux et nous était une convention verbale qui était arrêtée entre nous avant leur départ.

4661. Quelle était la substance de cette convention verbale?—Absolument ce que j'ai dit, quelle que fût celle de nos soumissions qui serait la plus base, mais partagerions tous les six. Je crois que nous ne savions pas même dans le temps, quels étaient les chiffres de nos soumissions respectives.

4662. Quand vous fûtes devenus conjointement intéressés dans la question, ne vous les êtes vous pas communiqués les uns aux autres? Probablement que nous l'avons fait plus tard, mais certainement pas auparavant.

Convention passée
sans que le chiffre des
soumissions fût
connu.

4663. Voulez-vous dire que cette convention a été faite sans que vous eussiez le chiffre de leur soumission, ou sans que, de leur côté, ils connussent le chiffre de la vôtre?—Oui; c'est cela que je veux dire précisément.

4664. Si votre soumission était le plus base, vous trois, vous trouviez-vous assez forts pour faire les travaux sans eux?—Je ne sais pas.

Ne croit pas que trois
associés eussent été
suffisants pour con-
duire à bien une si
grande entreprise.

4665. Quelle était votre opinion?—Etiez-vous d'avis que vous étiez de force à les entreprendre sans le secours de la maison de la Nouvelle-Ecosse?—Je ne pense pas que trois eussent été assez forts pour les faire, car, lorsqu'ils se retirèrent nous primes trois autres associés.

4666. Mais ils ne savaient pas encore qu'ils auraient à se retirer, et que vous alliez prendre avec vous trois autres sociétaires?—Non.

Autres raisons d'as-
sociation.

4667. Je vous demande ce que vous pensiez quand vous avez soumissionné? Vous dites qu'eux croyaient n'être pas assez forts pour conduire l'entreprise sans l'aide d'autres associés?—Ils l'ont déclaré dans le temps.

4668. Etait ce là l'une de vos raisons?—Je ne crois pas que c'en fût une.

Croyait que si la
maison du témoin
n'avait pas le contrat,

4669. Aviez-vous l'intention de me tromper en disant que c'était là votre raison?—Je vous ai dit que c'était la raison qu'ils nous ont donnée. Ma raison, à moi du moins, comme l'un des associés de la

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

maison, c'est que je croyais que l'entreprise était bien lourde, et qu'elle celle de Fraser & exigeait les forces réunies de plusieurs, et que si nous ne réussissions, Cie pourrait l'avoir. pas avec notre soumission, la leur peut-être aurait plus de chance.

4670. Voulez-vous dire qu'il faut six personnes ou un capital plus considérable pour la conduire à bien?—Je pense qu'il fallait tout cela.

4671. Une association de plus de trois personnes?—Je pense qu'elle exigeait une très-forte direction, la connaissance pratique des travaux, et une maison financière très-forte pour la mener à bien.

L'ouvrage était d'une telle importance qu'il exigeait de vastes ressources, pratiques, exécutives et financières.

4672. Croyez-vous que vous suiviez la bonne voie pour obtenir tout cela quand vous entriez en négociations avec cette maison?—Nous le croyions dans le temps.

4673. Était-ce là une des saisons qui vous a fait agir dans cet arrangement?—En partie. Nous croyions qu'il y avait meilleure chance d'obtenir le contrat avec leur soumission et la nôtre combinées ensemble qu'avec l'une ou l'autre seule, et nous pensions que, pourvu que le contrat pût s'obtenir, les profits qui en découleraient suffiraient aux deux maisons.

L'ouvrage assez considérable pour donner des profits suffisants aux deux maisons.

4674. Vous voulez dire assez de profits pour les deux?—Oui; assez pour les deux.

4675. Voulez-vous dire que si votre maison obtenait le contrat, il vous serait avantageux pour vous de vous associer ces autres hommes de la Nouvelle-Ecosse?—C'est ce que nous pensions dans le temps.

4676. C'était l'un de vos motifs pour l'arrangement?—Oui; c'était notre avis dans le temps.

4677. Saviez-vous dans le temps si quelque personne avait soumissionné plus bas que soit vous ou Fraser & Grant?—Non, pas alors.

4678. D'après ce qu'il se rappelle, M. McDonald dit que l'on supposait que Morse & Cie., étaient les soumissionnaires choisis dans le temps?—J'ai entendu le témoignage de M. McDonald, et je pense qu'il fait erreur. Je crois que c'était un jour ou deux après que les soumissions ont été envoyées, et je ne crois pas que la position relative des soumissionnaires fût alors connue.

Pense que McDonald se trompe sur la date ou la position relative des soumissions a été connue.

4679. Pouvez-vous dire combien de temps après que vous avez fait cet arrangement verbal, que la lettre a été envoyée par eux au département dans laquelle ils déclaraient que vous deviez vous associer ensemble?—L'arrangement fut fait avec Fraser et Grant immédiatement après que les soumissions furent déposées, je pense, vers la fin de février ou le commencement de mars.

4680. Vous dites que l'arrangement avec Fraser et Grant a été fait verbalement; connaissez-vous quelque document qui le contienne à part la lettre envoyée au département dont vous avez parlé?—Il n'y en a pas d'autre que je sache.

Aucun document ne contient l'arrangement, à part la lettre envoyée au département.

4681. Vous dites que tout ce que vous rappelez de l'arrangement verbal, c'est qu'il a été fait vers la fin de janvier?—Dès que les soumissions ont été envoyées au département, et avant même que nous connussions les chiffres—les chiffres comparés.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

Après que l'arrangement eut été fait avec Fraser et Grant, apprit que Morse & Cie avaient obtenu le contrat.

4682. Alors c'était après votre arrangement verbal avec Fraser et Grant que vous avez su que Morse & Cie., avaient obtenu le contrat ? —Oui.

4683. En sorte que dès que vous avez été en possession de ce fait, vous aviez intérêt à ce que Morse & Cie. n'obtinsent pas le contrat ? —Oui ; j'avais entendu dire que Morse et Cie étaient les plus bas.

P. G. Close, sûreté de Morse & Cie.

4684. Connaissiez-vous les personnes sur lesquelles comptaient Morse & Cie., pour leur servir de sûretés ?—J'ai entendu M. McDonald déclarer tout à l'heure que M. Close était la caution de Morse & Cie.

4685. Vous dites que vous avez entendu M. McDonald déclarer cela tout à l'heure ; prétendez-vous que c'est la première fois que vous l'entendiez dire ?—Je pense que je l'ai entendu dire déjà.

4686. Alors, pourquoi venir me dire que vous l'avez entendu dire à M. McDonald ?—Parce que je l'avais tout à fait oublié. Je l'avais déjà entendu dire.

4687. Alors, pourquoi me faire remarquer que M. McDonald l'avait mentionné ?—Je pensais que M. McDonald se trompait, mais je me suis survenu que j'ai entendu dire qu'il était la caution de Morse.

Close a dit au témoin qu'il était la caution de Morse.

4688. Comment l'avez-vous appris ?—Je pense que M. Close lui-même me l'a dit.

4689. Où ?—A Ottawa.

4690. M. Close se trouvait-il là ?—Oui.

4691. Dans le temps ?—Oui.

4692. L'avez-vous vu plus d'une fois à ce sujet ?—Il logeait au même hôtel que moi—à l'Hôtel Russell.

4693. L'avez-vous vu plus d'une fois à ce sujet ?—Je ne l'ai jamais vu du tout à ce sujet.

On n'attachait pas grande importance à ce qu'un homme fût la caution d'un autre.

4694. Quand vous a-t-il dit cela ?—Il peut me l'avoir mentionné en passant. Nous ne fisions pas grand cas de ce qu'un homme était la caution d'un autre. C'était une simple affaire de forme.

4695. Je suppose que l'on considérait la chose comme importante, autrement on ne l'aurait pas exigée ?—Vous pouviez substituer d'autres noms pour cautions quand le contrat était fait si le gouvernement s'y prêtait.

4696. Avez-vous pris part à aucunes négociations avec M. Close sur ce sujet de cautionnement pour M. Morse & Cie ?—Non.

4697. Qui a conduit la négociation ?—Il n'y a pas eu de négociation avec M. Close au sujet de son cautionnement en faveur de M. Morse.

Relations avec Close.

4698. Voulez-vous dire sur le sujet de ce qu'il ne se porterait pas caution ?—Je veux dire que Morse avait devant lui six semaines environ pour voir à ses sûretés. Il y avait environ six semaines que leur soumission était devant le Département, et après le rejet de leur soumission, et qu'une autre fut appelée, M. Close vint trouver M. Manniug et moi et dit qu'il aurait un intérêt avec Andrews, Jones & Cie., et à certaines conditions, telles que faire un dépôt avec nous et de trouver des fonds pour avancer, nous convîmes de lui donner un intérêt avec nous, si l'on

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

nous obtenait le contrat. Il ne s'agissait en aucune manière de Morse & Cie., leur soumission n'était plus en cause dès avant cette conversation, du moins depuis quelque temps auparavant—et Andrews, Jones & Cie avaient été appelés, dans le temps, à déposer leurs sûretés.

Morse & Cie hors de cause, et Andrews, Jones & Cie avaient été appelés à faire leur dépôt.

4699. Vous pensiez, dans le temps, que Close pourrait aider Andrews, Jones & Cie., à déposer leurs sûretés?—Nous pensions que la chose était possible. Il dit qu'il pouvait obtenir un intérêt dans leur contrat, et nous convîmes, à certaines conditions, qu'il aurait un intérêt dans le nôtre—c'est-à-dire, en faisant ses dépôts et sa part des travaux, etc.

Convenu, à certaines conditions, que Close aurait un intérêt dans le contrat.

4700. Voulez-vous dire que, comme équivalent de l'intérêt qu'il perdrait par le fait que Andrews, Jones & Cie., n'avaient pas le contrat, vous lui offriez une part dans le vôtre?—Non, pas tout à fait cela.

4701. Sinon tout à fait, alors comment?—M. Close déclarait qu'il aurait un intérêt dans le contrat s'il le voulait. M. Close aurait probablement eu un intérêt dans notre première soumission—il aurait pu avoir un intérêt dans notre première soumission si nous avions obtenu tous les travaux de la section C ; nous étions très favorablement disposés en sa faveur.

4702. Qu'entendez-vous en disant qu'il aurait pu avoir un intérêt dans le contrat C?—Parce que, bien que ce fût nous qui soumissions-nâmes, la soumission ne représentait pas tous les noms des intéressés dans les premières soumissions, et si le contrat avait été donné à ces soumissions pour tous les travaux, tel qu'il était convenu d'abord, les probabilités étaient qu'il aurait eu un intérêt dans ces soumissions.

Les noms dans la soumission pour tous les travaux (C) ne représentaient pas tous ceux qui y auraient été intéressés. S'ils avaient eu tous les travaux, Close aurait probablement eu un intérêt.

4703. Pourquoi dites-vous qu'il était probable qu'il aurait eu un intérêt?—Parce que la chose était ainsi convenue.

4704. Convenu entre qui?—Entre quelques-uns des intéressés qu'il aurait un intérêt.

Entendu dire que Close aurait un intérêt.

4005. Quelques-uns de quels intéressés?—Moi-même et d'autres.

4706. Quels autres?—Je ne me rappelle pas exactement dans le moment, mais je crois que son nom a été mentionné à McDonald et à Manning.

4707. Vous croyez qu'il leur a été mentionné?—Oui.

4708. Qu'est-ce qui vous fait croire que son nom leur a été mentionné?—J'ai souvenir qu'il a été discuté.

4709. Etiez-vous là quand il leur a été mentionné?—Je ne me rappelle pas clairement avoir discuté la question avec eux dans le temps, mais il y avait beaucoup de monde intéressé. On présumait, dans le temps, que l'entreprise était formidable, et nous tâchions d'avoir les deux sections A et B, et aussi les trois contrats, et il y avait un nombre d'individus derrière nous qui, si nous obtenions ce contrat, se seraient mis avec nous, et M. Close était l'un de ceux-là.

4710. Pourquoi dites-vous qu'il était l'un de ceux-là?—Parce qu'il était entendu qu'il aurait un intérêt.

4711. Entendu avec qui?—Il me parla de l'affaire, et j'en parlai aux autres associés. Il n'y avait pas d'engagement écrit, mais il y avait entre nous entente verbale.

Close a parlé au témoin de l'intérêt qu'il voulait avoir, et le témoin en a parlé à ses associés.

• *Soumissions—
Contrat No. 42.*

4712. Je vois que vous considérez un arrangement verbal comme obligatoire?—Oui; je suppose qu'il l'est quand toutes les parties en observent les termes.

4713. Croyez-vous que les conventions ne sont obligatoires que quand elles sont exécutées?—Je pense qu'une convention, soit verbale, soit écrite, doit toujours s'observer.

• *La convention avec
Close existait dès le
début.*

4714. Je parle de l'existence de ces sortes de convention, non pas de leur accomplissement. Je désire savoir de vous à quelle époque a commencé cette convention?—Dès le début.

4715. Qui a fait cette convention que Close devait être intéressé avec Manning, McDonald & Shields?—Laquelle voulez-vous dire.

• *Le témoin pense que
c'est lui qui a fait
l'arrangement avec
Close.*

4716. Vous dites qu'avant qu'aucune soumission fût déposée, ou à l'époque où les soumissions ont été déposées, il y avait une convention que Close devait devenir intéressé avec vous et McDonald et Manning—c'est ce que vous m'avez induit à comprendre; eh bien, je vous demande maintenant qui a fait cette convention?—Je crois que c'est moi qui fis l'arrangement avec M. Close, et M. Close m'a parlé dans le temps où l'on en était arrivé à la soumission que nous avions envoyée.

4717. Voyons, dites-vous qu'il y avait une convention faite entre vous et M. Close dans le temps?—Oui; je crois qu'il y avait entre nous une entente convenu.

4718. Ne savez-vous pas qu'il y en avait une?—Oui, je le pense.

• *Convention non défi-
nitive.*

4719. Voyons, sachant ce que vous savez, y a-t-il eu convention de faite?—Il n'y avait pas de convention définitivement arrêtée.

4720. Alors, que me parlez-vous de convention?—Il était entendu qu'il aurait un intérêt avec nous.

• *Détails non arrangés.*

4721. Comment était-ce entendu?—Les détails n'étaient pas arrangés.

4722. Était-ce dans votre esprit seulement que la chose était comprise?—Elle l'était dans son esprit aussi bien que dans le nôtre.

4723. Qu'est-ce qui vous fait croire que la chose était arrêtée dans son esprit?—Parce qu'il m'en a parlé. Il était simplement entendu qu'il devait avoir un intérêt dans notre soumission originale quand nous l'avons déposée.

• *Le témoin ne peut
dire autrement qu'il
y avait une entente
que si la soumission
originale pour la sec-
tion C, réussissait, il
recevrait un intérêt.*

4724. Diriez-vous là sous votre serment qu'il y avait dans le temps une convention entre vous et M. Close qu'il aurait une part dans le contrat si vous réussissiez à l'obtenir?—Je ne puis que vous répéter ce que je vous ai déjà dit: qu'il y avait entre M. Close et nous l'entente qui si notre première soumission était acceptée pour la section C, il aurait un intérêt avec nous.

4725. Voulez-vous dire que votre entente aurait une signification différente de la convention? Vous avez usé de pas mal de faux-fuyants et parlé de simples conventions; tout ce que je voudrais tirer de vous, c'est de déclarer sous votre serment: s'il y avait une entente distincte entre vous et quelqu'autre que M. Close devait avoir cette part dans le contrat?—Je ne pense pas qu'il y en eût une; qu'aucun partage spécifié.

*Soumissions—
Contrat, No. 42.*

devait être approprié à M. Close, ou qu'aucune convention détaillée fut faite avec lui, soit verbalement ou autrement ; seulement il y avait une simple entente qu'il aurait un intérêt.

4726. Que voulez-vous dire par une simple entente? Voulez-vous dire qu'il était suggéré qu'il pourrait avoir un intérêt?—Non ; il y avait entre les deux parties un arrangement qu'il aurait sa part dans le contrat, si l'on en venait à notre soumission. Il y avait une entente définie que Close aurait une part dans la soumission originale.

4727. Y a-t-il eu une entente définie ou une convention positive, qu'il aurait une part quelconque, soit que cette part fût désignée ou non?—Je crois que oui.

4728. Vous ne le savez pas, et c'est vous qui avez agi dans l'affaire?—Oui ; il devait y avoir une part dans la soumission originale.

4729. Était-ce là l'entente entre vous et M. Close?—Oui.

4730. Pourquoi me disiez-vous qu'il avait parlé à McDonald et à Manning comme si le seul arrangement arrêté l'avait été par ce canal et non par votre entremise?—Je ne me rappelle pas avoir dit cela.

4731. Oui, au commencement, il était évident que vous vouliez me faire croire que toute l'affaire était confuse dans votre esprit ; vous vouliez faire comprendre que l'arrangement avait été déterminé par quelqu'autre personne?—Non ; c'est vous qui vous méprenez. Ce que j'ai dit s'appliquait à la sûreté pour Morse, parce que j'avais oublié entièrement qu'il était le caution de Morse, et non pas ce que vous avez dit.

4732. Cet arrangement au sujet de la part dans le contrat, s'est-il fait par l'intermédiaire de Manning et McDonald, ou par le votre?—Je pense qu'il s'est fait par le mien. Quelle part? L'arrangement avec Close s'est fait par l'intermédiaire du témoin.

4733. Que dans un temps ou dans un autre M. Close pourrait avoir une part dans votre contrat?—Quelle part en particulier voulez-vous dire?

4734. Il n'y avait pas de part définie?—Dans quelle soumission en particulier?

4735. La soumission dont vous parlez ; c'est-à-dire la soumission de Jones, Manning et McDonald?—C'est-à-dire la soumission originale?

4736. Oui?—Je crois que l'arrangement s'est fait par mon entremise. Je ne sais pas quelle conversation il y a eu.

4737. Ne vous souvenez-vous plus que vous avez commencé votre témoignage sur ce sujet-là même, en disant que vous croyiez que vous l'aviez mentionné à Manning et à McDonald?—Je ne m'en souviens pas maintenant.

4738. L'entente que vous nous avez décrite comme existant entre vous et Close s'appliquait-elle à quelqu'autre soumission, à part celle qui embrassait toute la ligne?—Non. Nature de la convention avec Close.

4739. Il ne devait avoir de part que dans le cas où votre maison aurait le contrat pour toute la ligne?—Oui.

4740. Quand il a été connu à Ottawa que Morse & Cie., avaient réussi pour l'une seulement de ces sections, ne saviez-vous pas dès lors qu'il vous importait que Morse & Cie. ne fissent pas leur dépôt, en

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

sorte que vous pouviez avoir le contrat pour cette section?—Avant nos transactions avec M. Close, la soumission de Morse & Cie., avait été rejetée par le gouvernement. Andrews, Jones & Cie., avaient été appelés à déposer leurs sûretés.

4741. Eh bien, prenons Andrews, Jones & Cie., compreniez-vous qu'en parlant de leur position vous n'aviez fait allusion qu'à une seule section, et non à la ligne tout entière?—Oui.

Pourquoi le témoin proposa que Close eût une part dans la soumission pour la section B.

4742. Alors, comment se fait-il que vous avez, dans le temps, proposé que M. Close eût une part dans votre soumission pour cette section—votre contrat pour cette section—si vous l'obteniez?—Parce que M. Close avait été l'une des parties dans la soumission originale, ou passait pour être l'une des parties dans la soumission originale.

4743. Il n'était intéressé, s'il l'était du tout, que dans le cas possible où vous auriez toute la ligne?—Oui, dans le temps.

4744. Alors, pourquoi lui avez-vous offert une part dans ce contrat pour la section? Il n'avait jamais eu de chance de l'avoir, n'est-ce pas?—Oui, il en avait eu.

4745. Quelle chance avait-il?—D'avoir un intérêt avec nous.

4746. Dans cette section particulière?—Dans le cas où les sûretés ne seraient pas déposées, ou dans le cas quelconque où quelques-uns des soumissionnaires trouveraient que leur soumission était trop basse ou qu'ils ne pourraient trouver des sûretés, notre soumission alors pourrait être acceptée.

4747. Quelle soumission?—La soumission originale que nous avons envoyée; nous avons déposé, dans le principe, trois soumissions; une pour chacune des sections, et une pour toute la ligne.

Nouvel arrangement fait avec Close à Toronto.

4748. Mais vous transigiez, dans le temps, à Ottawa, avec M. Close sur une base différente de celle sur laquelle vous aviez antérieurement procédé, c'est-à-dire de l'admettre à une chance dans la soumission pour cette section particulière?—Ceci n'eût pas lieu à Ottawa, mais à Toronto. Nous revînmes tous chez nous après avoir soumissionné, et après le rejet de Morse & Cie, chose dit qu'il pouvait obtenir un intérêt dans la soumission de Andrews, Jones & Cie, s'il n'obtenait pas un intérêt ou s'il n'en avait pas un avec nous.

4749. Avez-vous négocié cette affaire avec M. Close—Je parle de ce dernier arrangement seulement—ou soit Manning soit McDonald s'en est-il mêlé?—M. Manning et moi, nous étions ensemble.

4750. Etiez-vous tous trois présents à l'arrangement?—Oui.

4751. Où était-ce?—A Toronto.

Manning, Close et Shields firent l'arrangement dans le bureau du témoin.

4752. Dans quel endroit à Toronto?—Je pense qu'ils se sont rencontrés dans mon bureau; je n'en suis pas sûr.

4753. Mais dans cette occasion vous lui avez donné une lettre contenant votre entente?—Oui.

4754. Avez-vous gardé copie de cette lettre?—Je n'en ai pas gardé copie; je présume que M. Manning en a une.

*Soumissions—
Contrat No. 42.*

4755. Avez-vous toujours la même somme d'intérêt que vous aviez dès le principe dans ce contrat?—Non. Le témoin n'a plus d'intérêt dans le contrat ; il s'en est retiré pour faire place à son père.
4756. Pourquoi pas?—Je m'en suis retiré, mon père m'a remplacé dans le contrat.
4757. Vous rappelez-vous quand la chose est arrivée?—Je pense que c'était quelque temps en juin dernier. Date de sa retraite.
4758. Juin de 1879 ou de 1880?—juin de 1879.
4759. Cela se fit, je suppose, dans le temps, par arrangement mutuel avec les associés?—Oui.
4760. Avez-vous écrit cet arrangement?—Son nom se trouve maintenant dans le contrat entre le gouvernement et la compagnie aux lieu et place du mien.
4761. Qui a surveillé les intérêts de votre père dans l'affaire?—C'est moi.
4762. Avez-vous passé une grande partie de votre temps dans le voisinage des travaux?—J'ai passé presque tout mon temps à surveiller les travaux et les intérêts de mon père depuis que nous avons obtenu le contrat.
4763. S'est-il opéré quelque changement particulier dans vos circonstances entre le temps où vous avez eu le contrat et celui où vous êtes devenu associé à votre place?—Oui ; c'est ce qui m'a fait mettre mon père à ma place. Ses raisons de se retirer.
4764. Quel était ce changement dans vos circonstances?—Je me suis vu entraîné dans de mauvaises affaires.
4765. En est-il résulté une aliénation de vos biens?—Non.—Oui.
4766. Pouviez-vous vous mettre devant la cour de banqueroute sans qu'il y eût aliénation de vos biens?—Je n'ai pas saisi votre question.
4767. Est-ce que vos biens ou vos intérêts sont passés entre les mains de quelqu'autre personne après que vous êtes devenu entrepreneur et avant que votre père prit votre place dans l'association?—Non.
4768. Il n'y eut aucun changement donc avant l'entrée de votre père?—Non.
4769. Est-ce peu de temps après que votre père prit votre place dans la compagnie qu'il y a eu un changement dans vos biens?—Oui ; pas longtemps.
4770. Combien de temps?—Quelques mois je pense.
4771. Plus d'un mois?—Deux mois environ.
4772. Votre père est-il un homme riche?—Oui ; il est raisonnablement riche.
4773. Vous a-t-il été donné quelque chose pour la part que vous lui ramportiez?—Mon père déposa les sûretés pour moi dans le contrat—les sûretés originales—quelque \$36,000, je pense. Considération donnée pour transport au père.
4774. Vous a-t-il été donné quelque chose en considération de ce transport à votre père de votre part dans le contrat?—Non.

Submissions—
Contrat No. 42.

4775. C'était donc un transport sans considération ?—Oui, parce qu'il avait déposé les sûretés requises.

4776. Etiez-vous associé lorsque s'est fait l'arrangement pour l'achat de l'intérêt des membres de la maison qui étaient de la Nouvelle-Ecosse ?—J'agissais alors pour mon père.

4777. Avez-vous pris part à ces négociations ?—Oui.

4778. Etiez-vous autorisé à cela par votre père ?—J'avais son autorité.

4779. En sorte que ce transport est régulièrement accompli, puisque vous croyez que la compagnie Fraser, Grant & Pitblado a cessé d'y avoir aucun intérêt ?—Je le pense ainsi.

4780. Vous avez signé au contrat, dans le commencement ?—Oui.

4781. Avez-vous raison de croire qu'aucun don, bonus ou avantage ait été promis ou donné à qui que ce soit à raison de l'intérêt de quelqu'un de cette compagnie dans ce contrat ?—Pas un centin, à ma connaissance.

4782. Y a-t-il quelque autre chose que vous désiriez mentionner à la commission, et qui se rattache à cette transaction ?—Non.

Molloy.

JOHN MOLLOY, assermenté et interrogé.

CONSTRUCTION DU
CHEMIN DE FER—
CONTRAT No. 14.

Par le Président :

RÉCLAMATIONS DES
ENTREPRENEURS.

4783. Avez-vous été en aucune façon attaché à quelques-uns des travaux du chemin de fer du Pacifique Canadien ?—Oui.

Sous-ingénieur sur le
contrat 14.

4784. Dans quelle qualité ?—J'étais l'un des sous-ingénieurs sur le contrat 14 depuis juin, 1875, à juillet, 1877.

4785. A l'emploi du gouvernement ?—Oui.

Avait la charge des
travaux sur le muskeg
Julius.

4786. Sifton, Ward et Cie ont fait certaines réclamations à propos de ce contrat ; l'une d'elles pour le changement dans l'emplacement de la ligne et une autre pour un fossé ou galerie d'écoulement au Muskeg Julius ?—Oui ; j'en sais quelque chose. J'étais, dans le temps, en charge des travaux sur le Muskeg Julius.

4787. Connaissez-vous le travail fait à ce fossé ?—Oui ; j'en sais quelque chose. Ce que sont les réclamations, je n'en sais rien ; mais je connais les travaux.

Le fossé sur le Mus-
keg Julius à une plus
grande distance de la
ligne qu'il n'est dit
dans la spécification.

4788. Ils disent que le fossé sur le Muskeg Julius est à une plus grande distance de la ligne qu'il n'est décrit dans les devis ?—Oui, c'est le cas ; j'ai tracé le fossé moi-même. Il y a un fossé pendant environ quatre milles et demi, à quatre-vingt-dix pieds de la ligne du chemin de fer jusqu'au centre du fossé, autant que je puis me le rappeler.

4789. Quelle est la plus grande distance qu'il pourrait y avoir entre le centre de la ligne et le centre du fossé, si ce dernier était suivant le devis ?—Cela dépendrait de la profondeur du fossé et de la hauteur de la chaussée. Je dirais ; cinquante pieds du centre du chemin de fer aux limites extrêmes.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.
Réclamations des entrepreneurs.*

4790. Comment faites-vous ces cinquante pieds. C'est la limite du chemin de fer. Cent trente-deux pieds étaient la limite du déboisement du télégraphe.

4791. Vous dites que la largeur totale de la ligne du chemin de fer serait de 100 pieds?—Cent pieds sur la section où je me trouvais,

100 pieds étaient la largeur de la ligne du chemin de fer à l'endroit où le témoin travaillait.

4792. Est-ce que la ligne n'aurait pas pu être tracée d'un côté du centre de ces 100 pieds?—Elle ne l'était pas.

4793. Je vous demande si elle n'aurait pu l'être d'après la spécification?—Non; cela ne se pouvait pas d'après, la spécification, à moins d'altérer préalablement cette dernière. Tous nos plans et sections transversales indiquent cela.

4794. Que la spécification rendait impossible d'avoir le fossé en dehors de leurs limites et à plus de cinquante pieds du centre de la ligne au centre du fossé?—Oui, cela serait tout à fait impossible, du centre de la ligne au dehors du fossé.

4795. Dans ce cas, où il y avait quatre-vingt-dix pieds, y avait-il quelque chose comme quatre-vingt pieds de charroyage extra, si la terre du fossé était transportée et placée dans la ligne?—Oui, il y aurait eu quatre-vingt-dix pieds. En comptant du centre du fossé jusqu'au centre du chemin il y aurait quatre-vingt-dix pieds. Or, dans un endroit ce fossé avait à un point treize pieds de plus que la règle ne le fixait, j'oserais dire qu'il avait treize pieds et trois dixièmes—ce qui donnerait une largeur d'un peu plus de quarante-neuf pieds—et puis le

Etendue du charroi extra.

fond du fossé avait quatre pieds; la moitié de cette profondeur serait deux pieds, et prenant deux de la moitié de quarante-neuf, cela porterait la distance jusqu'à même plus de quatre-vingt-dix pieds.

Croit que la distance était même de plus de quatre-vingt-dix pieds.

4796. La distance, en dedans du centre de la ligne ne serait-elle pas la même que prise en dehors?—Certainement.

4797. Alors, si l'on savait d'autant sur la distance en dedans de la ligne du centre, cela ne ferait-il pas compensation pour la même distance prise en dehors de la ligne?—Cela ferait la moyenne de quatre-vingt-dix pieds.

4798. Quelle aurait été la distance, du centre du fossé à la ligne du chemin, si elle était suivant la spécification?—Cela dépendrait de la hauteur de la chaussée ou terrassement. C'était une chaussée de trois pieds, et les talus seraient de quatre pieds et demi. Prenez la moitié de la largeur de l'encaissement du chemin, huit pieds et demi, ajoutez-la à dix pieds, vous avez dix-huit pieds et demi, cela ferait une pente de dix pieds pour la berme, et ce serait la distance de la ligne ordinaire.

4799. Je vous demande quelle pourrait être la limite extrême, du centre du fossé à la ligne, si telle était la spécification?—Si nous prenons le fossé ordinaire, elle serait d'environ quatre pieds. Il serait impossible à n'importe qui de dire ce qu'elle serait à partir du centre du fossé parce que cela dépendrait de la profondeur.

Ne peut dire quelle serait la limite extrême, du centre du fossé à la ligne, si la spécification avait été suivie.

4800. Pouvez-vous me dire la limite extrême qu'elle pourrait être?—Non; je ne le pourrais pas. Nous en avons eu de dix pieds à trente pieds.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.
Réclamations des entrepreneurs.*

La berme a dix pieds, à partir du fond de l'accotement.

4801. Je parle de la ligne centrale du fossé; est-ce que cela affecterait la profondeur du fossé?—Sans doute; la berme a dix pieds à partir du fond de l'accotement.

4802. Si vous n'avez que quinze pieds pour aller et venir, depuis le dehors du chemin de fer jusqu'au centre de la ligne, est-il possible d'avoir plus de cinquante pieds depuis le centre de la ligne jusqu'au centre du fossé?—Non; mais nous sommes allés en dehors de cela.

Il y a cinquante pieds de la ligne centrale de la voie ferrée à la limite extérieure du chemin.

4803. Dans l'enquête de cette matière, j'ai commencé par vous demander la distance, dans les termes de la spécification, qu'il pourrait y avoir par possibilité entre la ligne centrale de la voie ferrée et la ligne centrale du fossé?—De la ligne centrale de la voie à la limite extérieure du chemin de fer, il y avait cinquante pieds.

4804. Les spécifications exigent-elles que le fossé soit en dedans des limites du chemin de fer?—Il n'est plus parlé de cela, que je sache, dans les spécifications.

4805. Est-ce que l'on peut faire un fossé sur la ligne de ce chemin de fer en dehors de 100 pieds, et se trouver d'accord avec la spécification?—Je ne le pense pas.

Pense que le fossé doit être dans les cinquante pieds de la ligne centrale pour être suivant les spécifications.

4806. Alors, il devra se trouver dans les cinquante pieds pour être dans les limites de la spécification?—Je le pense.

4807. S'il est dans les cinquante pieds et d'accord avec la spécification, quelle est la plus grande distance qui peut exister entre le centre du fossé et le centre de la ligne?—Elle serait de cinquante pieds, depuis le centre du fossé jusqu'au dehors de la ligne.

4808. Pouvez-vous répondre à ma question? Quelle est la plus étroite largeur qu'il est permis de donner au fossé?—Cela dépendrait des bords.

On peut faire un fossé de six pouces de large.

4809. Quelle est la plus petite largeur que l'on pourrait donner au fossé?—On pourrait le faire de six pouces de large.

4810. Eh bien, mettons qu'il ait six pouces de large, ne pouvez-vous me dire la plus grande distance qu'il pourrait y avoir, d'accord avec les spécifications, depuis le centre du fossé jusqu'au centre de la ligne?—Cela dépendrait de la profondeur du fossé.

La distance dépend de la profondeur du fossé.

4811. Pouvez-vous me dire la plus grande distance qu'il pourrait y avoir, d'accord avec les spécifications, depuis la ligne centrale du fossé jusqu'au centre du chemin de fer? N'êtes-vous pas assez fort sur le calcul pour dire cela de votre place?—Cela dépendrait de la profondeur du fossé.

4812. Voici ce que je vous demande: prenons six pouces comme le point le plus étroit du fossé, quelle serait la distance du côté au centre?—Si vous me donnez la profondeur, je puis vous le dire. Les parois doivent avoir une certaine pente.

Dans un fossé de six pouces de large au haut le talus serait de neuf pouces avec une berme de cinq pieds neuf pouces.

4813. Quelle profondeur pourrait-on donner au fossé s'il avait six pouces de large au haut?—Le talus serait de neuf pouces.

4814. Pouvez-vous me dire la profondeur d'un fossé qui aurait six pouces de large au haut?—Neuf pouces.

4815. Pouvez-vous me dire quelle est la largeur de ce fossé?—Il y a alors une berme de cinq pieds neuf pouces de prise sur cinquante pieds.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.
Réclamations des entrepreneurs.*

4816. Pouvez-vous déduire cinq pieds neuf pouces de cinquante pieds ?—Certainement ; il reste quarante-quatre pieds trois pouces.

4817. Eh bien ! d'après cette base, pouvez-vous me dire quelle est la plus grande distance qu'il pourrait y avoir entre la ligne centrale du fossé et la ligne centrale du chemin ?—Non, je ne le pourrais pas ; tout dépend de la profondeur du fossé.

4818. Mais, en parlant de la plus grande longueur qui pourrait exister de la façon que je dis, vous devez prendre, je suppose, le fossé le plus étroit qui pût être fait, afin de maintenir la plus grande longueur ?—Alors prenez un fossé de cinquante pieds de large.

4819. Je parle de la plus grande et non de la plus petite longueur que je m'efforce de vous faire calculer ? Pourriez-vous avoir une longueur plus grande que quarante-quatre pieds trois pouces ?—Non ; je ne pourrais pas avoir une longueur plus grande que cela si c'était un fossé de six pouces.

4820. Vous comprenez à présent que vous ne pourriez pas avoir une ligne plus longue que quarante-quatre pieds trois pouces d'après cette base ?—Non.

4821. Dans ce cas, vous dites que la ligne centrale à partir du fossé tel que fait pour le chemin de fer, était de quatre-vingt-dix pieds ?—
Oui.

De la ligne centrale au fossé, quatre-vingt-dix pieds.

4822. Pouvez-vous me dire de combien cela dépassait la plus grande longueur qu'il y aurait pu y avoir en vertu des spécifications ?—La plus grande longueur aux termes de la spécification serait de cinquante pieds à partir du centre de la ligne.

4823. Je parle de la ligne centrale du fossé ; assurément vous devez comprendre ce que je dis ?—Elle serait de quarante-cinq pieds neuf pouces.

4824. Voulez-vous dire alors que la distance que l'on avait à franchir pour charroyer la terre tirée du fossé jusqu'au chemin de fer était de quarante-cinq pieds neuf pouces en moyenne plus considérable qu'elle aurait pu être si la spécification avait été suivie ?—Oui.

Charroi extra : quarante-cinq pieds neuf pouces de plus que si le fossé eut été fait suivant la spécification.

4825. On a fait entendre qu'il serait impossible, aux termes de la spécification, de faire un fossé de six pouces de largeur seulement. Savez-vous quelque chose de cela ?—Nos instructions portaient que le fossé ne devait pas avoir moins de quatre pieds.

Les instructions étaient que le fossé ne devait pas avoir moins de quatre pieds.

5826. Alors pourquoi mettez-vous en ligne de compte un fossé de six pouces seulement en estimant la longueur pareille ?—C'était le plus petit fossé qui pût être fait.

4827. Pouviez-vous le faire aussi petit que cela, aux termes de la spécification ?—Telles étaient nos instructions, mais nous eûmes plus tard à faire un fossé de moins de quatre pieds.

4828. Avez-vous jamais fait un calcul, à votre façon, pour constater la moyenne de charroi extra fait par Sifton et Ward sur cet ouvrage particulier comparé au charroi qu'il leur aurait fallu faire aux termes de la spécification ?—Non ; je n'ai jamais fait ce calcul.

Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.
Réclamations des entrepreneurs.

Quarante-six pieds seraient une moyenne raisonnable pour cet excédant du charroi.

4829. Croyez-vous que quarante-cinq pieds neuf pouces sont une moyenne raisonnable pour leur excédant de charroi?—Oui; disons, quarante-six pieds, pour faire le compte rond.

4830. Croyez-vous qu'il y avait cet excédant de charroi?—Oui.

4831. Je suppose que le chargement et le déchargement de la brouette devaient se faire tout de même, que le transport se fit à longue ou à petite distance?—Naturellement.

4832. La moyenne ne serait alors que pour le temps employé à l'excédant de charroi?—Oui; pour aller et venir et poser les madriers sur lesquels passait la brouette.

4833. Avez-vous quelque idée de la distance qu'un homme peut pousser une brouette remplie de terre dans une journée de travail?—Non; je n'ai jamais fait de calcul semblable.

4834. Ce n'est que pour la propulsion de cette brouette de terre qu'ils font une réclamation, si je comprends bien?—Oui, et il y a le retour.

4835. Voulez-vous dire pour la tirer après eux?—Ils la tirent après eux.

4836. Je veux dire: pour la locomotion de la brouette?—Oui; et cela ferait environ quatre-vingt-dix pieds au lieu de vingt.

Coût de l'excédant du charroi aux entrepreneurs.

4837. Je dirige maintenant mes questions sur la valeur de cet excédant de charroi, ou plutôt sur ce qu'il coûte à Sifton & Cie., cela dépendrait de la valeur d'une journée de travail, n'est-ce pas?—Certainement.

4838. Et la distance qu'un homme pourrait pousser et tirer ainsi une brouette dans une journée de travail?—Oui.

4839. Vous dites que vous n'avez jamais examiné cette question?—Non, parce qu'il y a des hommes qui en feront plus que d'autres.

Moyenne d'une journée de travail pour un homme: dix verges de terre.

4840. Dans plusieurs jours de travail on se rend compte de la force d'un homme. N'avez-vous jamais calculé combien un homme peut faire dans une journée de travail?—Oui, en règle générale, environ dix verges.

4841. En avez-vous fait le calcul?—Oui.

4842. Par la même raison, vous pouvez calculer quelle distance un homme peut pousser une brouette?—Je parle par expérience quand je dis qu'un homme peut creuser environ dix verges par jour.

L'excédant du charroi de Sifton un tiers de plus, ou 9 centins par verge.

4843. Vous êtes-vous, en aucune façon, formé une opinion de la valeur de cet excédant de charroi de Sifton & Cie?—Il serait d'au moins un tiers de plus. Leurs estimés étaient d'un tiers de moins.

4844. Voulez-vous dire qu'en faisant de temps à autre les estimés, vous avez constaté qu'un nombre donné d'hommes enlève un tiers de moins, à cause de ce long charroi, qu'ils en auraient enlevé s'ils n'avaient à faire que le charroi réglementaire?—Oui; moins qu'ils n'ont fait sur d'autres portions du chemin pour la même quantité de terre.

4845. Eh bien, en prenant 26 centins par verge comme la valeur, vous portez le coût pour l'entrepreneur de cet excédant de charroi à environ 9 centins par verge?—Oui, à peu près; un tiers ou un peu au dessous de 9 centins par verge.

4846. Aurait-il droit à quelque chose en sus pour le pontage et l'ouvrage en chevalets sur lesquels passaient ces brouettes?—Oui, il en fallait beaucoup plus pour ce long-charroi que pour un plus court.

4847. Avez-vous estimé ce qui serait un prix raisonnable pour cela?—Non; les hommes avaient fait la besogne avant que j'eusse rien à faire avec cette partie des travaux, et je ne pourrais donner d'estimé. C'était un ouvrage fort dispendieux, les hommes ayant à faire le pontage à la grande hache et à la petite hache dans les bois.

4848. Qui était votre ingénieur en chef?—M. Thompson.

Thompson, ingénieur en charge.

4849. Etiez-vous l'un de ses aides?—Oui.

4850. Durant le cours de l'ouvrage avez-vous débattu entre vous et M. Thompson s'il ne pouvait pas y avoir là le fondement d'une réclamation de l'entrepreneur contre le gouvernement?—Il me dit que ce serait une réclamation ouverte, que pour le moment M. Rowan contrôlait ce fossé comme un drain d'écoulement.

4851. Était-ce la pratique de transporter la terre tirée des drains d'écoulement dans la ligne des chaussées?—Non.

Pratique quant aux égouts.

4852. Mais ici le matériel était transporté du fossé dans la chaussée, d'ordinaire?—La chaussée se faisait à même la terre du fossé.

4853. En sorte que l'on n'a pas suivi dans cette circonstance la pratique ordinaire pour les autres galeries d'écoulement?—Non; d'après les spécifications, les galeries d'écoulement courent à angles droits de la ligne, tandis que celle-ci courait d'un bout à l'autre parallèle à la ligne; il n'y avait ni déviation ni angle quelconque.

Déviation de la règle.

4854. Savez-vous quelle proportion de ce matériel tiré du fossé a été placée sur la ligne?—Je ne pourrais pas le dire, parce que je suis arrivé là avant qu'il se fût élevé de différend à propos de cette partie du chemin.

4855. Voyons un autre item de la réclamation—ce changement d'emplacement—Vous rappelez-vous l'endroit où le changement a eu lieu?—Oui; j'ai parcouru le terrain.

Réclamation à propos du changement d'emplacement.

4856. A-t-il eu lieu à plus d'un endroit?—Pas que je sache; il fut fait du tracé nord au tracé sud.

4857. Je veux parler de la localité sur la ligne—par exemple, le numéro de la station?—Il a été fait à une petite distance à l'est de la rivière de la Tête Cassée—disons vers la station 1020. Je ne précise pas, mais si j'avais le profil, je pourrais parler exactement.

Lieu du changement.

4858. Était-ce seulement dans le voisinage de cette localité?—C'est celui que je connais.

4859. Sur quelle longueur la ligne a-t-elle été chargée?—Sur le parcours d'un bon nombre de milles entre la Tête Cassée et près de la rivière de la Bouche Blanche.

Ligne chargée sur un parcours de plusieurs milles entre la Tête Cassée et près de la rivière Bouche Blanche.

4860. Sur quel parcours a-t-elle été changée à son point le plus extrême?—Sur un parcours d'environ vingt milles.

4861. Je veux dire: quelle distance a-t-elle été chargée au sud?—Dans quelques endroits ce pouvait être d'un mille—je pense qu'un mille serait la distance extrême à aucun point.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.
Réclamations des entrepreneurs.*

4862. Au point extrême la nouvelle ligne n'était qu'un mille au sud de la ligne déterminée?—A peu près cela.

4863. Y avait-il quelque différence considérable dans la qualité du matériel qu'il fallait enlever, causée par ce changement?—Oui.

Le matériel à enlever plus lourd dans le nouvel endroit.

4864. Quelle espèce de matériel y avait-il sur la première ligne déterminée?—La plus grande partie de la ligne nord était haute et sèche, avec coteaux de gravier et sable.

4865. Couvrirait-elle aucune partie de la région du muskeg Julius?—Oui; mais cette partie était plus étroite et les sondages n'étaient pas aussi profonds.

Le changement au sud rendait nécessaire de traverser une plus grande longueur du muskeg Julius.

4866. En sorte que ce changement au sud obligeait de traverser une plus grande longueur du muskeg Julius?—Oui; une partie plus difficile.

4866½. Vous dites que la plus grande partie de la ligne nord était sable et gravier?—Une grande partie était élevée—ce que nous appelions des coteaux secs—en fait c'est du voisinage de l'ancienne ligne que l'on tire la ballaste ou cailloutis pour ballaster le chemin.

4867. Est-ce à bras d'hommes ou au moyen de machines?—On se servait de tout—de chevaux, de grattes et de wagons.

4868. Cela coûterait moins cher aux entrepreneurs que l'emploi d'hommes avec des brouettes?—Certainement.

L'ouvrage sur la ligne sud de 25 à 30 pour cent plus dispendieux.

4869. Combien pour cent moins cher?—Si j'étais moi-même l'entrepreneur, je dirais de 25 pour cent—peut-être de 30 pour cent. Cela coûterait 30 pour cent au moins à meilleur marché.

4870. Il en coûterait donc près de 50 pour cent plus cher pour faire la même somme de travail sur la ligne sud?—Sans doute. La plus grande partie de la ligne sud était couverte d'eau jusqu'à ce qu'on l'ait asséchée.

Les trois quarts de la ligne nord auraient pu être travaillés à moindres frais.

4871. Quelle proportion de la ligne nord, croyez-vous, aurait pu être travaillée à moindre frais que la ligne sud?—Les trois quarts.

4872. Pouvez-vous dire entre quelles stations?—Non; j'aimerais mieux dire entre quels points. Il y a trois ans que je ne suis allé là et j'ai oublié le numéro ou le nombre des stations; je dirais vers la station 1020, un point près de la rivière de la Tête Cassée, jusqu'à la station 2240 près de la Bouche Blanche; c'est-à-dire aussi approximativement que je le puis faire, je ne pourrais pas jurer du fait.

4873. Quelle est environ la distance en milles?—Près de vingt milles.

Mode de faire l'estimé du progrès des travaux.

4874. En faisant l'estimé du progrès des travaux exécutés numéroté-t-on de station en station dans les estimés?—Non, pas en faisant le rapport des estimés; nous prenons nos estimés sur la ligne de station en station, mais nous ne les envoyons pas par stations, mais très souvent eu une seule somme, ou par station et station selon les directions de l'ingénieur en chef. Cela dépendait de son caprice, mais c'est ainsi que nous avons fait pour 14 d'entre elles.

4875. Avez-vous fait le calcul de la somme de dépenses en sus qu'occasionnait aux entrepreneurs ce changement de ligne?—Je ne pourrais faire ce calcul, parce que je ne connaissais pas les quantités qui se trouvaient sur la ligne nord, il me serait impossible de le faire,

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.
Réclamations des entrepreneurs.*

mais j'ai considéré la différence dans les frais entre les ligne nord et sud.

4876. Ne connaissant pas les quantités réelles sur la ligne nord qui n'a pas été travaillé, vous faites-vous une idée du tant par cent que devrait supporter la ligne sud pour en arriver au prix additionnel que vous avez nommé?—Si j'étais l'entrepreneur de ces deux lignes demain, je prendrais la ligne nord à 5 cts par verge meilleur marché que la ligne sud.

La ligne nord eut pu être faite à 5 cts par verge à meilleur marché que la ligne sud.

4877. Vous voulez dire pour toute la longueur de la ligne?—Oui.

4878. Voulez-vous dire par là que le coût additionnel de cet ouvrage pour Sifton et Ward était aussi fort que 5 cts par verge sur toute la longueur de la ligne sud?—Je le crois; je parle d'entre ces deux points.

4879. Vous voulez dire en autant qu'il s'agit de ces vingt milles de changement?—Oui; entre la Tête Cassée et la Bouche Blanche.

4880. Savez-vous ce que l'on avait en vue en faisant ce changement de ligne?—Je ne le sais pas, à moins que ce ne fût pour faire un joli profil sur le papier; c'est la seule raison que j'y trouve.

RÉCLAMATION DE
L'INGÉNIEUR.
CONTRAT No. 14.

4881. Y a-t-il quelqu'autre matière se rattachant au chemin de fer du Pacifique sur laquelle vous désirez être entendu?—J'ai quelques factures que j'ai envoyées au payeur.

Réclamation du
gouvernement.

4882. Désirez-vous les produire?—Oui, et je le fais à l'instant. (Exhibit No. 99.)

4883. Quelle est la raison de cette facture?—Elle vient de ce que l'on a refusé de me payer.

4884. Vous voulez dire qu'on a refusé de vous la payer à vous?—Oui.

4885. Qui a refusé de payer?—Le payeur.

4886. Qui était le payeur?—M. Nixon. Il en donne ses raisons dans cette lettre (montrant l'exhibit).

Raison de Nixon
pour refuser le paiement de cette réclamation.

4887. Je vois que ceci est pour une somme que vous prétendez avoir été payée à un cuisinier?—Oui; c'est là une des lettres. J'en ai fait détruire plusieurs.

4888. Avez-vous employé le cuisinier?—Oui.

4889. En quelle qualité agissiez-vous quand vous l'avez employé?—Comme sous-ingénieur sur le chemin.

4890. Était-ce sur ce même contrat 14?—Oui.

4891. Est-ce l'habitude ordinaire que les sous-ingénieurs emploient des cuisiniers sur le chemin?—Oui, c'était la pratique commune.

4892. Y avait-il quelques règles d'établies sous ce rapport?—Non; il n'en existait pas jusqu'au moment où cette difficulté s'est élevée.

4893. Je vois que M. Nixon dit que vous ne vous êtes pas conformé aux règles du service?—Oui.

4894. A quelle règle fait-il allusion?—Que je devais employer une personne sur ma section et la lui envoyer, et la faire revenir ensuite à ma maison.

Le témoin accusé de ne pas s'être conformé aux réglemens.

Réclamation de l'In-
génieur—
Contrat No. 14.

4895. Était-ce là la pratique usuelle?—Non, jamais.

4896. Voulez-vous dire que dans le temps que vous employiez ce cuisinier vous ignoriez que cette règle faisait partie des règles du service?—Oui.

4897. Comment avez-vous su que le payeur maintenait que cette règle était en force?—Par le refus du paiement de ma note.

Paiement refusé
parce qu'il avait
employé une femme
plutôt qu'un homme.

4898. Vous a-t-il expliqué cette règle lorsqu'il vous a refusé le paiement?—Non; le premier paiement refusé était parce que j'ai employé une femme au lieu d'un homme. Le paiement fut refusé pour ce motif, que j'avais employé une femme.

4899. Les gages et les services de cette femme forment-ils partie de cette présente réclamation?—Oui; j'avais ma famille avec moi, et je pensais qu'il valait mieux avoir une femme avec mon épouse dans la maison; c'est pourquoi j'engageai une femme, et le paiement m'a été refusé.

4900. Y avait-il dans le temps une règle établissant que la personne employée à la cuisine serait un homme?—Il était entendu que durant l'arpentage, la cuisine devait se faire par des hommes.

4901. Et sur la construction?—On ne me l'avait pas dit.

4902. Cette lettre ne parle que d'un cuisinier, Paul Boucher?—C'est un français; il y en avait plusieurs autres. En en référant aux livres, on pourra voir tout ce qui en est, et si ces hommes ont été payés ou non.

4903. En en référant à quels livres?—Aux livres du payeur.

Réclamation pour les
gages de plusieurs
cuisiniers.

4904. Est-ce que vous réclamez aussi pour les autres cuisiniers?—Certainement.

4905. Alors, cette lettre ne s'applique pas à toute votre réclamation?—Non; parce que je n'ai aucunes lettres se rapportant à toute la réclamation.

4906. Quel est le montant de votre réclamation pour Boucher?—Je ne saurais dire dans le moment.

4907. Votre réclamation se borne-t-elle aux paiements de ces deux personnes; la femme cuisinière et Paul Boucher?—Il y en avait d'autres.

On ne voulait pas
payer les hommes
employés.

4908. Mais quelle était la difficulté à propos de ces deux-là?—Parce qu'ils étaient employés de la même manière.

4909. Vous voulez dire que vous ne les avez pas envoyés à Winnipeg pour faire acte de présence?—Oui; parce que je ne les ai pas envoyés à Winnipeg pour s'y montrer et revenir ensuite. Je demeure à trente-trois milles à l'est de la Rivière Rouge.

4910. Y a-t-il d'autre objection à votre réclamation que les deux que vous venez de mentionner: que l'un de ces cuisiniers était une femme et que l'autre ne s'est pas rendu à Winnipeg pour s'y montrer et revenir ensuite?—C'est la seule objection qu'ait faite M. Rowan.

4911. Avez-vous payé ces hommes et ces cuisiniers?—Oui.

4912. Etait la pratique ordinaire de rembourser aux ingénieurs ce qu'ils déboursaient pour les gages des cuisiniers?—Oui.

4913. Avez-vous payé ces hommes?—Oui, M. Sifton porta l'un de ces ordres pour avoir le paiement des gages de ces hommes, et on lui refusa parce que je ne pouvais pas y aller—et la femme me quitta.

4914. Avez-vous d'autres réclamations que celle-ci?—Aucune quelconque.

4915. Il y a ici une réclamation pour loyer de maison?—La seconde réclamation pour réclamation est pour loyer de maison, mais elle n'a pas de rapport à la loyer de maison, section 14 ; il s'agit ici de l'embranchement. \$237.50.

4916. Quelle est le montant de cette réclamation?—\$237.50.

4917. D'où vient-elle?—Quand j'allai sur l'embranchement, je supposais que je devais faire comme fesaient tous les autres ingénieurs sur le chemin et que mon loyer serait payé, et que l'on me fournirait le mobilier.

4918. Y avait-il quelque arrangement à cet égard dans le temps où vous êtes allé dans cette maison?—Non, pas dans le temps. Plus tard, en mars, M. Rowan me dit qu'il verrait à ce que le loyer en fût payé.

4919. Est-ce là la somme que vous avez actuellement déboursée?—Non ; je ne l'ai pas déboursée en entier, parce que, voyez-vous, il y avait un compte pour le mobilier. Je me servais de mes propres meubles à moi.

4920. Quelle somme avez-vous déboursée pour loyer de maison?—Pour les six mois et demi à Winnipeg j'ai payé \$20 par mois, et pour les cinq mois à Emerson, j'ai payé \$10 par mois.

4921. Le reste de la réclamation est pour l'usage de votre propre mobilier?—Oui.

4922. Vous dites que, lorsque vous avez loué cette maison qu'il n'y avait rien d'entendu à cet égard?—Non, pas dans ce temps.

4923. Vous avez cru qu'il allait sans dire que l'on vous paierait?—Certainement, parce tous les autres ingénieurs sur le chemin étaient payés.

4924. Quelle objection trouve-t-on au paiement de ce compte?—Je ne sais pas quelle objection l'on peut avoir, mais le fait est qu'on en a refusé le paiement. M. Brophy, quand il est venu ici l'été dernier, voulait bien le payer. Je produisis la facture et il la signa. Je l'envoyai à M. Rowan qui refusa de la payer, à ce que me rapporta M. Brophy.

4925. Avez-vous eu d'autres relations avec le chemin de fer du Pacifique Canadien à part les deux matières dont vous avez parlé?—J'ai été sur la ligne de l'embranchement de Pembina durant un peu plus d'une année.

CONSTRUCTION DU
CHEMIN DE FER:
EMBRANCHEMENT
DE PEMBINA.
CONTRAT No. 5.

4926. En quelle qualité?—En charge, de la Rivière Rouge à Emerson—on appelle cela aujourd'hui : la station Otterburn.

4927. Cela se trouve sur l'embranchement sud de Pembina?—Oui.

Construction du chemin de fer—
Embr. Pembina.
Contrat No. 5.

4928. Quelle est la longueur de cette partie de l'embranchement ?—
Environ quarante milles.

4929. Était-ce sur la construction ?—Oui.

4930. Durant combien de temps ?— Du 12 juillet 1878 au 1^{er} août 1879.

Commencement de l'opération de la ligne, 15 déc. 1878.

4931. Quand le chemin commença-t-il de fonctionner ?—Le premier rail a été posé le 22 novembre 1878, et alors on commença à aller de l'avant jusqu'à ce que la jonction se fit. On posait les rails des deux bouts à la fois ; et ce fut vers le 15 décembre que le chemin entra en opération.

4932. Vous surveillez dans le temps les intérêts du gouvernement ?—Oui.

Rowan, second officier en grade.

4933. Qui était votre officier supérieur immédiat ?—M. Rowan.

4934. La ligne était-elle construite suivant les spécifications ?—Oui.

Difficulté entre le gouvernement et l'entrepreneur à propos des traverses.

4935. Y avait-il quelque difficulté à cet égard entre le gouvernement et l'entrepreneur sur la partie du chemin dont vous aviez la charge ?— Il y avait quelque difficulté à propos des liens.

4936. Quelle était la difficulté ?—La grande difficulté était que ces liens étaient coupés à la hache au lieu d'être sciés, et quelques-uns étaient un peu courts.

4937. Les avez-vous acceptés, en votre qualité d'ingénieur en charge ?—J'ai suivi les instructions de M. Rowan.

Instructions au sujet de la réception des traverses.

4938. Quelles étaient ses instructions ?—Ses instructions étaient, en premier lieu, de n'accepter que ceux qui étaient coupés carrés aux bouts et d'une même longueur ; plus tard il m'emjoignit de les prendre de deux pouces plus courts que huit pieds, si la coupe en était courte et non allongée, et tous les bouts de souche coupés.

4939. Les avez-vous acceptés en vertu de ces instructions ?—Oui.

Les entrepreneurs mécontents.

4940. Cela tranche-t-il la difficulté ?—Cela mit un terme à la difficulté, mais non aux murmures des entrepreneurs ; ils n'étaient pas fort satisfaits et ils en souffrirent beaucoup. Les liens étaient pour la plupart des liens américains ; ils venaient du côté américain de la ligne.

4941. Quels étaient les fournisseurs des liens ?—Willis & Cie.

4942. Était-ce un contrat pour des liens seulement ?—Je pense que c'était au contrat séparé. Dans tous les cas, cela ne me regardait pas ; il devait y avoir tant de liens à un certain prix, et les Américains en fournirent un certain nombre d'une certaine longueur.

4943. Y a-t-il quelqu'autre matière se rattachant au chemin de fer sur laquelle vous désirez donner votre témoignage ?—Non.

Entretien du Télé-
graphe—
Contrat No. 1.
Sifton.

JOHN W. SIFTON : son interrogatoire se continue :

Par le Président :—

4944. Pouvez-vous donner l'estimé dont il a été parlé dans votre premier interrogatoire au sujet de la ligne du télégraphe?—Je pense que je le puis. Je puis donner un estimé très approximatif. Les frais de bon entretien de la ligne d'opération, et les gages s'élèvent à environ \$5,100 par an. Cela comprend le renouvellement des poteaux.

4945. Je suppose que cela comprend les réparations de toute nature, fils et autres articles nécessaires au bon entretien de la ligne?—Oui ; et les frais d'opération également. Les recettes de la ligne varient beaucoup. Les deux premières années elles ont été très faibles—peut-être au dessous de \$400 piastres par an—mais elles ont continué depuis en augmentant jusqu'à ce jour. Elles produisent de 100 à 150 par mois. A l'heure qu'il est elles sont d'environ 150 par mois. Elles sont très incertaines. Il y a des mois où nous n'avons que bien peu de chose à faire sur la ligne, mais je parle de la moyenne à peu près.

4946. N'avez-vous pas calculé la somme totale des frais de réparation et de l'entretien depuis le commencement jusqu'à aujourd'hui?—Non.

4947. L'avez-vous fait pour quelque période particulière?—Non ; mais je puis y arriver d'assez près, je pense. Je pense que les livres sont en état de me mettre sur la voie.

4948. A votre avis, le coût des réparations et de l'entretien et d'opération de la ligne excède-t-il la somme des recettes?—Il n'a pas dépassé celles des recettes—c'est-à-dire y inclus ce que j'ai reçu du gouvernement aussi bien que les profits de la ligne.

4949. Je veux dire sans avoir égard à cet item?—Oui ; de beaucoup. L'entretien dépasse l'entretien, l'opération, et les réparations ont excédé les recettes d'au moins 300 pour cent.

4950. En chiffres ronds, pouvez-vous dire combien vous avez dépensé jusqu'à ce jour en frais d'entretien, de réparation et d'opération?—Environ \$20,000.

4951. Pouvez-vous dire combien vous avez reçu à peu près pour l'usage de la ligne?—A peu près \$5,000.

4952. Je suppose qu'aux termes de votre contrat avec le gouvernement, vous étiez tenu d'entretenir et réparer la ligne de la manière que vous l'avez fait à présent, soit que vous la fessiez fonctionner vous-même, ou soit que le gouvernement ou quelqu'autre l'exploite?—Oui,

4953. Il n'y a pas eu de frais excessifs résultant de ce que vous fessiez fonctionner la ligne vous-même?—Non.

4954. Qu'avez-vous dépensé, jusqu'ici, pour le fonctionnement entier de la ligne ; abstraction faite de l'entretien et des réparations?—Environ \$5,000 ; un peu moins que cela.

4955. En sorte qu'en balançant les recettes avec les frais d'opération, les recettes l'emportent de quelque peu?—Ils se balancent à peu près également. Il y a bien peu de différence.

4956. Vos recettes vont en augmentant chaque année?—Oui.

Entretien du Télé-
graphe
Contrat No. 1.

Recette probable de
l'année prochaine
\$2,500.

Frais d'opération
estimés à \$1,200.

Balance en faveur de
l'entrepreneur dans
une comparaison
entre profits et fonc-
tionnement.

4957. Pour combien de temps encore avez-vous le privilège de retenir les recettes?—Un an.

4958. A combien estimez-vous la recette probable?—J'estime la recette probable pour l'année prochaine à environ \$2,500.

4959. Et à combien estimez-vous les dépenses probables du fonctionnement seulement?—A environ \$1,200.

4960. En sorte qu'à tout prendre, vos profits s'élèveront à \$1,300 au delà des frais d'opération?—Oui; je pense que cette somme couvrira le tout. C'est un estimé très-raisonnable. Je voudrais dire ici que les plus grands frais de réparations ont commencé à ou près du lac Manitoba—près du lac du Chien. Il y a là un endroit, quoique les marais ne soient pas profonds, où on trouve beaucoup d'eau, et la grande difficulté a commencé là et à la traverse du Lac Manitoba. Nous étions convenus avec le gouvernement de traverser le lac en enfonçant des pilotis sur lesquels nous placerions les poteaux, mais les poteaux n'y tenaient point. C'est pourquoi nous avons eu à transporter la ligne alentour sur une assez longue distance à travers un marécage. Vous m'avez demandé l'autre jour s'il n'y avait pas beaucoup de plaintes au sujet du fonctionnement de la ligne. Toutes nos difficultés ont surgi ici. Il y a une section d'environ huit ou dix milles où il se trouve beaucoup, beaucoup d'eau, et il est bien difficile d'y maintenir droit les poteaux, car le vent les abat. Quant au coût de la ligne, elle m'a coûtée environ \$15,000 de plus que je n'ai reçu du gouvernement; c'est-à-dire, pourvu que je reçoive la balance du tant pour cent qui reste encore entre les mains du gouvernement.

4961. Vous portez cela au crédit de la transaction tout comme si vous étiez sûr de l'avoir?—Oui; je me trouverai avec \$15,000 hors de poche sur la construction.

4962. Sans parler du fonctionnement?—Oui.

4963. Le fonctionnement vous compensera jusqu'à concurrence de de \$1,300?—Oui.

Par M. Keefer :

La plus mauvaise
saison de l'année
pour l'entretien de
juin à août.

4964. Quelle est la pire saison de l'année pour l'entretien de la ligne?—Du commencement de juin au milieu d'août; c'est la plus mauvaise saison de l'année.

Par le Président :—

4965. Il me semble que vous avez dit que vous aviez fait l'acquisition de l'intérêt de toute l'association?—Oui.

4966. Quand vous parlez de cette perte, vous voulez parler de perte pour toute l'association?—Oui.

4967. Je crois que vous avez dit que vous aviez un arrangement avec le gouvernement pour la pose des poteaux?—Oui.

4968. Avez qui était cet arrangement?—Avec M. Fleming.

Convenu avec Fle-
ming qu'il enfoncerait
des pilotis là où il y
avait de l'eau.

4969. Quel était-il?—Par notre contrat nous avions tant le mille pour la prairie, et tant le mille pour le pays boisé.

4970. Mais rien pour traverser les eaux?—Rien pour conduire la ligne au-dessus des eaux; mais ici il y avait une étendue d'eau trop

*Entretien du Télé-
graphe—
Contrat No. 1.*

considérable pour pour pouvoir la franchir d'un seul jet, et nous con-
vinmes avec M. Fleming d'y enfoncer des pilotis. On croyait qu'en
posant des pilotis il serait possible d'y faire tenir les poteaux, et nous
enfonçâmes les pilotis dans l'hiver.

4671. Avez-vous fait cela de votre chef?—Non; suivant un enten-
dement avec M. Fleming sur ce que nous devons faire. Puis, au prin-
temps suivant, tous disparurent.

Par M. Keefer :

4972. Enlevés par les glaces?—Oui; au printemps l'eau monte en
cet endroit avant la disparition de la glace.

4973. Sont-ce les pilotis seuls ou les poteaux seuls qui furent enle-
vés?—Oui; les poteaux également. Pilotis et poteaux
enlevés.

Par le Président :

4974. Comment avez-vous fait alors?—Plus tard nous fîmes une jetée
avec pilotis et elle fut remplie de pierre.

4975. Le gouvernement ne vous a pas aidé dans ce travail?—Non; Réclamation contre
nous devons recevoir \$2,000 pour les premiers travaux que nous avons le gouvernement pour
faits là. jetée et remplissage
de pierres.

4976. Vous voulez dire dans cette étendue d'eau au Lac Manitoba?
—Oui, et au Lac du Chien.

4977. Avez-vous fourni les poteaux et tous les autres matériaux en
vertu de cet arrangement avec le Gouvernement?—Oui; mais les
poteaux ne tenaient pas.

4978. Cette réclamation vous a-t-elle été payée?—Non.

4979. Elle reste toujours de votre part une réclamation contre le
gouvernement?—Oui.

4980. Y a-t-il quelque différend au sujet de son exactitude?—Non;
je ne le crois pas.

4981. Avez-vous eu à cet égard quelque discussion avec le départe-
ment?—Non.

4982. Y a-t-il quelque autre matière se rattachant au chemin de fer du
Pacifique Canadien que vous désiriez expliquer?—Non, rien davantage.

CHARLES WHITEHEAD, son interrogatoire se continue :

Par le Président :

4983. Connaissez-vous quelque chose de l'arrangement fait entre votre
père, l'entrepreneur de la section 15, et Sifton, Ward & Cie., les entre-
preneurs de la section 14, respectivement, pour l'achèvement de l'extré-
mité est de la section 14?—J'ai eu quelque conversation avec les entre-
preneurs Ward & Farwell, au sujet de ce travail.

Charles
Whitehead.

CONSTRUCTION DU
CHEMIN DE FER—
CONTRAT No. 14.

ARRANGEMENT
AVEC SIFTON & CIE.

Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.

Arrangement avec Sifton & Cie.
Farwell disait au témoin que son père devrait faire l'ouvrage à l'extrémité est du contrat 14.

4984. Qu'est-ce qui a amené cette conversation?—Elle a eu lieu entre M. Farwell et moi. Il suggérait que mon père ferait bien d'entreprendre cet ouvrage.

4985. Est-ce que je vous comprends bien? Vous agissiez dans ce temps là pour votre père?—Oui; il me dit que je ferais bien de faire l'ouvrage pour Sifton, Ward & Cie., et de finir le remplissage particulier—ce remplissage considérable. Leur prix, dans ce cas, si on leur accordait le charroyage extra, serait d'un peu au-dessus de \$4 par verge.

Nature des négociations pour l'ouvrage.

4986. Était-ce là le résultat auquel on s'attendait dans le temps?—Oui; son marché avec moi était, vous comprenez, que nous ferions l'ouvrage pour eux, et le résultat de cet ouvrage fait pour eux serait qu'ils obtiendraient l'excédant de charroi qui ferait monter le tout à plus de \$1 par verge. Je leur dis que je ne croyais pas que le gouvernement se prêtât à un arrangement de cette nature. Je lui dis que si nous finissions l'ouvrage, nous le finirions sous le gouvernement, mais que je ne croyais pas que mon père voulût le finir pour eux. J'avisai de la chose avec mon père, et nous décidâmes de ne pas travailler pour Sifton, Ward & Cie., et je lui dis de plus que quelques arrangements pu'il prit pour l'achèvement de l'ouvrage il ferait bien de les faire avec le gouvernement; et, que je ne pensais qu'il y aurait aucune difficulté à obtenir 40 cts. par verge pour ce travail.

Prévoyait qu'il pourrait avoir 40 c. par verge pour ce remplissage, en fournissant la terre à son propre risque.

4987. Cela comprenait-il tout le charroi nécessaire?—Oui.

Par M. Keefer :—

4988. En prenant la terre au même endroit?—Partout où nous pourrions en trouver.

Par le Président :

Le prenant à vos risques?—Le prenant à nos risques, et faisant le remblai à 40 cts. la verge.

4990. Eh bien, que s'en est-il suivi?—M. Marcus Smith arriva justement dans ce moment—Immédiatement après cette conversation—et je dis à ce dernier que je croyais que mon père ferait le remplissage pour ce prix—pour 40 cts. par verge. M. Ward venait de nous rejoindre. Il me parla de l'ouvrage et me dit qu'il aimerait que nous l'entreprissions. Henry Sifton—je ne sais pas s'il est ou nom l'un des entrepreneurs, mais il faisait cette extrémité des travaux—voulait faire lui-même le remplissage, à ce que me dit M. Ward, en ajoutant qu'il ne voulait pas en entendre parler, qu'il avait assez du 14, et il voulait que nous fissions ce qu'il restait à faire pour le gouvernement et le débarrasser de cette tâche.

Ward désirait se libérer du contrat, et que Whitehead s'en chargeât.

4991. C'est cela que voulait M. Ward?—Oui; qu'ils fussent libérés du contrat, et que nous nous en chargeassions à leur place.

4992. Voulez-vous dire que cette portion de la ligne ne serait plus considérée davantage comme les engageant vis-à-vis du gouvernement?—Oui; que ce serait nous qui la terminerions.

4993. Qu'on en disposerait comme si elle n'eût jamais fait partie du contrat?—Oui.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 1A.
Arrangement avec
Sifton & Cie.*

4994. Savez-vous si ses associés ont consenti à cette proposition?—J'en ai parlé plus tard à M. Farwell et il avait l'air de le croire.

4995. Était-ce d'après cette conversation avec M. Farwell que vous avez compris qu'il y consentait?—Oui, je pense; ils semblaient tous, dans le temps, y consentir.

4996. Vous en êtes-vous parlé, M. Farwell, et vous après cette conversation avec M. Ward, comme d'une chose que l'on devait, dorénavant regarder comme s'il n'avait jamais fait partie de leur contrat?—Oui; c'est ce que j'ai compris. Chaque fois que j'ai échangé quelques mots avec lui, j'ai compris qu'ils étaient heureux d'en être libérés.

4997. Vous a-t-il induit à comprendre qu'il voulait que l'affaire fût arrangée de la manière que proposait M. Ward?—Je ne lui ai rien rapporté de ce que m'avait dit M. Ward.

4998. Sur une base semblable, alors?—Oui; il m'a semblé être parfaitement satisfait de cet arrangement.

4999. Étiez-vous là quand cet arrangement a été conclu entre eux et votre père?—Non; je parlais généralement de toutes ces choses, et je disais alors à mon père ce qu'il nous serait le plus avantageux de faire, et ensuite il fit le reste de la transaction ici. Je lui donnais mes idées au sujet du prix qu'il devait avoir, et de ce que pourrait coûter l'ouvrage.

5000. En sorte que, ce que vous savez des arrangements définitifs vient de conversations antérieures avec Ward, Farwell et Henry Sifton?—Oui; et avec mon père plus tard.

5001. Y a-t-il quelqu'autre matière se rattachant à l'achèvement de la ligne sur laquelle vous désiriez donner votre témoignage?—Non, il n'y en a pas.

5002. Savez-vous si cet arrangement entre Farwell et votre père a été soumis à quelque homme de loi?—Je n'en suis pas sûr. Je me rappelle, cependant, lui avoir dit, dans le temps, de se bien garder d'avoir rien à faire avec Sifton, Ward & Cie; que nous voulions transiger entièrement avec le gouvernement.

5003. Vous conduisiez généralement les affaires de votre père dans tout ce qui concernait cet ouvrage, n'est-ce pas?—Entièrement, sur les lieux, et quand il s'absentait, je faisais ici ses affaires de finance. S'il faisait une absence, je venais à la ville, mais ma besogne était surtout de surveiller les travaux.

5004. Vous êtes-vous occupé, en aucun temps, de ses travaux dans d'autres endroits; à Ottawa, par exemple?—Je n'ai pas fait beaucoup pour lui à Ottawa.

5005. Avez-vous eu en aucun temps, pour son compte et en son nom, quelques transactions avec M. Mackintosh?—Je ne connais rien de l'affaire de M. Mackintosh, si ce n'est par oui-dire. Je ne sais rien par moi-même.

*AIDE AUX JOURNAUX, ETC.
Ne connaît pas
d'arrangements avec
Mackintosh.*

5006. Avez-vous prêté les mains à quelque arrangement avec M. Mackintosh relativement à la remise de quelque argent ou papier, ou quelque autre chose de cette nature?—Oui; je ne suis pas allé moi-même trouver Mackintosh, mais je lui ai envoyé l'avocat de mon père.

*Secours aux Jour-
naux, etc.—
Contrat No. 14.*

Envoya Bain à Mac-
kintosh pour les
obligations.

Obligations retirées
au montant de
\$11,000.

5007. Qui était-il ?—M. Bain.

5008. M. Mackintosh était-il ici ?—Non. M. Bain était à Ottawa.

5009. Ce M. Bain était-il de la maison Bain & Blanchard ?—Oui.

5010. Connaissez-vous M. Mackintosh personnellement, à cette époque ?—Oui. Je l'ai vu ; je crois l'avoir vu quand je suis allé là, mais je ne lui ai jamais parlé de la transaction.

5011. S'est-elle faite entièrement par l'entremise de votre avocat et de Mackintosh ?—Oui ; elle s'est faite avec M. Bain.

5012. Quel a été le résultat de la transaction ?—Je crois qu'il retira des obligations de mon père au montant d'environ \$11,000.

5013. Avez-vous vu ces obligations ?—Je pense que oui, mais je n'en suis pas sûr.

5014. Ont-elles été retirées par M. Bain durant le temps que vous étiez-là ?—Oui ; elles ont été retirées en décembre dernier.

5015. Étaient-elles arrivées à maturité avant cela, ou bien leur échéance était-elle à venir ?—Je n'en suis pas très sûr ; mais je crois que leur échéance n'était pas arrivée.

5016. Dites-vous que vous ne savez pas si vous les avez vues alors ou en aucun temps depuis ?—Je crois les avoir vues ici au bureau de M. Bain, mais je n'en suis certain ; je sais qu'il les a retirées.

5017. Qui a, dans le temps, retenu les services de M. Bain ?—Je pense que cela a été dû à moi en grande partie.

5018. Avez-vous pris part aux instructions données à M. Bain ?—Seulement en ceci ; je sentais que mon père avait été—Je ne sais trop comment dire cela. Il alla retirer les obligations. Je savais que les obligations avaient été consenties de cette manière ; quand mon père était absent quelques-unes de ces obligations arrivaient ici ; j'en payais quelques-unes, mais je laissais protester les autres. Je voulais savoir de mon père si Mackintosh avait d'autres obligations à lui, il me dit qu'il en avait, mais il ne savait pas pour quel chiffre. M. Bain et moi, nous avons parlé de la chose ensemble comme nous l'aurions fait de toutes autres transactions d'affaires de mon père, et M. Bain pensait, comme moi, qu'il n'était que juste que nous fissions nos efforts pour retirer ces obligations. Je ne sais pas si mon père nous a dit d'avoir à les retirer. C'était une de ces affaires dont souvent je m'absténais de lui parler tant qu'elles n'étaient pas réglées.

5019. Ainsi donc, vous agissiez dans son intérêt selon que vous le jugiez à propos, quelquefois sans son autorité ?—Oui, quand je sentais qu'il avait été floué. C'est cela même.

5020. Avez-vous dit que ces obligations vous arrivaient quelque fois et que vous les payiez ?—Oui ; quand mon père était absent : autrement je n'en aurais jamais eu connaissance.

Total des obligations
souscrites à Mackin-
tosh.

5021. Pouvez-vous dire à combien toutes les obligations données par lui à Mackintosh se monteraient, à en juger par ce que vous avez vu ?—Je ne saurais dire exactement ; soit à plus de \$30,000.

5022. Avez-vous quelque moyen de savoir combien de ces obligations ont été payées, d'après votre connaissance des affaires de votre père ?

Secours aux Jour-
naux, etc.—
Contrat No. 14.

—Je ne saurais dire combien il en a été payé ; mais je pense quelque chose d'au-dessus de \$20,000 en chiffres ronds. Je puis me tromper ; il a été payé environ peut-être davantage, peut-être moins, mais c'est l'idée que j'en ai d'après \$20,000. ce que j'ai vu.

5023. Savez-vous, ou avez-vous aucune raison de croire qu'aucun cadeau ou promesse ou avantage ait été promis ou fait par votre père à qui que ce soit, en rapport avec cette transaction : le contrat pour la section 15 ?—Je ne sais rien de cela. Vous voulez parler, sans doute d'une rémunération ?

5024. C'aurait pu être un bonus ; je parle de cadeaux aussi bien que de rémunération, ou de n'importe quelle espèce d'avantage ?—Je n'en sais rien.

5025. Vous n'ignorez pas qu'il a donné quelque chose à Sutton & Thompson, et quelque chose à Charlton ?—Je le sais ; d'après ce qu'il m'en a dit.

5026. Et cette somme à Mackintosh ?—Oui ; d'après ce qu'il me dit, je sais qu'il a donné à Mackintosh, et d'après ces obligations qui lui venaient quand j'agissais pour lui.

5027. Avez-vous jamais eu de conversation avec Mackintosh sur ce sujet ?—Non ; je n'en voulais pas avoir. La seule conversation sur le sujet que j'avais c'était avec mon père, et elle n'était pas d'une bien agréable nature, car j'étais exaspéré contre lui de ce qu'il avait fait une chose si peu raisonnable.

5028. Y a-t-il quelqu'autre chose se rattachant à cette matière que vous désiriez nous communiquer ?—Non ; je ne le pense pas.

WINNIPEG, lundi, 20 septembre 1880.

HUGH SUTHERLAND, assermenté et interrogé :

Sutherland.

Par le Président :

ECLUSE DU FORT
FRANCES.

5029. Où demeurez-vous ?—A Winnipeg.

5030. Combien de temps avez-vous demeuré ici ?—J'ai demeuré ici A réside à Winnipeg durant six années, avec des interruptions, mais je ne suis venu qu'il y a durant six ans. un an environ pour y résider d'une manière permanente, c'est-à-dire que ce n'est que l'hiver dernier que j'y ai amené ma famille ; mais je puis dire tout de même qu'il y a six ans que je demeure ici.

5031. Y esiez-vous votre quartier général d'affaires ?—Oui c'était mon quartier général ; dans l'été principalement.

5032. Où se trouvait votre résidence principale avant il y a un an ?—Dans ce pays, je voyageais naturellement beaucoup de part et d'autre dans le pays et jusque dans Ontario.

5033. Avez-vous été attaché à quelqu'ouvrage se rattachant au chemin de fer du Pacifique Canadien, en aucun temps ?—Non ; à moins que vous n'y compreniez l'écluse du Fort Frances. Voilà tout ce que j'ai eu à faire.

*Ecluse du Fort
Frances.*

5034. En admettant que cette écluse fasse partie des travaux du chemin de fer du Pacifique-Canadien, vous y avez été employé ?—Oui.

Prit charge des travaux à l'écluse du Fort Frances à l'ouverture de la navigation, 1875.

5035. Quand y avez-vous été employé pour la première fois ?—Je pense que j'ai pris charge de cet ouvrage en 1875.

5036. A quelle époque de l'année ?—Vers l'ouverture de la navigation.

5037. En quelle qualité étiez-vous employé ?—Je suppose que c'était en qualité de surintendant des différents travaux—de fait comme inspecteur.

5038. Inspecteur de quoi ?—De plusieurs travaux publics au nombre desquels se trouvaient l'Ecluse du Fort Frances, et les bâtisses du gouvernement dans l'Ouest à Battleford, et au Fort Pelly.

En quelle qualité il était employé.

5039. Voulez-vous dire que vous étiez employé à l'inspection de travaux d'autres personnes, et que vous les dirigiez ?—Comme je ne me trouvais pas casé d'une manière permanente dans aucun endroit en particulier, je regarde mon emploi plutôt comme celui d'inspecteur que de gérant local. Il y avait des hommes sous moi, et j'avais le devoir d'aller de place en place et de faire mon rapport.

5040. Aviez-vous pouvoir pour diriger les opérations aussi bien que pour les inspecter ?—Oui ; j'avais pouvoir pour diriger les opérations dans tout ce qui rentrait dans la sphère de mes instructions.

5041. Ainsi, de quelque nom que s'appelle votre emploi, vous étiez en réalité gérant aussi bien qu'inspecteur ?—Je pense que oui ; j'étais plutôt, je suppose, gérant général.

Recevait de temps à autre des instructions écrites.

5042. Aviez-vous des instructions écrites quand vous avez pris charge pour la première fois des Ecluses du Fort Frances ?—Oui ; je recevais toujours, de temps à autre, des instructions écrites sur les ouvrages à faire.

5043. De qui vous venait généralement ces instructions ?—Généralement du Secrétaire du département des Travaux Publics, d'après l'autorité, je suppose, du ministre. Elles venaient habituellement du Secrétaire.

5044. Vous prenez pour admis, sans doute, qu'elles étaient dûment autorisées ?—Oui, je le suppose.

Il envoyait toujours ses rapports au sec. du Dépt. des Travaux Publics.

5045. Fesiez-vous, en aucun temps, un rapport de votre présence à l'ingénieur en chef M. Fleming ?—Non ; je pense que tous mes papiers étaient adressés au Secrétaire du Département des Travaux Publics, parce que c'était de ce Département que je recevais mes instructions ; et, naturellement, c'était à lui que j'adressais mes rapports.

Consultait quelquefois l'ingénieur en chef.

5046. Les opérations étaient-elles dirigées par l'ingénieur en chef ?—quelque fois il était consulté.

5047. Par vous ?—Oui, je le consultais quelquefois ; mais j'ai toujours compris que mes directions venaient du Département. Je ne savais pas que cela fit aucune différence. Mes instructions venaient du secrétaire. Je ne sais pas si elles passaient par les mains des ingénieurs.

5048. Est-ce que vous ne vous considérez pas comme employé du

*Ecluse du Fort
Frances.*

bureau des ingénieurs ?—Non ; je n'ai rien du tout à démêler avec les ingénieurs, excepté avec quelqu'un qui avait été nommé spécialement pour mon ouvrage.

5049. Y eut-il quelqu'un de nommé pour prendre charge de ce qui était du ressort des ingénieurs sur ces travaux ?—Oui.

5050. Qui était-il ?—Je pense que le premier qui a été nommé était Mortimer nommé M. Mortimer, un ingénieur civil. Mortimer nommé ingénieur.

5051. Quel était son devoir ?—Il fixa l'emplacement des travaux au A son départ, Rowan Fort Frances et en fit le relevé ; puis M. Hazlewood en fit personnel le remplaça. l'inspection et donna ses instructions. Après quoi M. Mortimer fut envoyé quelque part, et subséquemment M. Rowan se chargea de tout ce qui ressortait aux ingénieurs.

5052. Dois-je comprendre que M. Mortimer résidait aux écluses quand il était employé là ?—Non ; il arpenta dans le voisinage des écluses avant que nous ayons commencé à avoir un ingénieur local dans cette partie du pays. Cette besogne lui fut confiée jusqu'à ce qu'il fût envoyé dans un autre endroit, et alors M. Hazlewood le remplaça.

5053. M. Hazlewood demeurait-il là ?—Non ; il demeurait à la Baie du Tonnerre ; mais il parcourait souvent la ligne.

5054. Quelle ligne ? La route Dawson qui conduit au Fort Frances.

5055. Qui a remplacé M. Hazlewood ?—Je pense que c'est M. Rowan.

5056. Demeurait-il là ?—Non, il demeurait ici. M. Rowan visitait l'endroit également.

5057. Y avait-il un ingénieur en charge des travaux ?—Non ; il n'y avait pas d'autre ingénieur à la tête des travaux ; on y envoya un niveleur pendant quelque temps, mais il se trouvait sous les ordres de M. Hazlewood ou de M. Mortimer. Je crois que M. Mortimer, M. Hazlewood et M. Rowan sont les trois seuls ingénieurs qui aient eu affaire à ces travaux. Pas d'ingénieur en charge des travaux, Mortimer, Hazlewood & Rowan exerçaient chacun une surintendance partielle.

5058. Quelle proportion de temps, croyez-vous, M. Mortimer passait-il sur ses travaux ?—Il en avait fait son quartier-général et son bureau, et ses partis d'arpenteurs travaillaient non loin de là, dans différentes directions. C'était son quartier-général, et ainsi il y passait la plupart de son temps.

5059. Quand M. Mortimer a quitté les travaux étaient-ils bien avancés ?—En vérité je ne saurais le dire dans le moment. Il a d'abord fait le relevé des travaux, les a tracés et jalonnés, divisés par sections, et en a dressé les plans ; puis on l'envoya ailleurs pour un temps et il revint de nouveau—il allait et venait, je ne pourrais pas dire quand il a quitté l'endroit, mais M. Mortimer et M. Hazlewood s'y trouvaient quelquefois ensemble—voici comme je comprends la chose—M. Hazlewood était le chef, et M. Mortimer exécutait ses instructions.

5060. Vous croyez que M. Mortimer a quitté l'endroit avant que les travaux actuels de construction fussent commencés ?—Non ; il y est demeuré longtemps faisant les travaux de construction. Après avoir fait le tracé des travaux, il s'éloigna pendant quelque temps et revint de nouveau, et il resta très-longtemps des travaux cette année ou l'année

*Ecluse du Fort
Frances.*

sui-vante, mais ce n'est pas facile à dire de mémoire ; les gens changent si souvent de place par là.

5061. Avez-vous reçu de M. Mortimer un plan de l'écluse?—Oui.

5062. Savez-vous où il est maintenant?—Je pourrais le trouver. Je ne sais pas qui l'a, de l'un des ingénieurs ou de mon assistant, à la garde duquel il avait été laissé. Je ne pense pas qu'il y ait aucune difficulté à se le procurer.

Nature de la surintendance de l'ingénieur.

5063. Durant tout le temps que ces travaux se faisaient, y avait-il quelqu'un résidant dans l'endroit pour surveiller les intérêts du gouvernement, en tant qu'il s'agissait des travaux d'ingénieur?—Pas toujours, il y avait justement les ingénieurs que j'ai mentionnés, qui voyageaient de place en place, quelque fois ils résidaient dans l'endroit, M. Mortimer y avait son quartier-général ; et M. Hazlewood passait fréquemment sur la ligne ; il y fit son quartier-général quand il s'avancait vers l'ouest. Je crois qu'un peu plus loin, M. Rowan avait la charge de cette extrémité. C'était le parcours de sa route, de la Baie du Tonnerre au Port Frances.

Il n'y avait pas d'ingénieur permanent.

5064. Durant quelle proportion de temps, après que les travaux ont commencé, qui que ce fût qui représentait les intérêts du gouvernement, s'est-il trouvé constamment sur les lieux—je parle des intérêts du gouvernement dans les travaux du génie?—Je ne saurais dire, mais voici ce que je puis dire : qu'il n'y avait pas d'ingénieur permanent en charge. Il me serait très-difficile de computer le temps que tous ces hommes y ont passé.

5065. Je vous demande s'il vous est possible de la dire?—Non ; je n'ai pas tenu note de leur temps.

5067. Ainsi, dans le moment, vous n'êtes pas capable de dire qu'aucune personne soit restée plus d'un jour par semaine sur les lieux à inspecter les travaux du génie?—Aucun ingénieur ne le faisait.

En l'absence de l'ingénieur le contre-maître surveillait les travaux du génie.

5068. Quand il ne s'y trouvait aucun ingénieur, qui surveillait la partie du génie?—La surveillance était laissée au contre-maître des travaux. Il est vrai que la partie du génie dans cet ouvrage n'était pas bien importante. Elle ne présentait aucune difficulté, et une fois les plans dressés et tous les niveaux pris, ce n'était pas chose difficile à conduire, parce que c'était un ouvrage bien simple ; et si, en aucun temps, nous avions quelque doute sur l'exactitude des niveaux, nous avions toujours un ingénieur à portée de nous. M. Hazlewood à un bout et M. Rowan à l'autre. Une fois, nous avons envoyé quérir M. Rowan. Nous croyions qu'il y avait quelque chose qui clochait à propos des niveaux, il vint et régla tout. La difficulté n'était pas grande, après tout.

En cas de difficulté, les ingénieurs avaient recours soit à Hazlewood ou à Rowan.

5069. Quand vous dites " nous " de qui voulez-vous parler?—De moi-même si je me trouvais là ou du contre-maître des travaux, M. Thompson.

5070. Durant combien de temps vous êtes-vous trouvé là?—J'avais, il est vrai, près de 1200 milles à parcourir. Je suppose que j'ai visité l'endroit deux ou trois fois durant l'été ; et puis jusqu'à la Saskatchewan.

Nature de la surveillance du témoin.

5071. Quelle était la durée de chacune de ces visites?—Je passais quelquefois une semaine, quelquefois deux, cela dépendait de ce qu'il y avait à débrouiller et de ce que j'avais à faire. Si je trouvais qu'ils

*Ecluse du Fort
Frances.*

allaient bien, je ne restais pas longtemps, s'ils n'allaient pas bien, je ne restais pas longtemps, s'ils n'allaient pas bien, je restais jusqu'à ce que tout fût en règle.

5072. Quelle était la durée de chacune de ces visites?—J'y restais quelque fois une semaine—parfois un jour ou deux seulement—d'autres fois deux semaines sinon davantage ; cela dépendait de la distance de mes visites. Plus mon absence avait été longue, je restais longtemps à mon retour.

5073. En l'absence de l'ingénieur, vous dites que le contre-maître prenait charge des travaux?—Oui.

5074. Qui était-il?—Matthew Thompson.

Contre-maître : Mat.
Thompson.

5075. Où demeure-t-il aujourd'hui?—A West Lynne.

5076. Etiez-vous autorisé, de préférence à Thompson, à diriger les travaux—je veux dire son autorité était-elle supérieure ou inférieure à la vôtre?—Il me référerait les choses, et généralement quand j'arrivais là, nous les examinions tous les deux et je lui donnais des conseils ; je donnais mes décisions pour toutes les choses qui ne ressortaient pas au génie civil. Comme de raison, dans ce cas, il pouvait toujours consulter l'ingénieur à ce bout-ci de la ligne ou bien à l'autre.

5077. Où aviez-vous demeuré avant d'obtenir cette situation?—A Orillia.

5078. Que faisiez-vous, là?—J'étais entrepreneur.

5079. Aviez-vous quelque connaissance pratique des travaux?—J'ai fait des travaux toute ma vie. S'est occupé d'entreprises toute sa vie.

5080. Quelle espèce de travaux?—Des entreprises générales, tant pour bâtisses que pour chemins de fer.

5081. Les entrepreneurs ne font quelquefois que passer un contrat pour construire, sans prendre de part active aux travaux ; aviez-vous une connaissance réelle de l'ouvrage?—Oui ; j'entreprenais quelque fois des ouvrages. On pouvait me considérer comme un entrepreneur pratique, car j'ai fait cette besogne dans différentes branches depuis l'âge de quinze ans.

5082. Avez vous eu de l'ouvrage pratique sur les écluses ou les canaux?—Non.

5083. Mais on vous mis en charge de cet ouvrage, si je comprends bien, afin de diriger les autres?—Oui ; autant qu'il s'agissait de suivre les plans. Comme de raison, je n'avais aucun plans à dresser et l'on me demandait si j'étais capable de les faire exécuter. Je disais oui naturellement. Quant aux difficultés de génie, c'étaient les ingénieurs qui se chargeaient de les régler.

5084. Outre la direction des écluses, aviez-vous à surveiller quelques autres intérêts du gouvernement?—Oui.

5085. Lesquels?—Des bâtisses du gouvernement à Battleford, au Fort Pelly et à la Rivière au Cygne.

5086. Aviez-vous la charge d'aucune des dépenses aux Ecluses?—Il y avait un payeur nommé qui était chargé de payer tout.

*Ecluse du Fort
Frances.*

John Logan, payeur. 5087. Qui était-il?—M. John Logan.

5088. Où demeure-t-il aujourd'hui?—Il demeure dans Ontario, je ne sais pas où précisément. Le dernier endroit où je sais qu'il demeurait était Walkerton. Il s'y trouvait, lors de sa nomination par le gouvernement.

Mode de paiement.

5089. Voulez-vous dire qu'on lui mettait de l'argent entre les mains pour la dépenser comme il le voulait?—Non; je devais contrôler ses mandats. Il était le comptable; il examinait tous les comptes pour voir s'ils étaient exacts, recommandait tous les paiements pour les travaux; et faisait les mandats. Il y avait naturellement certaines époques de paiement; et quand j'allai au Fort Frances c'était une partie de mon travail de contre signer ces mandats, de dresser un tableau des dépenses et de payer les hommes. Il s'agissait presque uniquement des gages. Les comptes pour approvisionnements étaient certifiés et envoyés directement au département; Le département émettait directement des mandats aux parties de qui les approvisionnements avaient été achetés.

APPROVISIONNE-
MENTS.

Comment on se procurait les approvisionnements.

5090. Qui certifiait les approvisionnements?—Je les certifiais ou M. Logan les certifiait. Une partie de nos approvisionnements—je dirais plutôt une partie très considérable—était achetée par le pourvoyeur du chemin de fer du Pacifique canadien.

5091. Qui était-il?—Il est maintenant magistrat de police; c'était M. Bethune.

5092. Où demeure-t-il aujourd'hui?—Je ne sais pas; on me dit: quelque part à Cornwall; il est magistrat de police à Cornwall, je pense.

5093. Où demeurait-il alors?—Son bureau principal était à Prince Arthur's Landing; il était le pourvoyeur du chemin de fer du Pacifique canadien.

5094. Qui le renseignait sur la quantité des fournitures qui étaient nécessaires pour cet ouvrage?—Je présume que la commande se faisait par moi, et que la liste en était dressée par quelqu'autre.

5095. Arrivait-il que les commandes étaient quelquefois faites en votre absence?—Oui, sans doute cela arrivait.

5096. Comment envoyiez-vous ces commandes?—Elles étaient expédiées à M. Bethune à Prince Arthur's Landing; si on manquait de quelque chose, ses instructions lui enjoignaient d'envoyer tout ce qui était nécessaire.

5097. Ainsi, ces commandes ne passaient pas par vos mains?—Non; s'il m'arrivait d'être absent, elles ne passaient pas par mes mains.

5098. Mais vous dites qu'on envoyait des commandes de fournitures dans des temps où vous étiez absent?—Oui. Il y avait un magasin du gouvernement à Prince Arthur's Landing à même lequel on distribuait les fournitures.

5099. Je ne parle pas de leur distribution au Landing, mais de la manière dont on se les procurait de M. Bethune pour s'en servir aux Ecluses. Qui avait la responsabilité des commandes adressées à M. Bethune? Vous dites que vous l'aviez s'il vous arrivait d'être là?—Je pense que c'est moi qui ai fait le plus grand nombre des commandes.

En l'absence du témoin les commandes se faisaient directement à Bethune à Prince Arthur's Landing.

*Ecluse du Fort
Frances—
Provisions.*

5100. Supposons qu'il n'y eût qu'une seule commande de faite durant votre absence, qui en aurait eu la responsabilité.—M. Thompson et M. Logan se consultaient généralement entre eux ; le payeur et le contre-maitre. S'ils décidaient qu'ils allaient bientôt manquer d'un certain ordre de provisions, ils faisaient une commande et l'adressaient à M. Bethune.

5101. Quand vous étiez là, qui, à part vous, faisait ces commandes ?
—Je les faisais, je suppose, ou j'endossais leur commande ; peut-être dans les deux cas.

5002. N'y avait il pas là quelque personne qui avait la responsabilité Thompson vérifiait la de vérifier quelles provisions manquaient, et qui vous faisait son rapport ? nécessité des commandes.
—Oui.

5103. Qui était cette personne ?—M. Thompson.

5104. Quand vous vous procuriez des provisions d'autres personnes que du pourvoyeur du gouvernement à la Baie du Tonnerre, quel était le mode suivi ?—Quand nous en avions la chance, nous prenions les prix de différentes personnes et nous achetions au plus bas prix.

5105.—Quand vous dites " nous, " qui voulez-vous dire ?—Je parle de moi-même et du parti du gouvernement.

5106. Voulez-vous dire, quand vous parlez de provisions commandées à M. Bethune, que vous, individuellement, vous décidiez quels articles il fallait, et que vous faisiez des arrangements pour les acheter ?—Oui ; je pense que c'est comme cela ; et que c'est moi qui faisait les commandes. Il peut y avoir eu quelques autres petites commandes, mais c'est moi qui faisait le plus grand nombre. On faisait généralement des arrangements l'hiver pour les provisions de l'été. On allait à la recherche des prix des farines, épiceries de différentes espèces, &c., et l'on faisait une commande pour tout ce dont on croyait devoir avoir besoin.

5107. Où alliez-vous pour recueillir ces prix ?—A Toronto et dans différents endroits. D'ordinaire le témoin donnait ses commandes et recueillait les cotes à Toronto et ailleurs.

5108. Est-ce que vous alliez là pour la cote des prix ?—Tous les hivers, j'avais à aller à Ottawa, et après avoir reçu mes premières instructions relativement au nombre d'hommes que j'aurais, je pouvais faire moi-même toutes ces listes. Je savais par expérience pratique, ce qu'il nous faudrait, et je faisais mes commandes en conséquence. Puis je recueillais les prix et donnais la commande à quelque personne, et je certifiais la facture quand les effets étaient expédiés.

5109. Quand vous certifiez ces factures de provisions, aviez-vous la connaissance personnelle qu'elles avaient été fournies ou non ?—Nous nous procurions les quittances et reçus des chemins de fer ou des bateaux à vapeur, ou de ceux qui étaient, quels qu'ils fussent, chargés de leur transport. Il avait sous les yeux les quittances d'expédition avant de certifier les provisions.

5110. Et ces quittances étaient-elles basées sur votre certificat de la quantité fournie ?—Oui ; du reste nous avions un autre contrôle. Si nous trouvions qu'il manquait quelque chose nous avions l'occasion de suivre l'expédition et de nous assurer si l'article avait été expédié ou non, et de remettre les choses en ordre de cette façon.

5111. Quand ces provisions arrivaient aux Ecluses, qui en avait la garde ?—M. Logan, d'abord.

*Ecluse du Fort
Francois—
Provisions.*

5112. Est-ce qu'on l'appelait "payeur" ?—Payeur et garde-magasin ; mais il ne pouvait remplir les devoirs des deux fonctions ; c'était trop onéreux pour lui.

Bâtisse destinée aux provisions.

5113. Y avait-il une bâtisse spécialement destinée à l'emmagasinage de ces provisions ?—Oui ; il y en avait une.

5114. Une bâtisse séparée ?—Oui.

5115. Et c'était M. Logan qui, dans le principe, en avait la charge comme garde-magasin ?—Oui ; mais il avait un aide. Il surveillait.

5116. Qui était son aide ?—Il avait là plusieurs commis. Je pourrais vous donner les noms de plusieurs, Messieurs Warren Marr, Bentley et Wilson ; ce sont les seuls que je me rappelle comme étant dans le département des provisions.

5117. Où demeure aujourd'hui M. Marr ?—A Ingersoll, je pense.

5118. Quel est le premier nom de Bentley ?—L. R.

5119. Où demeure-t-il ?—Je crois qu'il est à Chigaco.

5120. A-t-il demeuré à Orillia ?—Non, jamais. Il a été ici durant des années, marchand de ferronneries.

5121. Quel est le premier nom de Wilson ?—G. M. Wilson ; il demeure ici.

5122. Qui a engagé ces hommes comme commis du payeur ?—C'est moi qui les ai engagés.

5123. D'où venait Marr ?—D'Ingersoll.

5124. Les avez-vous engagés dans Ontario ?—Oui, généralement. J'avais des demandes par écrit de la part des différentes personnes s'enquérant du temps où je descendrais. Et puis, avant l'ouverture de la navigation, il me fallait toujours engager un certain nombre d'hommes, parce que j'avais à décharger les hommes dans l'hiver, et je leur indiquais un endroit pour m'y rencontrer.

5125. Vous souvenez-vous d'où venait Bentley ?—Il venait d'ici, et c'est ici que je l'ai engagé.

5126. Vous souvenez-vous d'où venait Wilson ?—Il venait de Toronto.

Nature des dépenses pour les travaux et les provisions pour les hommes qui y étaient employés.

Les gages étaient la principale source des dépenses.

5127. Les dépenses, alors, se composaient directement du travail des hommes et des provisions fournies pour les personnes engagées sur les travaux ?—Oui.

5128. Vous rappelez-vous quelle était la principale source de dépenses ?—C'était les gages ; la somme la plus importante qui distribuait le payeur était pour les gages. Dans presque tous les cas, autant que possible, nous envoyions les comptes à Ottawa, c'étaient nos instructions.

5129. Voulez-vous dire les comptes pour travaux ?—Les comptes de provisions. Comme de raison, nous pouvions envoyer ceux du travail, car les hommes étaient payés comme les autres, de temps en temps, et il n'y avait pas d'autre manière de le faire.

5130. Vous croyez que les provisions étaient payées à Ottawa ; je parle des provisions qui ne provenaient pas des magasins du gouvernement à la Baie du Tonnerre ?—Oui.

*Ecluses du Fort
Frances—
Tenue des livres et
Banques.*

5131. Payiez-vous vous-mêmes pour toutes les provisions fournies ?
Non, à moins que ce ne fût pour une petite quantité nécessaire à un voyage ou quelque chose comme cela.

5132. Qui avait la charge du bureau principal aux Ecluses, où la comptabilité se faisait ?—Je suppose que le bureau principal était celui du payeur, M. Logan.

5133. Qui était le premier teneur de livres ?—Mon frère.

5134. Comment s'appelle-t-il ?—James.

*Le frère du témoin,
Jas. Sutherland,
premier teneur de
livres.*

5135. Quel était son devoir ?—Il tenait les livres—tous les comptes ; le temps des hommes ; en fait, ils faisait toute la comptabilité.

5136. Y avait-il un jeu de livres séparé pour les travaux de l'Ecluse ?
—Certainement.

5137. Quand a-t-il été engagé ?—Je crois qu'il a été engagé dès le commencement de l'entreprise.

5138. Est-ce vous qui l'avez engagé ?—Oui.

5139. Avait-il la charge de l'argent ?—Non, c'était le payeur qui en était chargé ; mais mon frère aidait le payeur à faire ses comptes.

*Le payeur à la charge
de l'argent.*

5140. Mais il me semble qu'il était simplement chargé de faire les inscriptions des transactions faites par d'autres personnes ?—Oui.

5141. John Logan avait-il la charge de l'argent ?—L'argent était déposé à mon avoir à la Banque d'Ontario ; mais il ne pouvait en être retiré que sur un mandat de M. Logan, le payeur, contresigné par moi. Nous avions des formules de mandat.

*Argent déposé au
nom du témoin à la
Banque d'Ontario.*

5142. Quelle Banque était-ce ?—Nous avons commencé, je pense, avec la Banque des Marchands, puis nous avons adopté la Banque d'Ontario.

5143. Dois-je comprendre qu'aucun argent du gouvernement n'était retiré de la Banque si ce n'est pour payer quelques-unes de ces choses dont vous avez parlé, c'est-à-dire, soit les gages ou les provisions ?—C'était là la principale dépense.

*La dépense princi-
pale : gages et provi-
sions.*

5144. Et c'était par mandats, que cela se faisait, mandats signés ou contresignés par vous et signés de M. Logan ?—Oui.

5145. Quelle est la Banque qui a eu le premier compte ?—La Banque des Marchands en premier lieu ; mais je ne crois pas qu'elle eût rien à faire avec le compte du Fort Frances ; je pense que c'était la Banque d'Ontario. Les comptes du Fort Frances s'étaient exclusivement tenus à la Banque d'Ontario.

5146. Ce compte a-t-il continué avec la Banque d'Ontario tant que les travaux n'ont pas été terminés aux écluses ?—Oui.

5147. Le payeur a-t-il été changé—ou quelqu'autre l'a-t-il remplacé avant l'achèvement des travaux ?—Oui.

5148. Alors, c'est lui qui a révisé tous les paiements faits avec l'argent du gouvernement pour les gages ?—Oui.

5149. Et pour ces petites provisions qui n'étaient pas payées à Ottawa ?—Oui.

*Ecluse du Fort**Francis—**Irrégularités sup-*
posées.

Tant qu'il a été employé par le gouvernement, le témoin n'a fait aucunes affaires privées, à part quelque spéculation sur les terres.

N'a pas acheté des limites de pin.

5150. Durant tout le temps que vous avez été à l'emploi du gouvernement, c'est-à-dire durant les années que vous avez nommées, avez-vous fait quelques affaires particulières pour votre compte?—Non, aucune.

5151. Ni de spéculations?—J'ai pu acheter quelques terrains ou quelque chose comme cela, mais je n'ai fait aucunes affaires régulières.

5152. Avez-vous acheté des limites de bois?—Non.

5153. Etes-vous intéressé dans aucunes limites de pin achetées durant ce temps?—Non.

5154. Avez-vous, dans aucun temps, envoyé des hommes examiner des limites à bois ou d'autres sortes de terrains?—Non pas durant ce temps-là.

5155. Pas dans le temps que vous étiez employé par le gouvernement?—Non, si ce n'est pour le compte du gouvernement.

5156. Pour le bois nécessaire pour les écluses, voulez-vous dire?—Oui.

5157. Est-ce qu'on employait des hommes, aux frais du gouvernement, pour aller à la recherche du bois?—Oui.

5158. Avez-vous eu quelque intérêt dans quelques-unes des terres que ces hommes ont découvertes?—Non.

PAIEMENTS.

Modé de paiement.

5159. Les sommes que payaient la banque d'Ontario étaient-elles exactement suffisantes pour faire honneur aux mandats que vous fesiez, vous et M. Logan, pour les dépenses que vous avez décrites?—Oui.

5160. Comment arrivait l'argent pour ces besoins—je veux dire : venait-il par lettre ou par mandat?—Par grosses sommes ; nous les payions par mandat ; mais pour le paiement des hommes il nous fallait apporter là de l'argent ; quelque-fois c'était moi qui l'apportais, et quelque-fois le payeur.

Comment on obtenait de l'argent d'Ottawa. 5161. Sous quelle forme l'argent qui vous était destiné était-il envoyé d'Ottawa à la banque d'Ontario?—Sous la forme d'une autorisation écrite, d'un *warrant*.

5162. A l'avoir de qui on plaçait le montant de ce *warrant*?—Du Fort Francis, si c'était pour le Fort Francis.

5163. Était-ce là le nom du compte?—Oui ; Ecluse du Fort Francis. Mon nom s'y trouvait attaché, comme de raison, comme surintendant, et peut-être aussi celui de M. Logan, je ne sais pas trop. Je n'ai jamais vu le compte de banque, mais nos mandats portaient pour en-tête : Canal du Fort Francis, Département des Travaux Publics, etc. Nous fesions, de temps à autre, une réquisition à Ottawa pour cet argent, M. Logan et moi ; nous demandions qu'à telle et telle date telle somme fût placée à notre avoir, déclarant, aussi exactement que nous le pouvions, l'objet de notre réquisition.

Sommes tirées pour la solde des gages était généralement apportées aux Ecluses par Logan.

5164. Vous dites que l'argent que vous tiriez, quelquefois par grosses sommes, pour le paiement des gages, etc., était quelque fois apporté aux Ecluses?—Oui.

5165. Par qui?—Généralement par M. Logan ou par moi.

5166. Je suppose qu'il en était fait mention aux livres de l'établissement?—Oui ; mais nous fesions un mandat de cette façon ; nous disions, pour payer les gages des hommes ; car nous donnions un mandat

*Ecluses du Fort
Frances.
Paiements.*

à tout homme qui en voulait un pour ses gages ; à ceux qui ne voulaient pas accepter de mandat, nous donnions de l'argent.

5167. Aucune de ces sommes qui venaient du gouvernement pour ces besoins publics n'a jamais été placée à votre avoir particulier ?—Non.
Aucun argent public n'a jamais passé à l'avoir du témoin.

5168. Ce compte était-il toujours sous la forme officielle ?—Oui.

PROVISIONS.

5169. Y avait-il aux écluses un magasin particulier tenu par quelqu'un qui vendait pour son propre compte ?—Oui.
Magasins particuliers aux Ecluses.

5170. Qui était-ce ?—M. Fowler, la Cie. de la Baie d'Hudson, M. Wilson, M. Phair et M. McKinnon avaient des magasins ; ce sont les seuls qui me viennent à la mémoire dans le moment.

5171. Est-ce là ce même Wilson qui était le commis de l'établissement du gouvernement ?—Oui.

5172. Il ne faisait pas des affaires en même temps ?—Non ; il abandonna sa position sous le gouvernement et ouvrit ce magasin.
Wilson abandonna sa position sous le gouvernement, et ouvrit un magasin.

5173. Le magasin du gouvernement fut-il fermé après sa démission ?—Oui.

5174. Pour combien de temps ?—Jusqu'à l'achèvement des travaux. Wilson avait son propre magasin.

5175. Etes-vous son parent ?—Aucunement.

5176. A-t-il eu quelques transactions d'affaires avec vous ?—Non ; je le connaissais depuis nombre d'années comme un excellent homme d'affaires. Il a été une fois dans les affaires à Orillia, et sur la foi de ce fait, que je lui donnais une situation.

CONDUITE DES TRAVAUX.

5177. Qui était responsable du travail que les hommes faisaient pendant qu'ils étaient à gages ?—Les contre-mâtres des différentes branches des travaux. Il y avait le contre-mâtre du roc et le contre-mâtre du bois.
Contre-mâtre responsable de l'exécution des travaux.

5178. Vous rappelez-vous qui était le contre-mâtre du roc ?—R. R. McLennan.
R. R. McLennan, contre-mâtre du roc.

5179. Et l'autre ?—Warren Oliver était le contre-mâtre du bois.

Warren Oliver, contre-mâtre du bois.

5180. Comme vous n'étiez pas souvent là, vous ne pouviez pas naturellement exercer une grande surveillance à cet égard ?—Non ; comme de raison, ils avaient à suivre, tout comme moi, les plans et spécifications. Tout était censé se faire suivant des plans et spécifications, et c'était le devoir de ces contre-mâtres de veiller à ce que les hommes fissent leur ouvrage correctement.

5181. Qui a fait les arrangements pour les approvisionnements de viande pour les hommes, et autres articles nécessaires de cette espèce ?—Tout ce qui ne venait pas des deux Départements que j'ai mentionnés, tombait à la charge de M. Thompson.

5182. Ainsi que les détails de la fourniture des articles de nécessité, tels que foin, pommes de terre et avoines ?—Tout cela était dirigé par M. Thompson, le contre-mâtre général.

5183. Bentley se trouvait-il le subordonné de Logan, le payeur, tout le temps qu'il a été là ?—Non.

*Ecluse du Fort
Frances—
Conduite des travaux.*

5184. Si j'ai bien compris, vous avez dit que Bentley était le commis de Logan ?—Il l'était ; mais quand il n'avait rien à faire au magasin, il tenait note du temps des hommes et aidait dans le bureau et se rendait généralement utile. Naturellement il y avait des moments où il y avait beaucoup à faire dans le magasin, et il y en avait d'autres où la besogne était à peu près nulle.

5185. Vous rappelez-vous à peu près le temps où Wilson prit un magasin à son propre compte ?—Je ne puis préciser de date.

PROVISIONS.

Achetait ou empruntait quelquefois des provisions aux magasins.

5186. Après qu'il se fut mis à son propre compte, connaissez-vous quelques transactions au moyen desquelles des provisions ordonnées par le gouvernement lui ont été cédées par vente ou échange, ou quelque façon de ce genre ?—Non ; seulement nous avions ouvert des comptes avec tous ces commerçants, comme on les appelait par là. S'il nous manquait du thé, du sucre, du riz ou quelqu'autre article de cette sorte, il nous fallait bien l'acheter au meilleur marché que nous le trouvions, jusqu'à ce que nous eussions obtenu nos propres provisions. Quelquefois nous les empruntions.

5187. Avez-vous pris aucune part à quelque transaction au moyen de laquelle il est venu en possessions d'effets ordonnés d'abord pour le gouvernement ?—Oui.

Comment certains effets du gouvernement sont venus en la possession de Wilson.

5188. Quelles étaient ces transactions ?—D'abord nous fournissions les hommes—je parle ici du gouvernement—à même les magasins du gouvernement, de tabac, bottes, hardes, &c. Nous étions forcés d'en agir ainsi, dans le commencement, parce qu'il n'y avait pas de magasin ou de place là où nous pouvions nous procurer des articles excepté de la Compagnie de la Baie d'Hudson ; à des prix très-élevés ; mais après avoir suivi cette pratique durant quelque temps je m'aperçus que cela entraînait une complication de comptes, et causait beaucoup de mécontentement. Les hommes avaient dans l'idée que parce que les articles appartenaient au gouvernement, ils devaient les avoir pour rien, en sorte que je pensai qu'ils fallait mettre un terme à tout cela, car il y avait des commerçants qui arrivaient aux Ecluses pour vendre des effets. Je proposai au payeur de nous débarasser du peu de provisions qui nous restaient, de le vendre à quelque commerçant de l'endroit et de prendre d'autres articles à la place—des provisions mangeables, et de lui donner en échange des bottes, du tabac et autres effets que nous ferions estimer à un prix raisonnable. Wilson prit nos effets. M. Thompson et M. Logan firent l'inventaire de ce que nous avions, et firent ainsi cet échange avec Wilson, et reçurent de lui des effets en retour. Après cela les hommes pouvaient acheter leurs bottes, leur tabac et leurs hardes partout où cela leur convenait, car il y avait alors d'autres magasins dans l'endroit. Je croyais cet arrangement le plus profitable au gouvernement.

Thompson et Logan estimèrent les effets échangés entre Wilson et le gouvernement.

5189. Quels étaient les deux hommes qui ont évalué les articles ?—Thompson et Logan.

5190. Ont-ils évalué également et ce qui était vendu à Wilson et ce que l'on recevait de Wilson en échange ?—Oui.

5191. A-t-il été fait une inscription dans les livres de ces effets échangés ?—Oui ; la chose est claire comme de l'eau. Il y a eu beaucoup de malentendu sur ce sujet, et je suis heureux que vous m'ayez posé la question.

*Écluses du Fort
France s—
Tenue des livres.*

5192. Avez-vous jamais dressé à même ces livres un état montrant au gouvernement cette transaction entre autres ?—Probablement j'ai dû le faire. Tous nos états de comptes, je pense, étaient envoyés, de temps à autre, au département. Naturellement; c'était surtout l'affaire à M. Logan.

5193. Mais vous auriez eu probablement à le certifier avant qu'il fût présenté au département ?—Non ; il n'y avait pas besoin de certificat, du moment qu'il n'y avait pas de paiement à faire.

5194. Vous rappelez-vous qu'un jour on vous a demandé de dresser un état tiré des livres ?—Oui ; on me l'a demandé en plusieurs occasions. Voulez-vous parler des affaires générales ?

5195. Oui ; et des résultats des affaires ?—Oui.

5196. Quand c'était à vous que l'on demandait cet exposé, il n'était pas probable que Logan le fit lui-même, n'est-ce pas ?—Oui.

5197. Était-ce à lui que le gouvernement s'adressait ?—Non.

5198. N'avez-vous pas en définitive préparé un exposé des livres et ne l'avez-vous pas envoyé au gouvernement ?—Je ne me le rappelle pas.

5199. Ne vous rappelez-vous pas que quand le Dr Bown voulut avoir les livres, vous lui avez dit que vous ne pouviez les lui donner parce que vous aviez à préparer un état pour le gouvernement ?—Oui.

Refusa de donner les livres au Dr. Bown, parce qu'il avait à préparer un état.

5200. Et cet état, l'avez-vous dressé ?—Oui.

5201. Cet état indiquait-il les détails de cette transaction ?—Cette transaction avait été transmise dès longtemps auparavant.

5202. Cet état dont vous parlez n'aurait pas été préparé par M. Logan seul ?—Il l'aura fait en toute probabilité, et je l'aurai signé. Ils se rapporte aux approvisionnements, et conséquemment c'était affaire à lui.

5203. Ces livres montraient-ils les transactions passées sous lui ?—Je le pense ; je ne les ai pas examinés depuis.

Pense que les livres de Logan feraient voir les transactions faites sous lui.

5204. Où sont-ils maintenant ?—M. Logan a tous les livres du magasin.

2205. Avait-il des livres à lui aussi bien qu'au gouvernement ?—Naturellement, quand il a quitté, il a emporté tous les livres avec lui.

Logan a emporté les livres du gouvernement avec lui.

5206. Est-il resté au service après votre départ ?—Oui ; c'est lui qui est resté à peu près le dernier, Il demeura, comme de raison, comme payeur, pour régler tous les petits comptes.

Logan le dernier à partir.

5207. Aviez-vous d'autres livres tenus par James Sutherland montrant ces transactions ?—Oui.

D'autres livres tenus par James Sutherland montrent ces transactions.

2208. Quand ?—Nous avons toujours tenu des livres.

2209. Je croyais que James Sutherland était employé par le gouvernement ?—Oui ; nous tenions ces livres.

5210. Aviez-vous des livres particuliers à vous ?—Non.

5211. Ainsi, tous livres tenus par James Sutherland étaient des livres du gouvernement ?—Oui.

*Ecluse du Fort
Francois—
Tenue des livres.*

James Sutherland, pendant qu'il était au service du gouvernement n'avait pas d'autre emploi.

5212. Était-il, dans le temps, employé en aucune qualité distincte de son emploi sous le gouvernement?—Non.

5213. En sorte que s'il tenait des livres et qu'il y fit des inscriptions, c'était au nom du gouvernement?—Oui; ces livres contrôlaient, dans une certaine mesure, ceux de Logan. Comme de raison, Logan tenait ces livres pour lui-même; il y en avait de deux jeux. Nous avions à nous tenir au courant du travail de Logan aussi bien que du nôtre, afin de montrer l'état de toutes les affaires.

5214. Alors, les livres, dont James Sutherland avait la tenue étaient des livres dans lesquels les transactions de Logan paraissaient comme des transactions de moindre importance?—Oui; les livres tenus par mon frère contenaient, en toute probabilité, non pas tout le travail de Logan, mais ce qui se rapportait au temps des hommes, à l'argent qui leur était payé, et toutes autres choses de cette nature.

5215. Ne contenaient-ils pas des inscriptions se rapportant aux provisions?—Oui.

5216. Y avait-il aucune partie des affaires enregistrées dans les livres de Logan qui n'auraient pas dû paraître dans les livres de James Sutherland?—Je ne suis pas très-sûr de la chose dans le moment. Il y a si longtemps, voyez-vous, et j'ai tant d'autres affaires sur les bras que je ne suis pas sûr; du reste, la chose peut facilement se constater.

5217. Voici ce que je veux dire: les transactions de Logan n'étaient qu'une partie des transactions de tout l'établissement?—Oui.

5218. Et cette partie des transactions devrait paraître sous la même forme dans les livres généraux?—Oui, je le pense, et je pense aussi qu'elle y était consignée.

5219. En sorte que les livres en la possession de James Sutherland contenaient en réalité un registre de toute les transaction de Logan aussi bien que les autres?—Oui.

5220. Logan n'a en sa possession aucun de ces livres dont James Sutherland avait la tenue?—Non.

5221. Eh bien, tous les livres généraux dont James Sutherland avait la charge, ou sont-ils?—Ils sont ici à Winnipeg; mais je présume que des copies de tous les comptes ont été déposées au département.

Aucun des livres de James Sutherland n'a été perdu, ainsi qu'il en était rumeur.

5222. Est-ce que vous avez la garde de ces livres aujourd'hui, ou si c'est James Sutherland?—Je suppose que nous sommes associés; ils sont encaissés et placés dans le magasin. Je suppose qu'on pourrait les retrouver; il n'y en a eu aucun de perdu, comme il en a été rumeur.

5223. Est-ce qu'il avait été dit qu'ils étaient perdus?—Oui; il en a été rumeur.

IRRÉGULARITÉ
ALLÉGUÉE.

5224. Avez-vous entendu autrement parler de quelque malversation se rapportant à la conduite des travaux des écluses?—Oui; j'ai entendu bien des rumeurs, mais il serait oiseux de les rapporter.

5225. Cela nous aiderait, si vous désirez qu'on vous interroge au sujet de quelques-unes d'entre elle?—J'ose dire que vous en avez entendu encore plus que moi.

*Ecluse du Fort
Francois,
Irrégularités sup-
posées.*

5226. Avez-vous entendu dire que Wilson obtenait quelquefois à bas prix des effets du gouvernement, ou sans en rendre aucun compte quelconque?—Oui; j'ai entendu dire qu'on nous imputait à Wilson et à moi beaucoup de malversations.

5227. Mais vous n'étiez pas tout le temps aux écluses?—Si Wilson a obtenu des effets à très bas prix, ou sans en rendre compte, il en serait responsable. Comme de raison je comptais sur M. Thompson, le gérant local, pour l'exécution fidèle des travaux, je pense qu'il faisait son devoir. Je ne connais rien de louche.

5228. Pouvez-vous dire, en chiffres ronds, qu'elle est la somme qui vous a été confiée pour les besoins des écluses?—En vérité je ne saurais le dire dans le moment; il y a bien longtemps de cela, et j'ai de grandes affaires à surveiller et nombre de choses qui me taquent considérablement.

5229. Savez-vous en chiffres ronds, si la somme de travail a été plus importante la première que la deuxième année?—Non, je ne le sais pas.

5230. Les livres prouveraient-ils cela exactement, en tant que vous le savez?—Oui; je penche à croire cependant, en l'absence de rien qui puisse me rafraîchir la mémoire, (je n'ai jamais jeté les yeux sur ces livres depuis que j'ai clos les travaux, bien que j'eusse pu le faire si je l'avais voulu) que mon impression était que la première année a été plus forte que la seconde: je pense qu'il y a eu, dans un temps, une suspension des travaux, et quelque chose me dit que ce fut durant la deuxième année.

5231. Autant qu'il est possible d'en juger par les livres aujourd'hui à Ottawa, la première année exigea \$37,000 pour les provisions, et environ \$39,000 pour les gages—c'est-à-dire, que les provisions coûtaient presque autant que le travail, en sorte que le coût d'entretien d'un homme semble égaliser celui de son travail?—Non.

*Comparaison entre
les sommes payées
pour provisions et
gages.*

5232. Les deux sommes sont égales de bien près?—Mais cela comprend toute l'équipe et l'outillage dans les dépenses.

5233. Quel espèce d'outillage?—Nous avons des engins à vapeur, des bouilloires, des grues, et un outillage très-varié. J'ose dire que tout cela n'était pas représenté. Je ne sais pas combien pour la première année; mais je n'ai aucun doute que cela représentait, le tout ensemble, autant que vous avez appliqué au coût des provisions, \$37,000.

5234. Mais la seconde année où toutes ces dépenses n'étaient pas indispensables, les paiements faits apparemment au compte des provisions, seraient de \$35,000, et de moins de \$20,000 pour les gages; en sorte que la seconde année une somme de beaucoup plus forte que le chiffre des gages à été dépensée en provisions. Eh bien, suivant votre théorie, comment expliquez-vous cela?—Il y eu, sans doute, la seconde année, un achat additionnel de machines. Je n'ai pas dit qu'elles avaient été toutes achetées la première année.

5235. J'ai compris que vous disiez qu'elles avaient toutes été achetées la première année?—Non; nous ne pouvions déterminer les opérations de la première année tant que nous n'avions pas attaqué l'ouvrage prati-

*Ecluse du Fort
Francis—
Provisions.*

quement, et tant que nous n'avions pas constaté ce qu'il nous fallait. Il fallait examiner la nature du roc, et autres choses de cette espèce.

Provisions achetées généralement au cours.

5236. Quand vous achetiez des provisions dans Ontario en la manière que vous avez décrite, comment arriviez-vous à savoir quelle transaction serait la plus favorable au gouvernement. Était-ce au moyen de soumissions demandées ou de communications personnelles avec les vendeurs ? — Au moyen de soumissions. Très souvent ainsi, généralement ainsi. Généralement, quand il n'y avait pas assez de temps pour demander des soumissions, j'allais à la recherche moi-même pour recueillir les prix chez les marchands.

Le transport formait la principale partie de la dépense.

5237. Ces soumissions étaient-elles demandées par annonces ? — Oui ; toutes ces soumissions et annonces, tout était déposé au département.

5238. Je suppose qu'une partie importante de la dépense s'appliquait au transport ? — Oui ; une très grande partie pour le transport. C'était l'une des dépenses principales dans l'exécution des travaux dans le pays.

TRANSPORT.

5239. Vous rappelez-vous votre mode d'action dans ce cas ? — Eh bien, le transport se faisait principalement ici. Parlez-vous à présent de transport par l'intérieur ou chemin de fer ?

Nixon incluait les provisions pour l'Ecluse dans ses annonces pour soumissions de transport pour le chemin de fer du Pacifique-Canadien.

5240. Du transport par terre ? — M. Nixon qui était ici le pourvoyeur du chemin de fer du Pacifique-Canadien, demandait des soumissions pour son transport, et mes provisions allaient aux mêmes gens à peu près, il incluait mes provisions, et prenait l'offre la moins élevée.

5241. Croyez-vous que les provisions destinées aux Ecluses étaient transportées en vertu du même contrat qui faisait le transport des provisions pour les autres parties du chemin du Pacifique ? — Dans certains cas, oui.

5242. Et dites vous que M. Nixon en avait la direction quand elles étaient réunies ? — Oui.

Relations avec Nixon expliquées plus amplement.

5243. Savez-vous, par vous-même, quel mode il adoptait pour ses prix ? — Par exemple, je me trouvais à Ottawa au printemps de l'année. Je recevais mes instructions pour les opérations de l'été ; et afin de faire rendre les provisions à bon marché, le contrat du transport devait être donné à une certaine époque le printemps. Si vous avez à faire transporter une grande quantité de provisions à la fois, naturellement vous le faites faire à meilleur marché. J'écrivais à M. Nixon de dire que j'avais une grande quantité de provisions. Si je n'en savais pas la quantité exacte, je faisais un calcul à peu près ; et sachant qu'il annoncerait chaque année, je lui disais : " annoncez tant pour moi ". Si ma demande arrivait trop tard, alors il annonçait pour moi spécialement. Si je me trouvais ici moi-même, je le faisais personnellement, comme de raison, mais qui que ce fût qui avait la soumission la plus basse pour les transports des provisions du chemin du Pacifique celui-là avait généralement ma commande.

5244. Avez-vous examiné un peu les prix réellement payés pour transport ? — Je ne saisis point votre question.

5245. Avez-vous jamais examiné si les prix étaient raisonnables, ou bien trop bas ou trop élevés ? — Je me fiais bien plus pour cela au juge-

*Ecluse du Fort
Francois—
Provisions—
Transport.*

mient de M. Nixon qu'au mien propre, parce qu'il avait plus d'expérience. Je présume qu'il prenait toujours l'offre la plus basse. Je ne pense pas que le prix fût plus fort que celui que les autres payaient.

5246. Je veux dire avez-vous jamais en aucun temps, examiné la question?—Oui: je sais que dans un cas (je pense que c'était lors de mon premier voyage ici) je ne voulais pas du tout les soumissions envoyées; je les considérais toutes trop élevées, et je m'occupai de faire l'affaire moi-même; mais je n'étais pas rendu à la moitié de la besogne, que les mêmes soumissionnaires vinrent me trouver et s'offrirent à faire les choses pour un peu moins, et je leur donnai ce qui restait de l'ouvrage.

5247. Qui est-ce qui a eu la plus forte part dans le transport des provisions?—L'Honorable James McKay et Alloway.

McKay et Alloway ont eu la plus forte partie du transport des provisions.

5248. La chose était-elle partagée à peu près également entre eux deux?—Non; Alloway avait la plus large part. Je ne sais pas s'ils étaient associés.

Alloway a eu la plus forte partie de l'ouvrage.

5249. Vous savez qu'il était rumeur qu'ils partageaient également, soit comme associés ou par suite de quelqu'autre arrangement?—Je pense qu'ils partageaient également la première année, et c'est pour cela que je faisais des objections.

5250. Voulez-vous dire qu'ils n'étaient pas réellement des compétiteurs vis-à-vis l'un de l'autre?—Je ne croyais pas que Alloway cherchait à me tromper. J'avais bien peu de temps à ma disposition, je ne pouvais obtenir qu'un petit nombre de soumissions quand même, et je croyais que McKay induisait d'autres parties à mettre de gros prix, et alors je me mis à engager des hommes moi-même. Quand il vit qu'il était probable que j'allais réussir à faire faire le transport à meilleure composition, il s'offrit de le faire à meilleur marché, et, sous ce rapport, je crois que j'ai fait expédier mes provisions à un prix considérablement plus bas que celui qu'on a eu à payer pour le transport des provisions destinées à la Police Montée au même endroit.

5251. Qui a conduit cette dernière affaire?—Le capitaine Clarke était en charge cette année là.

5252. Voulez-vous dire qu'il a fixé le prix du transport?—Oui.

5253. Vous rappelez-vous la transaction au sujet de la nitro-glycérine. Je crois qu'il en est resté un peu après l'achèvement des travaux?—Oui.

5254. Quelle était la transaction?—Le gouvernement l'a vendue à Whitehead.

5255. Qui a opéré la vente?—Je crois que c'est moi.

5256. Savez-vous quelle proportion du coût réel vous avez reçu pour cette nitro-glycérine?—Pas loin du coût réel.

5257. Y inclus le transport?—Y inclus le transport au Lac des Bois.

5258. Le nom de M. Mowbray paraît dans les comptes à Ottawa; est-ce de lui qu'on l'avait achetée?—Oui.

5259. Savez-vous si cette vente à Whitehead a été utile au département en quelque façon?—Oui.

*Ecluse du Fort
Frances—
Provisions—
Transport.*

5260. Sous quelle forme ?—Le gouvernement en a, je crois, retenu le prix sur ses estimés. J'ai certifié le compte et l'ai envoyé au département, et le département l'a fait payer de quelque manière, sans que je sache laquelle.

5261. Auriez-vous la complaisance de nous faire parvenir cette caisse de livres pour que la commission les examine ?—Oui.

Forrest.

H. F. FORREST, assermenté et interrogé :

ARPEMENTAGE D'EX-
PLORATION—
PARTI R, DE MA-
HOOD.

Par le Président :—

5262. Où demeurez-vous ?—A Tilford dans le moment.

5263. Où se trouve Tilford ?—A quatre milles et demi de ce côté du Lac Traverse sur le contrat 14.

5264. Avez-vous été employé sur le chemin de fer du Pacifique canadien ?—Oui ; depuis 1872.

5265. A quelle époque de cette année ?—En mars ; j'étais sur le chemin de fer Intercolonial, mais on m'a transféré au chemin de fer du Pacifique canadien en mars, 1872.

5266. En quelle qualité y étiez-vous employé d'abord ?—Comme subordonné.

5267. Vous ne voulez pas dire comme l'un des travailleurs ?—Non ; comme aide-niveleur, mais non comme l'un des aide-ingénieurs du parti.

Exploration, depuis le Thompson Nord aux arpentage d'exploration qui se faisait depuis le Thompson nord vers les Plaines de Chilicotin. 5268. Était-ce dans l'exploration ?—J'étais aide-ingénieur dans un plaines Chilicotin dans la Colombie anglaise.

Par M. Keefer :—

5269. Quel parti était-ce là ?—Celui de M. Mahood.

Par le Président :—

Description de l'ar-
pentage.

5270. Veuillez nous décrire les termini et le cours de cet arpentage de façon à ce qu'il puisse être mentionné dans les notes ?—Il y a si longtemps de cela—six ans—que je ne me rappelle à peine les points. Nous partîmes d'un point sur le Thompson nord au-dessus de sa jonction avec l'Eau claire, et poussâmes vers la vallée de la rivière à l'Eau noire jusqu'au Lac Mahood et Canim. Je crois que le point terminal ouest était à huit milles à l'ouest du Lac Canim, en rapport avec cet arpentage il y avait une seconde ligne remontant la vallée de l'Eau claire jusqu'au Lac Canim.

5271. Dans laquelle vous étiez employé ?—Oui. Ce n'était qu'une modification. On trouva impraticable la première partie de l'Eau noire et nous l'abandonnâmes. Il me semble que cette entreprise était connue sous le nom de l'arpentage de l'Eau noire.

5272. A quel époque de l'année avez-vous commencé les opérations ?—Je pense que c'était sur la fin du mois de mai, 1872.

*Arpentages—
Parti R. de Mahood.*

5273. Etiez-vous à la tête du parti?—Non; C'était M. Mahood; mais il se trouvait alors aux Montagnes Rocheuses, et je me trouvais temporairement en charge, recevant mes instructions de M. McLennan.

Mahood aux Montagnes Rocheuses. Le témoin agit temporairement sous les ordres de McLennan jusqu'à l'arrivée de Mahood (en juin.)

5274. Votre parti était-il nombreux?—Nous étions trente en tout.

Parti; trente en tout.

5275. Pouvez-vous dire quels étaient les devoirs des différents membres du parti—je veux dire selon leurs différentes positions?—M. Ireland conduisait le nivellement, et moi le transit. Nous avions deux porte-chaines, un homme pour les jalons et un autre pour la verge. Le reste du parti se composait de bûcherons et de préposés aux campements.

Organisation du parti.

5276. Combien de ces derniers aviez-vous?—Je ne me rappelle pas exactement; nous étions trente en tout, y inclus l'état-major.

5277. Où était votre base de provisions?—A la jonction des rivières Eau Claire et Thompson.

Base des approvisionnements à la jonction de des rivières Eau Claire et Thompson.

5278. Avaient-elles été transportées là pour vous, où vous êtes-vous occupés de leur transport en cet endroit?—Une grande partie des provisions s'y trouvaient déjà pour nous. Le gouvernement y avait un dépôt, et nous en tirions nos provisions; nous en avions également une certaine quantité au Fort Kamloops.

Le parti avait deux convois, l'un de seize mules, et l'autre de dix-huit chevaux de bât.

5279. Aviez-vous des animaux avec vous?—Oui; nous avions deux convois: l'un de seize mules et un autre de dix-huit chevaux de bât.

5280. Où vous les êtes-vous procurés d'abord?—On nous les a fournis, je crois, au Fort Kamloops; je n'ai eu rien à voir dans cela.

5281. Savez-vous où on les a pris?—Non, je l'ignore.

5282. Vous rappelez-vous quand vous avez vu ces animaux pour la première fois?—Je pense que nous n'avons eu ces animaux qu'après que M. Mahood a rejoint notre parti; c'étaient des animaux qui avaient hiverné dans les Montagnes Rocheuses.

5283. Où étiez-vous quand vous vîtes ces animaux pour la première fois?—Sur la rivière à l'Eau noire, à vingt milles environ de l'Eau Claire.

5284. Alors, ces animaux n'ont aucunement servi au transport de vos provisions?—Si je me le rappelle bien, nous avions avec nous quelque six animaux une partie du temps que nous avons été du côté de l'Eau noire; mais réellement, je n'en sais pas le nombre exact. Je me rappelle que nous n'en avions qu'un bien petit nombre avant l'arrivée de M. Mahood.

5285. Où aviez-vous pris ces animaux?—Je pense que c'est au Fort Kamloops qu'ils nous ont été fournis.

5286. Est-ce que vous ne savez pas où vous les avez pris?—Non, je ne le sais pas. Je m'étais rendu en canot, et les animaux ont suivi la piste.

5287. Est-ce vous qui avez fixé la quantité de provisions que votre parti prendrait au Fort Kamloops?—Non.

5288. Qui est-ce?—M. McLennan.

R. McLennan fixa la quantité de provisions nécessaires au parti.

Arpentages—
Parti R. de Mahood.

5289. Qui était-il?—C'était l'ingénieur du district. Il y avait aussi John McLennan qui était en charge des provisions.

5290. Était-il l'un des membres de votre parti?—Non; mais c'est lui qui fournissait des provisions, ou veillait à les fournir pour M. McLennan.

5291. Aviez-vous un officier commissaire des vivres attaché à votre parti?—Non; il y avait un commis du dépôt à l'Eau Claire.

5292. Était-il membre de votre parti, ou était-il préposé là seulement?—Il n'était pas membre de mon parti.

5993. Je vous demande si vous aviez un officier commissaire des vivres attaché à votre parti?—Non.

Le témoin fut chargé, à Yale, de conduire le parti qui allait à la jonction de l'Eau Claire. Il ne devait pas s'occuper de procurer des provisions.

5994. Eh bien! vous dites que votre premier devoir en ce qui concerne ce parti commença à la jonction de ces rivières?—Je fus mis en charge à Yale par M. McLennan, pour la conduite du parti qui se rendait à la jonction de l'Eau Claire.

5295. Votre devoir vous enjoignait-il de faire des arrangements à propos des provisions?—Pas le moins du monde.

5296. Durant combien de temps avez-vous été occupé à cet examen ou arpentage?—Jusqu'à novembre, si je me le rappelle bien.

Arpentage de quarante milles environ de pays.

5297. Quelle distance en milles donneriez-vous au pays que vous avez arpenté—en chiffres ronds?—Il y a si longtemps de cela que je ne saurais préciser—quarante milles probablement.

Mahood a rejoint le parti en juin et se mit à la tête.

5298. Dans quel temps M. Mahood s'est-il réuni à votre parti?—Dans la dernière partie de juin.

5299. Et il en a pris alors la direction?—Oui, il s'est mis à la tête.

5300. Et vous êtes devenu subordonné?—Je devins premier aide-subordonné.

Nature de l'arpentage, exploration avec transit et niveau.

5301. Quelle était la nature de cet arpentage?—Un arpentage d'exploration.

5302. Avec les instruments?—Oui; avec transit et niveau. Ce n'était qu'une ligne d'essai.

Mahood avait précédemment traversé la contrée.

5303. Y avait-il eu avant le vôtre un simple arpentage d'exploration?—M. Mahood avait traversé la contrée, je crois, en hiver, ou tard l'automne précédent, et il pensait qu'il était possible d'y tracer une ligne.

5304. Avez-vous eu quelque difficulté par rapport aux provisions durant cet opération?—Non; rien qui vaille la peine d'en parler.

5305. Qu'est-il advenu des animaux, une fois l'ouvrage terminé?—Je crois qu'ils ont été envoyés à Kamloops; je ne puis dire exactement.

5306. Les provisions vous étaient-elles fournies d'une manière satisfaisante?—Oui; nous n'avions pas à nous plaindre sous ce rapport.

5307. Y a-t-il eu des provisions de reste à la fin de la saison?—Je crois que oui, parce qu'il y avait d'autres partis à l'œuvre aux Montagnes Rocheuses qui tiraient aussi leurs provisions du même dépôt.

5308. Savez-vous ce que sont devenues, à la fin des opérations de la saison, les provisions que vous aviez apportées avec vous?—Je ne sais

*Arpentage—
Parti R. de Mahood.*

pas. Si je me le rappelle bien, nous n'avions pas de provisions de reste, parce qu'elles commençaient à manquer quand nous arrivâmes vers le terminus ouest de l'arpentage.

5309. Quel a été le résultat de l'opération ? avez-vous découvert une ligne favorable ?—La ligne était praticable, mais non favorable. La ligne arpentée était praticable mais peu favorable.

5310. Avez-vous fait un rapport à ce sujet ?—Non.

5311. Était-ce à votre officier supérieur qu'il appartenait de le faire ?
—Oui.

5312. Êtes-vous demeuré dans l'emploi du gouvernement après novembre ?—J'ai été employé par le gouvernement depuis.

5313. Qu'avez-vous fait après novembre ?—Je suis resté au bureau à Victoria jusqu'à janvier, puis revenu à Ottawa où nous sommes restés jusqu'à juin suivant, puis nous allâmes faire un arpentage d'exploration ou d'essai au sud du Lac Nipigon.

5314. Aidiez-vous à faire les plans de ce premier arpentage pendant que vous étiez à Ottawa ?—Je passai tout l'hiver à faire les plans de cette opération, mais ils ont été brûlés avant que je les eusse terminés. Faisait des plans dans le bureau à Ottawa, concernant l'arpentage.

5315. Alors, vous ne les aviez pas encore terminés quand vous êtes parti pour le district de Nipissing ?—Non ; ils n'ont jamais été terminés ; les livres et tout ce qui avait rapport à cet arpentage ont été brûlés.

5316. Les avez-vous rapportés entre 1872 et 1873 ?—Oui.

5317. Les avez-vous terminés avant de partir pour une nouvelle expédition ?—Ils étaient à peu près finis quand la bâtisse prit feu, et ils furent perdus.

5318. Après votre travail de la saison, aviez-vous pour devoir, durant l'hiver suivant, de faire vos plans dans le bureau ?—Oui.

5319. Je vous demande si vous avez fait vos plans et fait cet ouvrage nécessaire avant de commencer les opérations de 1873 ?—Je les ai faits ; je dois les avoir terminés complètement, j'étais sous l'impression que le feu les avait détruits, mais ce n'étaient pas les plans de cette année-là.

5320. Eh bien donc, vous êtes parti pour faire un arpentage sur la Rivière Nipigon ?—Oui ; de la Rivière Nipigon au lac à Esturgeon. PARTI DE CARRE, 1873. Engagé en 1873, à arpenter entre la Rivière Nipigon et le Lac à l'Esturgeon.

5321. Était-ce pour vous joindre à un arpentage qui se faisait par quelqu'autre ?—Il y avait des partis à l'œuvre vers l'ouest. Ce n'était pas pour me joindre immédiatement avec l'arpentage de l'ouest.

5322. Vous rappelez-vous la lettre sous laquelle on distinguait ce parti ?—Non.

5323. Avez-vous donné la lettre de votre parti dans la Colombie Anglaise ?—C'était la lettre R.

5324. Dans cette arpentage de 1873, qui était l'ingénieur en charge ?
—Henry Carre. PARTI DE CARRE.

5325. Où se trouvait votre base de provisions ?—Je crois que c'était à la Roche Rouge, à l'entrée de la rivière Népigon.—Poste de la Baie d'Hudson à la Roche Rouge.

*Arpentages—
Parti de Carre.*

- Mode d'approvisionnement. 5326. De quelle manière vous procuriez-vous vos provisions?—Nous avions un certain nombre de canots et de canotiers. Les provisions étaient apportés par eau la plus grande partie du trajet, et portées à dos d'homme sur le reste du chemin.
5327. Voulez-vous dire que l'ingénieur achetait les provisions partout où il le voulait?—Je ne sais pas comment cela s'arrangeait; je n'avais rien du tout à voir dans les provisions.
5328. Avez-vous eu quelque difficulté par rapport aux provisions dans cette opération?—Oui; nous en manquions parfois mais pas au point de nous faire suspendre notre travail.
5329. Pas au point de créer du mécontentement?—Non, je ne le pense pas.
- L'arpentage finit en novembre. 5330. Quand cet arpentage a-t-il été fixé?—Je crois que nous avons quitté Nipigon vers le commencement de novembre; nous avons quitté sur l'un des derniers bateaux à vapeur.
5331. Avez-vous fait quelqu'autre arpentage cette année-là?—Non, pas cet hiver.
- Occupé à travailler aux plans. 5332. Qu'avez-vous fait après cette opération?—Nous travaillions dans le bureau à Ottawa aux plans de cet arpentage.
5333. Combien de temps êtes-vous resté à Ottawa?—Jusqu'au mois de juin suivant.
5334. Et puis ensuite, où êtes-vous allé?—Je vins alors dans ce pays.
- EMPLACEMENT DU CHEMIN DE FER—CONTRAT No. 15. 5335. Qu'entendez-vous par "ce pays"?—J'étais dans l'arpentage sous M. Carre, pour le placement d'essai de la ligne à partir du Portage du Rat en gagnant la Rivière Tête Cassée, contrat 15.
5336. M. Carré était votre ingénieur en charge durant la saison de 1874?—Oui.
5337. Où se trouvait votre base de provisions pour cette année?—Je crois que les provisions étaient apportées de Winnipeg à l'Angle Nord-Ouest. L'Angle Nord-Ouest devait être notre base.
5338. Vous êtes-vous mêlé des arrangements pour les provisions, cette saison?—Non; pas le moins du monde.
- Cet ouvrage finit le 15 juin. 5339. Quel temps avez-vous passé dans cet arpentage?—Nous l'avons terminé vers le 15 de juin suivant.
- Engagé durant l'hiver à d'autres opérations. 5340. Etes-vous resté là tout l'hiver?—J'ai été employé, durant l'hiver, dans d'autres lignes d'essai.
- A tiré une ligne jusqu'au Lac Plat, et du Lac Plat à la Rivière Rouge. 5341. Avez-vous commencé celles-là quand vous êtes parti de celle-ci en janvier 1875?—Oui; quelques jours plus tard. J'ai tiré une ligne jusqu'au Lac Plat, sous les instructions de M. Carre—du Lac Plat jusqu'à la Rivière Rouge. C'est le Lac Plat à l'ouest de la Rivière Rouge.
5342. A quelle époque de l'année avez-vous commencé cet arpentage?—Nous l'avons commencé vers le milieu de janvier, 1875, et terminé dans le mois suivant.
5343. Toujours avec M. Carre pour ingénieur en chef?—Il était en charge, mais non présent.

*Tracé du chemin de
fer—
Contrat No. 15.*

5344. Qui était en charge en son absence ?—J'étais en charge de l'arpentage. Le témoin en charge de l'arpentage en l'absence de Carre.

5345. Savez-vous où M. Carre se trouvait occupé dans le temps ?—A faire des sondages à la traverse de la Rivière-Rouge.

5346. Alors, vous travailliez durant les mois d'hiver ?—Oui.

5347. De combien près êtes-vous parvenu du terminus ouest à la Rivière-Rouge ?—D'environ quatre ou cinq milles. Un autre parti devait nous joindre.

5348. Quelle espèce de pays avez-vous traversé ?—Une partie en était marécageuse, le reste était de petits coteaux secs plantés de peupliers. Nature du pays:

5349. Était-ce un bon terrain arable, dans quelques parties ?—Non ; s'il y avait quelques bons endroits, ils étaient bien rares.

5350. Quelle était à peu près la longueur de l'arpentage, depuis le Lac Plat en gagnant l'est ?—D'environ quarante-cinq milles. Longueur de l'arpentage à partir de Shoal Lake ; quarante-cinq milles.

5351. Savez-vous si c'était à peu près par là que se trouvait la ligne du télégraphe ?—La ligne du télégraphe avait été tirée antérieurement à l'arpentage, nous courions sur la ligne du télégraphe ; c'était pour redresser une ligne tirée précédemment.

5352. Vous rappelez-vous quelle proportion du pays était en marécages ?—Je ne sais pas ; nous étions dans l'hiver, et il y avait une grande quantité de neige sur le sol ; mais j'oserais dire qu'il y en avait bien une moitié. Le pays marécageux pour une moitié.

5353. N'avez-vous pas posé des jalons pour marquer le centre de votre ligne ?—Oui.

5354. Ne pouviez-vous juger par là de la nature du sol, s'il était solide, terreux ou marécageux ?—Ces jalons n'étaient posés que temporairement, placés seulement dans l'hiver au-dessus des marais.

5355. Vous dites qu'une moitié environ de la contrée était en marécages ?—Oui ; je crois que c'était là la proportion.

5356. Le reste était-il un sol léger, ou ne le savez-vous pas ?—Je ne saurais dire, à cause de la quantité de neige qui couvrait la terre. Le bois en général était du peuplier.

5357. De quelle taille ?—Tout à fait petit.

5358. Êtes-vous capable, l'hiver, de vous faire une opinion du sol au-dessus duquel vous passez, soit par les arbres ou aucun autre indice ?—Il est très-difficile de le faire. Nous pouvons, sans doute, nous faire une légère idée de ce qu'il peut être : s'il est sec dans une certaine étendue, ou s'il est de gravier ou de glaise dure ; mais il est difficile de s'en faire une opinion ayant quelque exactitude.

5359. Croyiez-vous que cette portion du pays offrait quelque chance aux cultivateurs qui s'y établiraient ?—Oui, une partie d'icelle.

5360. Quelle proportion ?—Je crois qu'une moitié environ pouvait être susceptible de recevoir des colons, mais pas d'ici à longtemps j'imaginerais. La moitié environ pourrait être colonisée.

Tracé du chemin de
fer—
Contrat No. 15.

5361. Vers quel temps de l'année avez-vous terminé cet arpentage ?
—La deuxième semaine de février, 1875.

Reçoit ordre de Carre
de tirer une ligne de
la Baie du Poisson
Blanc au Lac des
Bois.

5362. Et ensuite, où êtes-vous allé ?—J'ai reçu alors instruction de M. Carre de faire l'arpentage d'un tracé depuis la Baie du Poisson Blanc sur le Lac des Bois, vers la Chôte à l'Esturgeon opérant vers le sud-est.

5363. Avez-vous pris la direction de ce parti ?—J'étais en charge du parti, agissant de ma personne mais sous les instructions de M. Carre.

Le parti se composait
de trente-six per-
sonnes.

5364. Votre parti était-il nombreux ?—Environ trente-six en tout.

5365. Où se trouvait la base de vos provisions ?—A l'Angle du nord-ouest.

5366. Vous êtes-vous mêlé des arrangements à propos des provisions pour ce parti ?—Non ; les provisions devaient se trouver à l'Angle du nord-ouest y attendant mon arrivée.

5367. S'y trouvèrent-elles ?—En partie ; la plus grande partie n'était pas encore arrivée.

A terminé l'ouvrage
le 26 mars.

5368. Combien de temps avez-vous pris pour faire ce travail ?—J'ai terminé mon travail le 26 mars, et je suis revenu à Winnipeg, le 6 d'avril.

Difficulté par rapport
aux provisions.

5369. Avez-vous eu quelque difficulté par rapport aux provisions de votre parti ?—Nous avons été forcés d'utiliser les traîneaux à chiens que nous destinions au transport de nos effets de campement, pour transporter nos provisions de l'Angle du nord-ouest à la tête de la Baie du Poisson Blanc, les entrepreneurs ne les ayant pas livrées.

5370. Qui étaient les entrepreneurs ?—M. Stayner, je crois. M. Norman McLeod avait été laissé par M. Carre pour veiller aux provisions.

5371. Le coût de votre ouvrage s'est-il trouvé augmenté par suite de l'emploi qu'il vous a fallu faire des traîneaux à chiens, comme vous venez de la dire ?—De bien peu de chose. Nous n'avons mis qu'un mois à arpenter soixante-dix milles.

Pas de retard impor-
tant.

5372. Dans ce cas, il n'est pas résulté de retard sérieux ou de perte de ce que les provisions n'avaient pas été expédiées ?—Non, rien de sérieux. Naturellement, nous étions à la ration, et nous aurions pu terminer une semaine plus tôt ; mais il n'y a pas eu de retard grave.

5373. Vous avez donc atteint Winnipeg vers avril ?—Le 6 d'avril.

CONTRAT No. 14.

5374. Que faites-vous ensuite ?—Je demeurai à Winnipeg jusqu'en juin suivant à faire les plans de l'arpentage du tracé. M. Thompson fut alors mis en charge du contrat 14, et m'enjoignit d'en tracer les premiers cinquante milles dans le mois de juin.

5375. Les premiers cinquante milles dans quel direction ?—Est, à partir de la Rivière Rouge.

5376. Avez-vous pris la conduite du parti chargé de faire ce travail ?—J'étais en charge du parti.

5377. Sous M. Thompson, avez-vous dit ?—Opérant d'après les instructions de M. Thompson.

*Tracé du chemin de
fer—
Contrat No. 12.*

5378. Qui était M. Thompson ?—C'était l'ingénieur nommé pour prendre charge du contrat 14.

5379. Était-ce avant ou après qu'il y eut un contrat ?—Il y avait une ligne tirée par M. Brunel, et les entrepreneurs travaillaient sur cette ligne.

5380. C'est-à-dire sur cette partie de la ligne qui était la plus rapprochée de la Rivière Rouge ?—Oui ; j'ai fait simplement l'emplacement final de la ligne déjà tirée. A fait l'emplacement final.

5381. Qui avait fait l'arpentage précédent ?—M. Brunel, si je ne me trompe pas.

5382. Dont vous fîtes plus tard le tracé final ?—Oui, à l'exception de cinq milles, depuis la Rivière Rouge vers l'est. Cette portion était ligne nouvelle.

5383. Voulez-vous dire, qu'elle n'avait pas été déterminée précédemment par M. Brunel ?—M. Brunel ne l'avait pas fixée auparavant. Mes instructions m'enjoignaient de partir d'un certain lot courant parallèlement avec la ligne de la paroisse jusqu'à ce que je coupasse la ligne de M. Brunel.

5384. Eh bien, avez-vous fixé la ligne jusqu'à la Rivière Rouge ?—Nous commençâmes à la Rivière Rouge, ou à un demi-mille de la Rivière Rouge, et fixâmes la ligne est.

5385. Quel était le terminus est de votre travail ?—Pour cette saison, c'était à la station 2616.

Par M. Keefer :—

5386. Est-ce sur la section 14 ?—Oui.

Par le Président :

5387. Combien de temps avez-vous passé à ce travail ?—Jusqu'au milieu de juillet.

5388. Vous parlez de juillet 1876 ?—Non ; de juillet 1875.

5389. Est-ce que cette ligne, telle que marquée par vous, a été adoptée finalement ?—Oui. La ligne marquée par le témoin adoptée finalement.

5390. L'avez-vous marquée sur le terrain ?—Je l'ai jalonnée à tous les cent pieds.

5391. La ligne du centre ?—Oui.

5392. L'avez-vous transversalement sectionnée ?—Des sections transversales ont été prises à tous les 500 pieds à travers les marrais et les portions de niveau, plus fréquemment sur les terrains plus accidentés ; des poteaux de renvoi furent aussi enfoncés.

5393. Je ne sais si j'ai bien compris, mais vous dites que vous étiez l'ingénieur en charge de ce travail ; ou étiez-vous l'aide de M. Thompson qui était l'ingénieur en charge ?—J'étais l'aide de M. Thompson, mais j'étais en charge du parti faisant le tracé final. Les points terminaux étaient fixés, et je n'ai fait que marquer finalement la ligne déjà tirée. Marqua finalement la ligne déjà tirée.

Tracé du chemin de
fer—
Contrat No. 14.

5394. Avez-vous constaté les données sur cet ouvrage d'après lesquelles on^o pouvait prendre des quantités?—Non; avant que la distance entière eût été terminée, les livres ont été envoyés au bureau à Winnipeg.

5395. N'aviez-vous pas constaté des données sur lesquelles d'autres personnes pourraient baser leurs calculs?—Certainement; nous tirâmes une ligne de niveaux sur les travaux, et nous fîmes aussi des sondages aussi dans les marais.

A fourni des données sur lesquelles d'autres pouvaient calculer les quantités. 5396. N'avez-vous pas dit que votre ouvrage comportait la constatation de ces particularités qui fournissaient à d'autre le moyen de constater les quantités?—Oui.

5397. Et ces détails étaient-ils contenus dans des livres?—Oui; ils étaient inscrits dans des livres, et ils ont été envoyés à Winnipeg—ils ont été expédiés à M. Thompson, à Winnipeg.

5398. Après cela, avez-vous eu quelque chose à faire avec les cinquante milles?—Oui, plus tard.

5399. Savez-vous qui a pris les quantités de l'ouvrage que vous aviez fait?—Non.

5400. Vous n'étiez pas responsable de cette partie de l'ouvrage?—Pas le moins du monde.

5401. Quel est l'usage dans ces cas?—Est-ce que les aides concourent au calcul des quantités, ou si c'est l'ingénieur en charge qui en prend la responsabilité?—L'ingénieur en charge prend la responsabilité, mais ses aides, comme de raison, lui prêtent leur concours sous ses instructions.

5402. Ainsi, vous ne lui avez pas aidé à faire les calculs?—Non.

5403. Savez-vous si les quantités, telles que prises sur vos données, se sont trouvées exactes quand les travaux se sont faits?—Je ne sais pas qu'il ait été pris aucunes quantités sur les données que j'ai fournies.

5404. Savez-vous que le contrat a été donné pour cette ligne?—Oui.

Les quantités estimées n'ont pas été calculées sur des données fournies par le témoin. 5405. Et que les quantités estimées ont été fournies aux soumissionnaires?—Les quantités estimées n'ont pas été fournies d'après les données fournies par moi; elles avaient été faites l'année précédente sur quelque ligne projetée, si j'ai été bien informé.

5406. Avez-vous trouvé qu'une ligne projetée avait été tirée sur le même terrain et jalonnée sur les lieux?—Non.

Pense qu'en prenant les quantités ils se sont servis de données acquises sur la ligne d'essai en 1874. 5407. Comment pouvaient-ils avoir les quantités sur la ligne projetée, sans l'avoir fait jalonner?—Je présume qu'ils se sont servi des données acquises sur la ligne d'essai de 1874. Je ne savais pas qu'il eût jamais été tracé une ligne projetée sur le plan avant d'en avoir été informé l'autre jour. On ne m'avait pas fourni cette ligne quand j'ai été chargé de faire l'arpentage final.

5408. Est-il possible de trouver les quantités sans que la ligne soit jalonnée?—Non, pas sans quelque ligne.

5409. Vous êtes vous aperçu que la ligne avait été jalonnée avant votre arrivée?—Il y avait eu une ligne tirée dans l'hiver de 1874-75

*Tracé du chemin de
fer—
Contrat No. 14.*

par M. Carre. La ligne qui a été tirée à l'ouest était le prolongement du contrat 15, arpentage d'essai de 1874.

5410. Pouvez-vous me dire de quelle ligne, ou de quelles données, les quantités ont été prises et offertes au public quand on a demandé les soumissions ?—En partie de la ligne d'essai de 1874, je crois.

La ligne d'essai de 1874, marquée par des jalons.

5411. La ligne d'essai de 1874 était-elle jalonnée ?—Oui.

5412. Par qui ?—J'étais l'homme du transit sur cet ouvrage.

5413. Qui était l'ingénieur ?—M. Carre.

Par M. Keefer :—

5414. Comme homme du transit, vous avez posé les jalons ?—Oui.

Par le Président :—

5415. Avez-vous, dans votre témoignage, décrit l'ouvrage que vous avez fait sous les ordres de M. Carre comme partie de 14 ?—Je crois que oui.

5416. N'était-ce pas sur partie de 15 ?—Cette ligne a été tirée le même hiver et dans le même temps ; il n'y avait pas alors de distinction entre 14 et 15 ; et nous tirâmes une ligne d'un bout à l'autre jusqu'à près de la rivière à la Tête Cassée.

5417. Connaissez-vous le nom de la station sur le chemin de fer qui se trouve la plus rapprochée de la rivière à la Tête Cassée ?—Oui ; Bon Séjour : nom de la station la plus rapprochée de la rivière Tête Cassée.

5418. Alors, c'était là le point le plus à l'ouest auquel aucune ligne projetée antérieurement avait été poussée avec des données suffisantes pour permettre de prendre des quantités ?—Je ne crois pas. M. Brunel avait poussé une ligne jusqu'au même point qui coupait la mienné.

5419. Depuis Selkirk en gagnant l'est ?—Je crois qu'il opérait depuis Selkirk vers l'est.

5420. Dans tous les cas, vous n'avez aidé en aucune façon à prendre des quantités de ce dernier arpentage que vous avez décrit ?—Aucune quelconque.

5421. Et vous ne savez pas qu'aucune personne en ait pris des quantités ?—Non.

5422. Dites-vous que, antérieurement, la ligne projetée avait été faite avec assez d'exactitude pour fournir des données pour les quantités ?—La ligne d'essai avait été faite avec assez d'exactitude pour fournir des quantités approximatives.

5423. A quelle époque de l'année avez-vous terminé l'ouvrage ?—L'ouvrage terminé vers le milieu de janvier, 1875.

ARPENTAGES
D'ESSAI—
EMBR. DE PEMBINA.
CONTRAT 5 A.
Reçoit ordre de tirer une ligne depuis Selkirk à Winnipeg.
Voir 5446.

5424. Etes-vous resté dans l'emploi du gouvernement ?—Oui.

5425. Qu'avez-vous fait après avoir marqué finalement la section 14 ?—Au mois d'août 1876, je reçus de M. Rowan instruction de tirer une ligne d'essai depuis Selkirk jusqu'à Winnipeg, pour l'embranchement de Pembina, des deux bords de la Rivière Rouge.

*Arpentages d'essai—
Embr. Pembina.
Contrat 5 A.*

Le témoin en charge 5426. En étiez-vous l'ingénieur en charge?—J'étais en charge d'un parti mais opérant parti sur les lieux, mais opérant sous les instructions de M. Rowan.

5427. Votre parti était-il nombreux?—Non; il était fort petit; je ne me rappelle pas le nombre d'hommes.

5428. N'en pourriez-vous dire le nombre à peu près?—Probablement autour d'une quinzaine de personnes; pourtant je ne pense pas qu'il y en eût autant. Disons à dix, comme le nombre le plus approchant.

5429. Combien de temps avez-vous mis à faire ce travail?—Nous l'avons terminé soit dans ce mois ou dans septembre.

5430. Avez-vous pris les quantités de cet ouvrage?—Non.

5431. Comment les a-t-on constatées?—Je ne sache pas, à ma connaissance personnelle, qu'elles aient jamais été prises.

5432. Cet ouvrage n'a pas été donné au concours public?—Je ne le crois pas. Ces arpentages n'étaient que de simples essais. La ligne aujourd'hui marquée ne fait pas partie de ces arpentages.

5433. Ce n'étaient que des arpentages d'essai?—Tout simplement.

5434. Avez-vous fourni quelques données sur lesquelles on aurait pu prendre des quantités?—Nous avons fait les niveaux sur la ligne de centre de façon à ce que l'on pût prendre des quantités approximatives.

La ligne tirée par Brunel fut adoptée. 5435. Qui a tiré la ligne qui a été définitivement marquée?—Je crois que ce fut M. Brunel.

CONSTRUCTION DU
CHEMIN DE FER—
CONTRAT No. 14.

L'ouvrage suivant sur que je fis ensuite a été pour la construction sur la section 4, contrat 14.

Ouvrage divisé en six sections. 5437. Tout l'ouvrage était-il divisé en plus de quatre sections?—Il était divisé en six sections.

5438. Y avait-il un aide-ingénieur en charge pour chaque section?—Il y avait un aide pour chaque section.

5439. Pouvez-vous décrire la localité de votre section?—Elle était tout près de la rivière Bouche Blanche.

5440. A l'est ou à l'ouest?—Trois milles à l'ouest et environ deux milles à l'est.

Le témoin préparait l'ouvrage pour les entrepreneurs. 5441. Quelles étaient vos fonctions sur cette section?—De préparer l'ouvrage pour les entrepreneurs, de surveiller les travaux de la part du gouvernement.

Novembre 1875. 5442. Quand avez-vous commencé ce travail?—En novembre 1875.

5443. Ne pensez-vous pas que c'était plutôt en 1876?—Non, je ne le pense pas. Je n'ai passé que peu de temps avant de quitter l'ouvrage.

5444. Était-ce après l'adjudication du contrat?—Oui; c'était après l'adjudication du contrat.

5445. Vous croyez que c'était en 1875?—Je crois que c'était en novembre 1875.

5446. Vous avez dit que vous avez tiré la ligne de l'embranchement de Pembina en août 1876?—En août 1875.

5447. Qui était l'ingénieur en charge de tout ce contrat 14 ?—M. Thompson, ingénieur en charge de tout le contrat.

5448. Où demeure-t-il aujourd'hui ?—Je crois qu'il demeure aujourd'hui à Kingston.

5449. Avez-vous été occupé à ce travail tout le temps depuis ?—Non.

5450. Combien de temps avez-vous été employé en qualité d'aide-ingénieur sur la construction ?—Si je me le rappelle bien, c'est soit dans le mois de janvier suivant ou février, 1876, que je reçus de M. Thompson instruction d'arrêter l'ouvrage. Les entrepreneurs étaient alors occupés à faire des pilotis ; j'avais ordre de faire suspendre les travaux et de revenir à Winnipeg.

EMPLACEMENT DU
CHEMIN DE FER—
CONTRAT No. 15.

5451. Quand êtes-vous arrivé à Winnipeg ?—Je ne suis pas certain ; mais en janvier ou février j'ai tiré une ligne de la station 1660, au sud du contrat, à près de la station 2075 sur la ligne sud de M. Carre, contrat 15.

Févr. 1876, a tiré une
ligne d'un point sud
à la station 2075 ;
contrat 15.

5452. Quel était à peu près la longueur de cette ligne ?—De quarante-six à quarante-sept milles.

5453. Cette ligne touchait-elle à la ligne aujourd'hui fixée à l'est de la Rivière Rouge ?—Elle y touchait à l'est de Shelley.

5454. A quelle distance à l'est de Shelley ?—Deux milles probablement.

5455. Était-ce là une ligne d'essai, ou simple exploration ?—C'était une ligne directe, et je crois qu'ils l'ont tracé en courbe pour la faire servir de ligne d'essai.

5456. Quelle espèce de contrée avez-vous traversée ?—Les marais étaient très mauvais, et bien défavorables comparés à ceux qui se trouvent sur la ligne marquée d'à présent.

Nature du pays ; ter-
rains marécageux et
défavorables compa-
rés à ceux de la ligne
marquée d'à présent.

CONTRATS NOS. 14
ET 15.

5457. Combien de temps avez-vous été employé à cet ouvrage ?—Jusqu'à quelque temps en février, quand j'eus terminé cette ligne j'ai reçu d'autres instructions à l'effet de tirer une ligne à partir de cinq milles et demi à l'ouest de notre intersection avec la ligne sud.

Reçoit ordre de tirer
une ligne à partir de
cinq milles et demi à
l'ouest de l'intersec-
tion avec la ligne sud.

5458. A quelle distance de l'extrémité ouest du Lac au Faucon ?—A environ cinq milles à l'ouest de la station 2070 sur la ligne sud, contrat 15.

5459. Je comprends que vous avez décrit votre terminus est sur le nouvel ouvrage ?—Oui.

5460. Où allait-il ?—Le terminus ouest était à la station 960, quelque trois milles à l'ouest de la rivière à la Tête Cassée, sur la ligne marquée actuelle de la section 14.

5461. Quelle espèce de contrée avez-vous traversée pour faire cet ouvrage ?—La moitié est était assez favorable—aussi favorable assurément que sur le contrat 14. La moitié ouest a été tirée par M. Armstrong ; je ne l'ai pas parcourue.

Nature du pays.

5462. M. Armstrong avait-il été employé déjà pour la construction des travaux de 14 ?—Oui.

*Tracé du chemin de fer—
Contrats Nos. 14 et 15.*

5463. Vous dites que la partie est de cette ligne était aussi facile à faire, dans tous les cas, qu'une longueur égale sur le 14 ?—Oui ; c'était là mon impression.

5464. En visitant les travaux faits sur 14, deviez-vous prendre aucune part aux différends qui s'élevaient entre les entrepreneurs et l'ingénieur du gouvernement sur la manière de faire l'ouvrage, ou sur les quantités, ou cette discussion ressortait-elle à votre officier supérieur ?—C'était affaire à mon officier supérieur.

5465. La section dont vous aviez charge renfermait-elle le muskeg Julius ?—Pas la section 4 ; mais on me donna en charge, au mois de juin, 1877, la section 3 qui renfermait le muskeg Julius.

Il n'y avait aucune portion du Muskeg Julius sur la dernière ligne tirée par le témoin.

5466. Y avait-il une plus grande portion du muskeg Julius sur la ligne qui a été finalement adoptée que sur la dernière ligne que vous avez tirée ?—La dernière ligne que j'ai tirée n'attaquait aucune portion du muskeg Julius. Nous l'avons évité entièrement.

5467. Quelle longueur du muskeg Julius se trouvait sur la ligne adoptée ?—Le muskeg découvert avait environ 3,000 pieds de longueur, je pense.

5468. Savez-vous quelque chose de la galerie d'écoulement qui a été fait à travers ce terrain de muskeg ?—On disait qu'elle avait de quatre à cinq milles de long et qu'elle était pratiquée en dehors des limites du chemin de fer ?—Elle pouvait avoir de quatre à cinq milles de long.

5469. Quelle longueur du muskeg, dites-vous, se trouvait sur cette ligne ?—Le muskeg découvert, je pense, avait une longueur d'environ trente chaînes, ou 3,000 pieds.

Ce qui cause la grande longueur des fossés.

5470. Qu'est-ce qui occasionnait ces quatre ou cinq milles de fossés ?—Je présume que c'était pour drainer les eaux du muskeg.

5471. Est-ce que vous croyiez qu'il était nécessaire de leur donner une si grande étendue ?—L'eau ne pouvait-elle s'écouler par une voie plus courte que cela ?—Je ne pense pas. Je ne connais pas moi-même de voie d'écoulement. Il y avait une crique à la station 3068, et le fossé était dirigé sur cette station.

5472. L'absence de muskeg sur votre dernière ligne d'essai est-elle l'une des raisons qui vous fait penser qu'elle était aussi avantageuse que celle qui a été adoptée ?—Oui.

On a trouvé sur la dernière ligne d'emplacement des données suffisantes pour calculer les quantités.

5473. Avez-vous constaté des données suffisantes sur cette dernière ligne d'emplacement pour permettre le calcul des quantités ?—Oui ; nous avons tiré les niveaux audessus et fait des sondages.

5474. Mais pas de sections transversales ?—Non, pas de sections transversales.

Presque de niveau.

5475. Était-elle passablement de niveau ?—Presque ; la plus grande partie l'était tout à fait.

5476. Terrain bien différent alors, du pays à l'est de l'emplacement Carre sur la ligne sud de la section 15 ?—Oui, bien différent.

5477. Quand avez-vous terminé cet ouvrage ?—Je terminé cet arpentage en mars.

5478. De quelle année ?—Mas 1876.

*Tracé du chemin de
fer—
Contrat No. 14.*

5479. Quel a été l'ouvrage qui vous a été confié ensuite ?—Je reçus de M. Thompson instruction de marquer finalement le contrat 14, depuis la station 2616 au Lac Traverse. En mars 1876, reçoit ordre de marquer finalement une portion de la section 14.

5480. Est-ce là jusqu'au terminus est de 14 ?—Oui.

5481. Quel temps avez-vous consacré à ce travail ?—Je crois que nous l'avons terminé vers le commencement d'août ?

5482. Alors cette partie de la ligne sur la section 14, n'avait été finalement marquée qu'en août 1876 ?—Non, il n'y avait eu simplement qu'une ligne d'essai de tirée en 1874.

5483. Quand vous avez finalement marqué la ligne en août 1876, y avez-vous fait des sections transversales ?—Non ; les sections transversales ont été faites par l'aide-ingénieur après que la ligne a été tirée.

5484. Après la marque précédente de la ligne ?—Non ; après la marque finale.

5485. C'était après que vous aviez terminé votre ouvrage, celui dont vous parlez à présent ?—Oui.

5486. Les quantités ont-elles été calculées d'après cet ouvrage dont vous parlez présentement ?—Non. Les quantités n'ont pas été prises de l'ouvrage sur cet emplacement final.

5487. Quand ont-elles été prises ?—Elles ont été prises en 1875, je pense, de quelque ligne projetée ; mais je ne parle ici que par oui-dire.

5488. Cette ligne, telle que finalement marquée par vous, en 1876, différait-elle de la ligne d'essai antérieurement faite ?—Je ne sais rien de la ligne projetée. Elle différait très peu de la ligne d'essai de 1874. J'ai suivi le cours général de la ligne d'essai, à une ou deux exceptions près. La ligne finale différait bien peu de la ligne d'essai en 1874.

5489. Votre ligne finalement marquée a été celle qui a été adoptée ?—Oui.

5490. Quel a été votre ouvrage suivant ?—Je pense que j'ai pris charge de la sous-section sur la construction. CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER—CONTRAT No. 14.

5491. C'était reprendre la position que vous occupiez précédemment ?—Oui. Reprend son travail précédent sur la sous-section 4.

5492. Combien de temps êtes-vous resté là en cette qualité ?—Jusqu'à octobre 1877. Octobre 1877, transféré à la sous-section 6.

5493. Et ensuite, qu'avez-vous fait ?—Je fus ensuite transféré à la section 6, avec instructions de reviser le dernier mille et demi du contrat—c'est-à-dire le mille et demi le plus à l'est du contrat 14. A revisé le mille et demi le plus à l'est du contrat 14.

5494. L'avez-vous fait ?—Oui.

5495. Avez-vous revisé les rampes aussi bien que l'emplacement de la ligne ?—Si je me le rappelle bien, on n'avait pas encore décidé de la rampe à cette extrémité, en attendant l'adoption finale d'une pente sur le contrat 15 au Lac Traverse.

5496. Cette dernière devait gouverner l'extrémité est de 14 ?—Oui.

5497. L'extrémité ouest de 15, avait-elle été finalement revisée, quant à l'emplacement, à l'époque où vous avez finalement revisé l'extrémité est du 14 ?—Oui.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.*

5498. En sorte que vous pouviez constater avec précision la localité de la ligne?—Oui.

5499. Et vous l'avez fait?—Oui.

5500. Avez-vous jamais eu sous les yeux les quantités probables pour finir l'extrémité est de 14?—Oui; aussi loin que le Lac Traverse—ma section, La section 6 s'étendait jusqu'au Lac Traverse, mais ne comprenait pas le Lac Traverse.

5501. Est-ce que la section 6 n'atteignait pas l'extrémité du contrat 14?—Oui.

5502. Je parle de cette partie de 14 qui se trouvait à l'extrémité est. Vous savez qu'il y eu beaucoup de discussions à propos du comblement du Lac Traverse et des quantités considérables requises pour faire les accotements; je vous demande si vous avez examiné la quantité de remplissage que nécessitait cette chaussée ou accotement?—J'ai les quantités approximatives du matériel des différents remplissages.

5503. Avez-vous calculé ces quantités approximatives sur les données que vous avez obtenues à la révision finale de la ligne?—Oui.

5504. Pourriez-vous produire des détails de cet estimé de quantités?—Certainement; j'en ai un memorandum.

RÉCLAMATIONS DES ENTREPRENEURS. 5505. Connaissez-vous les complements particuliers au sujet desquels M. Sifton réclame aujourd'hui auprès du gouvernement, parce que M. Whitehead les a faits à plus bas prix que ceux fixés dans le contrat de M. Sifton?—Oui.

A une station, a estimé des quantités pour retrait et tassement 29,000 verges, accordant 10 pour cent pour retrait. 5506. A propos de ces complements particuliers, faites-moi voir votre estimé des quantités?—Il y en avait un à la station 3980. La quantité calculée, en y ajoutant 10 pour cent, était, en chiffres ronds, de 29,000 verges.

5507. Ces dix pour cent, sont-ils pour le tassement?—Dix pour cent pour le tassement et l'affaissement. La quantité totale employée dans le comblement a été de 51,000 verges.

Quantité actuelle employée au comblement, 51,000 verges. 5508. Voulez-vous dire que 29,000 étaient au temps de votre revision finale, ce que vous estimiez être la quantité requise probable?—Oui; on a employé de fait 51,000 verges à ce comblement.

5509. Comment expliquez-vous la différence entre 29,000 et 51,000 verges?—Par l'éboulement du matériel de l'accotement. Il semblait glisser en bas et former un fonds marécageux vers le lac sur un parcours de plus de 400 pieds.

5510. Voulez-vous dire que l'excédant de quantité a quitté la surface?—Oui, a disparu entièrement au-dessous de la surface, exhaussant le marais par endroits jusqu'à la hauteur de douze pieds au-dessus de son niveau.

Ce comblement particulier entre deux tranchées de roc. 5511. Ce comblement particulier est-il dans le lac?—Non; il n'en est pas éloigné; il se trouve entre deux tranchées de roc. Le lac est à environ un demi mille de la tranchée nord.

5512. Quelque partie de ce comblement est-il fait dans l'eau?—Non.

5513. Est-il dans un muskeg ou marais?—Il est dans un terrain

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.*

fuyant, le commencement de la partie du marais qui est entre les deux tranchées.

5514. La chaussée a été faite à travers cette portion du marais?—
Oui.

5515. Et pour expliquer la chose vous dites que la terre s'est répandue au dehors et a soulevé la surface du marais environnant?—A déplacé le matériel plus léger et exhaussé la surface du marais en conséquence.

5516. A-t-on supporté ce comblement par des murs en pierre?—
Non. Pas de mur en pierre pour protéger le comblement.

5517. On n'a fait que jeter la terre dans le marais?—Oui.

5518. Pouviez-vous distinguer, dans votre estimé original, entre la quantité que vous estimiez au dessus de la surface première et au dessous de la surface première?—Il serait assez difficile de faire cette distinction, si je comprend bien votre question. L'estimé tout entier était au dessus de la surface, parce que l'on croyait que c'était un terrain solide.

5519. Vous croyiez que la surface était assez solide pour soutenir la chaussée?—Oui.

5520. Mais au lieu de cela, vous avez découvert qu'elle n'était pas ferme?—Le côté sud était assez ferme.

5521. Savez-vous aujourd'hui quelle proportion de l'ouvrage fait—Je veux dire la quantité mise dans l'ouvrage fait—se trouve audessus de la surface?—Je pourrais m'en assurer facilement, mais je ne pourrais pas le dire tout desuite.

5522. La hauteur de la chaussée telle que faite est-elle la même que celle dont vous vous êtes servi pour base de votre calcul?—La hauteur est la même, mais la largeur est un peu plus grande vu que le sommet et le fond ont remué légèrement, en sorte que ces 29,000 verges auraient à recevoir un ajouté de quelques milles verges pour couvrir la quantité au dessus de la surface.

5523. Et tout ce qui se trouve au dessus de ce montant légèrement augmenté est dû au peu de solidité du fondement qui a disparu là?—
Oui.

5524. Ainsi, la nature du fond répondrait à près de 22,000 verges?—
—Oui; c'est à 21,600 que j'estime l'excédant des quantités estimées. La nature du fond répondrait de l'excédant de 21,600 verges.

5525. Voulez-vous dire que cette excédant est dû au peu de fermeté de fondations: que la terre disparaissait aussitôt qu'elle était jetée?—
Précisément.

5526. Quel est le comblement suivant?—Le comblement suivant se trouve à la station 4010. Comblement à la station, 4010.

5527. Quel était votre estimé?—L'estimé avec 10 pour cent y ajouté, était de 114,400 verges.

5528. Quel était la nature de la localité?—Une nappe d'eau, traversait une baie du Lac Traverse. Etendue d'eau traversant une baie du Lac Traverse.

5529. A-t-on construit ici des murs de soutènement en pierre?—Non.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 14.*

Pas de murs de soutènement en pierre.

5530. Est-ce qu'il n'y avait pas des murs de soutènement en pierre à toutes les chaussées de terre au dessus des nappes d'eau?—Pas sur le contrat 14.

Nature du fond.

5531. Quelle fondation a-t-on construite réellement sur cette nappe d'eau?—En premier lieu, il n'y eut pas de fondation ; on ne faisait qu'y jeter la terre. Le fond semblait être de gravir et de glaise bleue, autant que nous pouvions nous en assurer au moyen de la baguette de sondage. A mesure que la chaussée s'exhaussait elle s'élargissait. La terre fut alors nivelée par les entrepreneurs, et ils construisirent un matelas ou plateforme de bois au dessous pour la retenir.

5532. Pour retenir aussi bien que pour soutenir la chaussée future?—Oui.

5533. Etait-ce quelque chose comme ces pièces de bois rond que l'on pose côte à côte pour faire les nouvelles routes?—Oui quelque chose d'assez semblable, excepté qu'ici le bois était croisé.

5534 Plus d'une couche de bois?—Il y avait quatre rangs de bois, d'abord sur le long, et ensuite sur le travers pour quatre ou cinq rangs.

5535. A quel niveau cette plateforme était-elle placée au dessus de la surface de l'eau?—Bien peu au dessus du niveau de la surface. En fait, il y en avait une partie au niveau de l'eau.

5536. Eh bien, est-là dessus que l'on a construit la chaussée?—La chaussée a été faite, mais non parachevée.

Environ 175,800 verges ont été employées à ce comblement.

5537. A quel nombre de verges portez-vous aujourd'hui la quantité actuelle d'ouvrage fait?—La quantité approximative, autant que je puis y arriver, serait de 175,800 verges. Il est impossible de constater exactement la quantité qui a été employée dans ce comblement particulier, mais c'est là la conclusion la plus exacte à laquelle je puis arriver.

61,000 verges en sus de l'estimation.

5538. Cela semble donner quelque chose comme 61,000 verges de plus que votre premier estimé?—Oui.

5539. Comment expliquez-vous cet excédant de quantités?—Par le peu de solidité de la fondation ; la terre s'est déplacée. La terre originale s'est apparemment répandue dans le lac. Des deux côtés de la chaussée il y a une quantité considérable de terre qui s'est exhaussée à un niveau au-dessus de l'eau. Ce déplacement, j'ose dire, s'étend de 400 ou 500 pieds du côté du lac.

Explication de la perte de terre.

5540. En sorte que la terre qui a été jetée là a, de fait, rendu le lac moins profond des deux côtés de la chaussée qu'il ne l'était auparavant—a contribué, dans une certaine mesure, à le combler?—Oui, dans une grande mesure.

5541. Est-ce cela qui a été la cause de la perte d'une quantité considérable de la terre qui était destinée à la chaussée?—Oui.

5542. En sorte que la base entière de la chaussée est de beaucoup plus large qu'on n'avait l'intention de la faire originellement?—Oui ; trois fois plus.

La terre s'est répandue dans le lac.

5543. Cet épanchement du fond explique-t-il tout cet excédant de terre au-dessus de ce que vous aviez estimé dans l'origine?—Tout-à-fait.

5544. Savez-vous si l'on avait fait quelques forages ou sondages avant que vous ayez commencé à estimer les quantités pour la première fois ? Vous dites que vous considérez comme un fait acquis que dans ces deux comblements le fond était assez ferme pour supporter la chaussée ?—Oui ; avec une baguette de fer seulement. Nous nous sommes servi d'une baguette de trois quarts de pouce mue par trois hommes, et partout nous avons frappé un fond relativement ferme. Je pourrais ajouter que nous avons également enfoncé des pilotis d'essai du côté nord de la chaussée dont il s'agit à présent.

5545. C'était sur la partie du lac, ou baie du lac ?—Oui.

5546. Quel a été le résultat de ces forages, quant à la profondeur ?—Nulle part la profondeur n'a dépassé deux pieds au-dessous de la surface. Il pouvait y avoir six pieds d'eau en moyenne, et à un pied environ au-dessous, nous pouvions trouver avec la baguette un fond solide.

5547. Et si vous avez trouvé une fondation relativement solide, comment expliquez-vous son affaissement ? quelle est votre théorie là-dessus ?—C'est que, bien que la fondation puisse avoir été solide en apparence, la grande pesanteur de la terre de la chaussée chassa naturellement le matériel plus léger.

5548. Croyez-vous, alors, que vos essais n'ont pas été faits avec assez de vigueur et de force pour constater l'effet qu'aurait le poids d'une grande chaussée ?—Certainement ; nos essais n'ont pas été poussés assez loin. Les sondages n'ont pas été suffisants.

5549. Aurait-il fallu plus de trois hommes pour mouvoir la baguette afin de constater l'effet que pourrait avoir le poids d'une chaussée de cette importance ?—Oui ; on aurait dû se servir d'outils de forage.

5550. Savez-vous pourquoi on ne s'est pas servi d'outils de forge convenables ?—Non ; je crois que l'une des raisons était que nous n'en avions pas à notre disposition. Pas d'outils de forage.

5551. A qui appartenait-il de s'assurer si vous aviez ces outils en votre possession ?—Je croirais que c'était à l'ingénieur en charge du contrat.

5552. Qui était-il ?—M. Thompson.

5553. C'est lui qui vous a enjoint de marquer finalement cette partie de la ligne ?—Oui.

5554. Croyez-vous toujours qu'il s'attendait à ce que vous fissiez ces forages ?—Non ; nous n'étions munis que de ces simples baquettes d'essai, et nous n'avions aucune idée, dans le temps, que le fond était aussi peu solide que l'avenir l'a prouvé.

5555. Ce n'est pas tout à fait ce que je voulais savoir. Si je comprends bien, il s'est trouvé que le fond était bien différent de ce que vous le croyiez. Eh bien, je vous demande maintenant si vos instruments d'essai étaient convenables à cette besogne ; s'ils étaient assez forts, ou si pour les manier vous avez employé une force suffisante pour vous mettre en mesure de juger de l'effet d'une chaussée de cette élévation et de ce poids ?—Je crois qu'ils ne l'étaient pas. Qui est responsable de l'ignorance du fond véritable.

5556. Qui faut-il blâmer pour cela ?—L'ingénieur en charge du contrat est celui qui a la responsabilité de la bonne exécution par ses aides de l'ouvrage sur le contrat.

Construction du che-
min de fer—
Contrat No. 14.

5557. Lui avez-vous jamais formulé votre opinion à cet égard ; avez-vous examiné le sujet, vous étiez-vous convaincu d'une façon ou d'une autre?—Tous les sondages étaient marqués, soulignés, ou pointés sur le profil sous ce que nous appelons la surface originale, et alors les ingénieurs pouvaient juger par eux-mêmes de la nature du fond.

5558. Vous êtes celui qui a surveillé l'usage de ces instruments dans les sondages?—Oui.

5559. Est-ce que vous n'avez pas été frappé, dans le temps, de leur insuffisance pour prouver si le fond était assez fort pour supporter le poids qu'on mettrait dessus.—Non, pas dans le temps.

Le témoin n'a pas
demandé d'outils plus
puissants.

5560. Alors, vous n'avez pas demandé d'outils plus puissants?—Non.

5561. Tous vous êtes servi de ceux dont vous étiez munis, et vous n'en avez pas parlé?—Oui.

5562. Quelle était la hauteur de cette chaussée?—De cinquante pieds en moyenne.

Par M. Keefer :

5563. Au-dessus de l'eau?—Non, pas au-dessus de l'eau, mais au-dessus du fond.

Par le Président :

CONTRAT No. 15.

Le comblement sui-
vant au Lac Traverse.

5564. Quel est l'autre comblement?—Le suivant est au Lac Tra-
verse.

Ouvrage très avancé
quand le témoin a été
mis en charge ; la
quantité estimée dans
le temps était de
180,000 verges.

5565. Quelle est votre quantité estimée?—Je n'ai été en charge de
cette partie des travaux que durant les trois derniers mois. L'ouvrage
était passablement avancé quand on m'a mis en charge, et je pense que
la quantité estimée dans le temps était en chiffres ronds, de 180,000
verges.

5566. C'était une partie de cette ligne que vous avez révisée finale-
ment?—Non ; celle-ci fait partie du contrat 15.

5567. Je parlais des comblements sur 14 ; n'avez-vous estimé que
deux comblements dans votre révision de 14?—J'ai estimé d'autres
comblements, mais la quantité de terre y employée n'a pas soulevé
de remarques particulières.

CONTRAT No. 15.
Lac Traverse.

5568. Eh bien, puisque vous parlez de la section 15, je vous deman-
derai ceci : vous dites qu'on avait estimé la quantité à 180,000 verges?
—Oui.

5569. Audessus de la nappe d'eau?—Oui.

5570. Y avait-il des murs de soutènement réguliers?—Oui.

5571. Quelle somme de travail a-t-on fait?—Ils en sont encore à
jeter dans le lac le matériel tiré des excavations, mais je pense bien
qu'à l'heure qu'il est nous y avons déposé 215,000 verges.

5572. Avez-vous quelque estimé de la quantité qu'il va falloir y
mettre encore pour terminer l'ouvrage?—Non ; mais je pense qu'il y en
a déjà presque assez. Ils sont maintenant à parachever la chaussée,
en sorte que il ne faudra plus qu'une petite quantité, plus ou moins.

*Construction du chemin de fer—
Contrat No. 13.*

5573. C'est l'une de ces nappes d'eau sur lesquelles on avait d'abord l'intention de construire des chevalets?—Je crois que oui.

Une des nappes d'eau sur lesquelles on avait d'abord l'intention d'ériger des chevalets.

5574. Mais vous n'aviez aucune responsabilité de l'estimé de la quantité première?—Aucune quelconque. Je n'ai eu affaire au contrat que depuis les derniers deux ou trois mois.

5575. En sorte que vous n'êtes pas en mesure d'expliquer pourquoi le premier estimé n'est pas suffisant, s'il ne l'est pas?—Excepté que la fondation s'est comportée exactement comme celle de la baie, s'élevant au dehors probablement de 300 ou 400 pieds de chaque côté de la chaussée.

Pourquoi le premier estimé n'a pas été suffisant.

5576. Mais celle de la baie n'avait pas de mur de soutènement?—C'est vrai.

5577. Cet épanchement s'est fait au dedans des murs de soutènement?—Oui; la terre s'est épanchée entraînant les murs avec elle.

Les murs se sont effondrés dans le lac.

5578. Le mouvement de la terre a entraîné les murs plus loin dans l'eau?—Oui.

5579. Le fond du lac a-t-il aussi été dérangé en dehors des murs de soutènement?—Oui, sur un parcours de 300 ou 400 pieds et d'avantage peut-être.

5580. La profondeur en a-t-elle été amoindrie?—La terre s'est exhaussée au dessus de l'eau probablement de dix pieds sur la plus grande partie du parcours.

5581. C'est à-dire, en dehors des murs de soutènement?—Oui.

La terre jetée en dedans des murs avait l'effet d'exhausser la surface originale en dehors des murs.

5582. En sorte que la terre qui était déposée entre les murs de soutènement a eu l'effet d'exhausser la surface originale en dehors des murs de soutènement?—Oui.

5583. Alors elle a dû s'enfoncer au dessous de la surface originale entre les murs de soutènement et s'épancher par les côtés?—Oui, dans un ou deux endroits, elle a aussi rompu les murs de soutènement, et dans une place elle a soulevé une partie de l'un des murs et s'est frayé une voie par dessous la pierre.

5584. Vous n'étiez pas en charge de cet ouvrage, en sorte que vous ne pouvez pas dire si l'on avait fait ou non des sondages suffisants?—Non; je n'étais pas en charge dans le temps, mais je sais qu'il y a eu des forages de faits.

5585. Semblables à ceux que vous avez décrits?—Non; on s'est servi d'outils de forage.

Emploi d'outils de forage seulement après adjudication du contrat et que la chaussée eut commencé à s'affaisser.

5586. Quand le contrat a été adjugé?—Non; après que l'intérieur de la chaussée eut commencé à s'affaisser. On s'était procuré ces outils après que l'ont eut eu constaté que la fondation n'était pas solide.

5587. Quant à cette partie, vous dites que vous ne savez pas s'il en a été fait un examen préliminaire?—Vous n'êtes pas responsable du fait qu'un examen quelconque ait eu lieu?—Non; je ne suis responsable d'aucun examen.

5588. Vous n'y avez pris aucune part?—Non.

Construction du chemin de fer—
Contrats Nos. 14 et 15.

Le témoin est toujours sur la section 6, section 6.

5589. Qu'avez-vous fait ensuite?—Je suis encore à l'œuvre sur la contrat 14, et en charge de la subdivision Ingolf sur le contrat 15.

5590. Partie du contrat 14?—Oui; et j'ai aussi la charge de la subdivision Ingolf du contrat 15.

5591. C'est, n'est-ce, pas la première section de l'extrémité ouest de 15?—Oui.

5592. Adjoignant votre ouvrage sur 14?—Oui.

5593. Qui se fait aujourd'hui par le gouvernement?—C'est ce que j'entends dire.

Rowan, officier supérieur du témoin.

5594. Qui est votre officier supérieur?—Je rends compte à M. Rowan.

5595. Avez-vous jamais voyagé dans la contrée plus au sud que cette ligne que vous avez marquée comme une sorte de ligne d'essai?—Non.

TRACÉ DU CHEMIN DE FER.

5596. Alors, vous n'êtes pas en mesure de nous dire si, à votre sens, on aurait pu obtenir une meilleure ligne que celle qui a été adoptée, dans cette partie de la contrée?—Non; je n'ai fait que traverser jusqu'à l'angle nord-ouest par la route Dawson.

5597. Je veux dire de Winnipeg au Lac du Faucon, par exemple?—Non, je n'ai pas fait cette route.

5598. Connaissez-vous quelque chose de l'arrangement par lequel l'extrémité est de 14, est passée des mains de MM. Sifton, Ward & Cie., dans celles de M. Whitehead?—Je puis dire que non. C'est-à-dire, je n'en ai reçu aucun avis officiel quelconque.

5599. Quelque partie de l'arrangement entre les parties s'est-elle faite en votre présence?—Non; j'ai entendu parlé de la chose par accident.

5600. Avez-vous jamais parlé du sujet avec M. Sifton, M. Ward ou M. Farwell?—Non, pas à ma connaissance. Non, je suis certain que non.

5601. Avez-vous jamais étudié le pays dans le voisinage immédiat de ce grand comblement, avec l'intention de vous assurer si un changement désirable dans la ligne avait échappé à la vue des explorateurs, et d'en découvrir une autre praticable et meilleure, sans détruire pour cela la direction générale de la ligne?—J'ai tiré une ligne d'essai immédiatement après avoir révisé le dernier mille et demi du contrat 14. Je tirai une ligne sud pendant une courte distance, mais le point terminal était le même.

5602. Et quel était-il?—La traverse au lac Traverse. C'était une petite ligne d'environ trois milles et demi de long.

5603. Cela se trouvait sur l'extrémité Est de 14?—Oui.

5604. Et se terminait au même point que l'extrémité Ouest de la section 15?—Oui.

Trouva une partie de la ligne sud plus favorable, mais la distance était plus grande.

Ne pense pas que cela eût diminué le coût.

5605. Qu'avez-vous trouvé?—Il y avait une partie de la ligne plus favorable, mais la distance s'augmentait de 300 à 400 pieds.

5606. Les dépenses auraient-elles été moindres de beaucoup?—Je n'en pense pas, car il était impossible d'éviter la baie.

5607. Elle aurait toujours renfermé la baie ?—Oui.
5608. Et le lac Traverse ?—Oui.
5609. Connaissez-vous quelque chose de toute autre ligne au sud de celle-là qui aurait été plus favorable que celle qui a été adoptée ?—Je n'ai pas du tout examiné cette question,
5610. Quand vous dites qu'il était impossible d'éviter le lac Traverse vous voulez dire qu'il était impossible de l'éviter en conservant le terminus que vous aviez ?—Oui.
5611. Vous ne voulez pas dire qu'il aurait été impossible de l'éviter par toute autre ligne ?—Non, sans doute.
5612. Y a-t-il encore quelque chose sur cette matière que vous aimez à expliquer ?—J'ai oublié de dire que dans l'automne de 1875—En novembre 1875, a fait un arpentage en rapport avec la ligne d'essai de Carre, depuis le Lac Agnès pour rallier la ligne d'essai de 1874 sur le contrat 14. Je reçus instructions de faire un arpentage à partir du lac Agnès, à environ trois milles à l'est de l'extrémité nord du lac Traverse, en gagnant l'ouest, pour rallier la ligne d'essai de 1874, sur le contrat 14, à environ dix-sept milles du Lac Traverse. Cette ligne a été tirée en rapport avec la ligne d'essai que tirait alors M. Carre depuis les Dalles sur la rivière Winnipeg.
5613. C'était sous les instructions de M. Carre ?—C'est M. Rowan qui m'a donné les instructions.
5614. Était-ce pendant que vous serviez comme aide de M. Carre ?—Non ; j'étais alors en réalité sous M. Thompson, mais M. Rowan requit mes services. J'avais été nommé sur le contrat 14, et fus retiré de ce contrat pour faire le travail.
5615. Était-ce pour rallier la ligne qui avait été précédemment tirée par M. Carre ?—il tirait alors la ligne depuis les Dalles jusqu'au Lac Agnès.
5616. Quelle était la nature générale de la contrée que vous avez traversée ?—Elle n'était pas aussi favorable que la ligne marquée aujourd'hui du contrat 14. La contrée qu'il a traversée n'était pas aussi favorable que la ligne telle que marquée aujourd'hui.
5617. Elle correspondrait avec une partie de la présente section 14 ?—C'est-à-dire, elle se trouverait sous les mêmes degrés de longitude ?—Oui, à peu près.
5618. Votre terminus Est de cet arpentage se trouverait quelque part directement au nord du terminus Est de la section 14 ?—C'était l'intention de l'avoir aussi près que possible.
5619. Y a-t-il encore quelque chose que vous désireriez déclarer ?—Je ne vois rien de particulier à ajouter.